PREFECTURES DE LA CHARENTE
ET DE LA CHARENTE-MARITIME

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

"La vallée du Né et ses principaux affluents "
(FR 54 00 417)

Octobre 2006

Annexe 1 :
Diagnostic biologique et socio-économique

UNION EUROPEENNE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE DE L'ENERGIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

-DIREN POITOU CHARENTES-

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

SITE N° FR 5400417

VALLEE DU NE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

(DEPARTEMENTS DE LA CHARENTE ET DE LA CHARENTE-MARITIME)

ANNEXE 1 : DIAGNOSTICS BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Opérateur : Atelier BKM Octobre 2006

SOMMAIRE

Table des illustrations 4
Introduction 5
A. PRESENTATION DU SITE 6
I. Le site Natura 2000 : la plaine alluviale du Né et de ses principaux affluents ... 7
II. Un bassin versant dominé par l'agriculture 8
II.1. Situation géographique 8
II.2. Le contexte climatique 8
II.3. La nature du sol et du sous-sol 9
II.4. L'occupation du sol 9
III. Le Né, un des principaux affluents de la Charente 12
III.1. Le réseau hydrographique 12
III.2. Les aménagements du Né et de sa vallée 13
III.3. Une population attachée à sa vallée 15
IV. Le contexte administratif et démographique, la protection réglementaire et les unités foncières 16
IV.1. La situation administrative 16
IV.2. La démographie 18
IV.3. Les protections réglementaires 18
IV.4. Les unités foncières 19
B. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE 20
I. Méthodologie 21
I.1. Aire d'étude 21
I.2. Inventaires biologiques 21
I.3. Cartographie et banque de données 23
II. Les habitats naturels et la flore 24
II.1. Les habitats d'intérêt communautaire 24
II.2. Les habitats d'espèces d'intérêt communautaire 39
II.3. Les autres habitats 40
III. La faune 42
III.1. Les espèces rencontrées sur le site 42
III.2. Les espèces d'intérêt communautaire 52
IV. Diagnostic Vison d'Europe 64
IV.1. Introduction 64
IV.2. La population de visons d'Europe de la Vallée du Né 64
IV.3. La zone potentielle d'activité du vison d'Europe 65
IV.4. Les habitats préférentiels du vison d'Europe 65
IV.5. La qualité des eaux 66
IV.6. La gestion hydraulique et les aménagements des cours d'eau 67
IV.7. Le risque de mortalité liée à la lutte contre les animaux déprédateurs. 68
IV.8. Le risque de mortalité par collision routière 75
IV.9. Le risque d'envahissement par le vison d'Amérique 78
C. LES ACTIVITES ET LES USAGES : UN SECTEUR PRIMAIRE PREDOMINANT 81
I. Une économie structurée par l'agriculture 82

I.1. La place prépondérante des cultures dans l'occupation agricole du sol .. 82
I.2. Des tendances d'évolution semblables à celles constatées au niveau du département 83
I.3. Deux grandes régions de production 83
I.4. La culture du maïs prépondérante dans les vallées 86
II. La place importante du peuplier sur le Né aval 89
II.1. Une forêt privée et émiettée, des peuplements plus hétérogènes qu'il n'y parait 89
II.2. La populiculture, un poids important dans l'économie régionale 90
II.3. L'exploitation du peuplier dans la vallée du Né 90
II.4. L'exploitation des taillis 91
II.5. Le traumatisme de la tempête de décembre 1999 et la reconstitution des boisements 92
III. La vallée du Né, un espace de loisirs 94
III.1. La pêche, un loisir contraint par le manque d'eau 94
III.2. La chasse 95
III.3. La promenade 96
III.4. Le tourisme 96
D. LE NE, UNE RIVIERE AUX NOMBREUSES PROBLEMATIQUES 98
I. Un manque d'eau chronique 99
I.1. Un déficit hydrique estival marqué, des crues hivernales irrégulières..... 99
I.2. Des assecs liés à la nature du sous-sol, aggravés par l'intensité des prélèvements et par les aménagements hydrauliques passés 100
II. Une qualité des eaux à améliorer 104
II.1. Deux problématiques principales : les teneurs en nitrates et produits phytosanitaires 104
II.2. Des pollutions pour l'essentiel d'origines urbaine et agricole..... 108
III. Un milieu aquatique perturbé 112
III.1. Des phénomènes d'eutrophisation sur le cours inférieur du Né 113
III.2. Des potentialités piscicoles altérées par le déficit hydrique estival et la densité des ouvrages 113
III.3. Des espèces invasives en expansion 113
IV. Des acteurs mobilisés et de nombreuses actions engagées 115
IV.1. Les programmes de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents 115
IV.2. Le programme décennal Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né 116
IV.3. Les projets des collectivités locales 117
IV.4. Les programmes de réduction de la pollution agricole 118
E. SYNTHESE ET ENJEUX 123
I. Les interactions entre les activités humaines et les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces d'intérêt communautaire 124
II. Les Enjeux 132
Liste des personnes ressources 133

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURES

Figure 1 : Schéma type du fonctionnement hydraulique du Né 14
Figure 2 : Surfaces rattachées aux sièges d'exploitation localisées sur les communes du bassin versant du Né (GRAP Poitou-Charentes - 2004)..... 82
Figure 3 : Débits moyens mensuels à Salles d'Angles 99
Figure 4 : Evolution des concentrations de produits phytosanitaires à Ars..... 107

TABLEAUX

Tableau 1 : Situation administrative des communes de la vallée du Né 17
Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein, ou en limite de l'aire d'étude 24
Tableau 3 : Liste des mammifères recensés sur la Vallée du Né et de ses affluents.... 43
Tableau 4 : Liste des oiseaux recensées sur la Vallée du né et de ses affluents..... 46
Tableau 5 : Liste de reptiles et des amphibiens recensés sur la Vallée du Né et de ses affluents 47
Tableau 6 : Liste des poissons recensés par pêche électrique sur la Vallée du Né et de ses affluents 48
Tableau 7 : Liste des odonates recensées sur la Vallée du Né et ses affluents 49
Tableau 8 : Liste des lépidoptères recensés sur la Vallée du Né et ses affluents 51
Tableau 9 : Liste des autres invertébrés recensés sur la Vallée du Né et ses affluents 51
Tableau 10 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site de la Vallée du Né 66
Tableau 11 : Nombre de cages posées et nombre de prises depuis 2003 sur les cantons de Barbezieux, Blanzac et Segonzac 73
Tableau 12 : Répartition de la SAU dans le Cognaçais en ha..... 84
Tableau 13 : Répartition de la SAU dans le Sud Charente en ha..... 85
Tableau 14: Projets de l'ASL « Charente cognaçaise » subventionnés 93
Tableau 15 : Débits caractéristiques du Né à Salles d'Angles..... 99
Tableau 16 : Les captages pour l'alimentation en eau potable dans le bassin versant du Né (source : DDASS de la Charente) 101
Tableau 17 : Evolution des volumes prélevés en m^3 pour l'irrigation du bassin du Né (sources : EPTB Charente, Plan de gestion des étiages, 2004; Chambre d'Agriculture 16)..... 101
Tableau 18 : Surfaces irriguées en fonction du type de ressource en amont de Saint-Fort sur le Né, superficie du bassin versant : 602 km^2 (source : EPTB Charente, Plan de gestion des étiages, 2004) 102
Tableau 19 : Restrictions volumétriques des prélèvements à Salles d'Angles 102
Tableau 20 : Qualité des eaux superficielles du bassin du Né en 2004 (Conseil Général de la Charente)..... 106
Tableau 21 : Caractéristiques des 6 stations d'épuration du bassin versant du Né .. 107
Tableau 22 : Interactions entre les activités humaines et les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces d'intérêt communautaire 131

INTRODUCTION

Le volume II du Document d'Objectif (DOCOB) contient les éléments biologiques et socio-économiques détaillés du site. Ils constituent la référence scientifique et technique qui pourra être utilisée ultérieurement lors des évaluations périodiques de la mise en œuvre du DOCOB.

Les inventaires biologiques comprennent :

- L'identification et la cartographie précise des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (annexes I, II et IV de la directive Habitats et annexe I de la directive Oiseaux),
- L'évaluation de l'état de conservation de ces habitats,
- L'évaluation de leur intérêt patrimonial,
- La description des espèces d'intérêt communautaire et de leurs exigences écologiques,
- La liste des autres espèces présentes sur le site.

Le diagnostic socio-économique identifie en particulier :

- Les usagers et tous les organismes qui ont une légitimité à intervenir sur le site,
- Les activités économiques, et notamment celles qui ont une influence sur la gestion de l'espace,
- Les usages et pratiques individuelles de gestion, qui n'ont pas nécessairement vocation économique, pouvant découler, par exemple, d'activités traditionnelles,
- Les programmes collectifs et les interventions publiques, les logiques communales de développement,
- Les interrelations entre les activités et usages et les habitats d'intérêt communautaire.

A. PRESENTATION DU SITE

I. LE SITE NATURA 2000 : LA PLAINE ALLUVIALE DU NE ET DE SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Le site Natura 2000 « vallée du Né » FR5400417 forme un ensemble alluvial s'étirant sur plus de 4 600 ha, comprenant le réseau formé par la rivière le Né et ses principaux affluents. Il s'étend sur 57 communes et deux départements : la Charente (52 communes sur environ 4 200 ha) et la Charente-Maritime (5 communes sur environ 400 ha).

Le site Natura 2000 correspond à la plaine inondable du Né et de ses principaux affluents : le Collinaud, le Beau, le Condéon, le Gabout, la Maury, l'Ecly, et l'Arce. Ce fond de vallée est essentiellement occupé par des cultures de céréales, des prairies, des plantations de peupliers, et des boisements naturels humides. Les cours d'eau se présentent comme des rivières à faible débit, sujets à des étiages marqués, mais aussi à des crues hivernales et printanières.

D'après les données bibliographiques existantes, le site abrite des habitats représentatifs de l'écosystème de vallée en région de plaine atlantique, dont certains sont d'intérêt communautaire : les forêts alluviales, les herbiers aquatiques, les friches humides à hautes herbes, les prairies humides. Toutefois, l'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de vison d'Europe, espèce communautaire en voie de disparition en Europe Occidentale.

Le site a également été inventorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison de ces éléments patrimoniaux.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

NOM DU SITE : La vallée du Né ; site FR5400417

DEPARTEMENTS : Charente et Charente-Maritime

COMMUNES :

- en Charente : Ambleville, Angeduc, Ars, Aubeville, Barbezieux Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Challignac-Chmapgne, Chapagne-Vigny, Chillac, Condéon, Cressac Saint-Denis, Criteuil-la-Magdeleine, Déviat, Etriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lgnières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Reignac, Saint-Aulais la Chapelle, Saint-Bonnet, Saint-Médard de Barbezieux, Saint-Palais du Né, Sainte-Souline, Salles d'Angles, Salles de Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac.
- en Charente-Maritime : Celles, Cierzac, Germignac, Saint-Martial du Né, Salignac sur Charente.

SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE : 4 234 ha en Charente et 383 ha en Charente-Maritime.

II. UN BASSIN VERSANT DOMINE PAR L'AGRICULTURE

II.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le bassin versant du Né, essentiellement situé dans le sud et l'ouest de la Charente, présente une superficie de 695 km². Il comporte 67 communes dont 28 sont riveraines du Né ; 10 communes se situent en Charente-Maritime (dont 5 sont riveraines du Né).

II.2. LE CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat du sud et de l'ouest charentais est du type océanique tempéré, c'est-à-dire à hivers frais et pluvieux et étés secs et relativement chauds, mais très irréguliers.

Des contrastes existent cependant entre l'ouest du bassin versant (Cognaçais) et le sud (région de Barbezieux) :

- le Cognaçais bénéficie du climat le plus clément du département avec une température moyenne annuelle de 12,8°C, des cumuls annuels de précipitations de 790 mm, et un fort ensoleillement.
- Le Sud Charente se caractérise par des précipitations plus abondantes (890 mm de pluie par an en moyenne à Barbezieux) et des amplitudes de températures plus fortes que dans l'ouest ou le nord du département.

D'une manière générale, le bassin versant du Né est soumis à une pluviométrie moyenne d'octobre à mars, pouvant générer de fortes crues durant cette période. Les étés sont en revanche secs et provoquent des étiages sévères et des assèchements réguliers de certaines portions de cours d'eau : 40 km en 2001 et 2002, une centaine en 2003, 130 km en 2005.

PLAN DE SITUATION

Vallée du Né

Atelier BKM - Septembre 2006

Sources: IGN, DIREN Poitou-Charentes

II.3. LA NATURE DU SOL ET DU SOUS-SOL

Le bassin versant est installé sur un socle calcaire (Crétacé Supérieur) recouvert de dépôts tertiaires à base de matériaux sablo-argileux. Le fond de vallée du Né et de ses affluents est recouvert d'alluvions calcaires humifères. Le relief est peu marqué, le point culminant ne dépassant pas 200 m d'altitude.

Les sols sont en majorité des terres de champagne favorables à toutes cultures ; il s'agit de sols argilo-calcaires riches, exploités en vignoble, cultures de céréales et oléagineux. Les terres de champagne forment un paysage ouvert et cultivé, un « damier de cultures aux couleurs changeantes ».

Les marges du bassin versant sont recouvertes de sols différents :

- à l'extrême nord-est (Claix, Plassac-Rouffiac, Voulgézac, Chadurie), les sols sont des terres de groie, constitués de calcaires durs, caillouteux, à faible teneur en eau.
- le sud-ouest (Oriolles, Chillac, Passirac, Brossac) est recouvert de sols pauvres, de nature argilo-sableuse, à intérêt agricole médiocre. L'occupation du sol est dominée par des boisements de pins, des prairies, et des étangs ; ces sols, acides et froids, sont humides en hiver et secs en été.

II.4. L'OCCUPATION DU SOL

II.4.1. LE BASSIN VERSANT

Le bassin versant du Né est assez peu urbanisé et ne contient pas de grandes agglomérations : seules quatre d'entre elles avaient une population supérieure à 1 000 habitants en 1999 : Barbezieux (4 819 habitants), Châteaubernard (3 532 habitants), Segonzac (2 297 habitants) et Salles d'Angles (1 127 habitants), les territoires de Châteaubernard et Segonzac, n'étant d'ailleurs que partiellement situés dans le bassin versant du Né.

L'occupation du sol est donc à dominante agricole, avec une part importante de vignoble : 51 150 ha de SAU dont 22 700 ha de vignes. La moitié sud du bassin est marquée par le mélange de cultures de céréales, oléagineux et vignes (Né amont, sous bassins de la Maury, de l'Ecly et du Beau), tandis que dans la moitié nord, la vigne devient peu à peu prépondérante lorsque l'on s'approche de Cognac. Partout les cultures fourragères et les prairies naturelles sont en recul ; les surfaces toujours en herbe (STH) ne représentent plus qu'environ 7 % de la SAU du bassin.

La forêt tient également une place importante dans certaines parties du territoire : forêts acidiphiles de pins maritimes et chênes pédonculés en limite sud (Oriolles, Chillac, Passirac), peupliers dans la vallée du Né, de Péreuil à la confluence avec la Charente.

II.4.2. LA VALLEE DU NE ET DE SES AFFLUENTS

Au sein des vallées de l'aire d'étude, on compte 17 modes d'occupation du sol différents, dont les surfaces et proportions relatives sont détaillées dans le tableau ci-dessous.
Le mode d'occupation du sol largement dominant est constitué par la culture avec 50,6 % de l'aire d'étude, puis viennent les boisements (30,1%) et enfin les prairies (16,1%).

Modes d'occupation du sol	Superficie	% de l'aire d'étude
Zones urbanisées	206 ha	1,7 %
Zones industrielles et commerciales	3,3 ha	0,03 %
Extraction de matériaux	7,1 ha	0,06 %
Décharges	0,1 ha	0,001 %
Espaces verts	12,6 ha	0,1 %
Equipements sportifs et de loisirs	18,2 ha	0,1 %
Terres arables	6 227 ha	50,6 %
Vignobles	49 ha	0,4 %
Vergers	11,3 ha	0,1 %
Prairies	1991 ha	16,1 %
Boisements de feuillus	2647 ha	21,4 %
Boisements de résineux	140 ha	1,1 %
Pelouses et pâturages naturels	16,2 ha	0,1 %

Modes d'occupation du sol	Superficie	% de l'aire d'étude
Landes et broussailles	1,1 ha	0,01 %
Zones humides intérieures	10,1 ha	0,1 %
Plans d'eau	114 ha	1 %
Autres boisements	937,4 ha	7,6 %

III. LE NE, UN DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE LA CHARENTE

III.1. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le Né est un des principaux affluents de la Charente.
Il prend sa source sur les communes de Voulgézac et Bécheresse, sa confluence avec la Charente se situant en limite des communes de Merpins et Salignac/Charente. La pente moyenne est très faible, de 2 mm/m :

5 mm/m de la source à Blanzac-Porcheresse
0,8 mm/m de Blanzac à Saint-Fort sur le Né,
Pratiquement 0 pour 1000 de Saint-Fort à la confluence avec la Charente.

Le réseau hydrographique est complexe : il est composé de bras multiples, dus à la centaine de moulins encore existants et à un nombre important d'affluents, qui forment plus de 320 km de réseau. Le cours principal du Né mesure 67 km de long auxquels s'ajoutent environ 40 km de dérivations.

De nombreuses sources latérales et cours d'eau affluents viennent grossir les eaux du Né.
Les affluents les plus importants sont :

- en rive gauche, de l'amont vers l'aval : l'Arce et son affluent le ru des Aunais, la Maury et son affluent la Gorre, le Beau et ses deux affluents principaux le Condéon et le Gabout, le ru de chez Mathé, les Fontaines Blanches, et le Biget.,
- en rive droite, de l'amont vers l'aval : le Ruiné, l'Ecly, le Regain, le Collinaud, et la Motte.

Le Né traverse 28 communes (dont 5 en Charente-Maritime), les plus importantes étant Blanzac-Porcheresse (927 habitants) et Saint-Fort sur le Né (392 habitants).

Le Né et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux.

III.2. LES AMENAGEMENTS DU NE ET DE SA VALLEE

L'état actuel du Né et de son lit majeur résulte en grande partie des usages successifs de l'eau, et des aménagements correspondants. Deux d'entre eux ont profondément modifié la physionomie du cours d'eau et de sa vallée :

III.2.1.LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DE MOULINS

Au XIXème siècle, on comptait jusqu'à 167 moulins sur l'ensemble du réseau hydrographique, réalisés sur des biefs de dérivation. Ces moulins servaient à la production de farine et à celle d'huile de noix, l'extraction à froid de l'huile de noix étant une spécialité de la vallée. Ces moulins à eau étaient souvent « doublés » par des moulins à vent, aujourd'hui pour la plupart en ruines (quelques uns sont bien conservés comme le moulin de Fanaud à Gimeux), installés sur les hauteurs ; ils fonctionnaient l'été lorsqu'il n'y avait pas assez d'eau dans la rivière, ce qui tend à montrer que les problèmes d'assecs ne datent pas d'aujourd'hui.

La hauteur de chute des moulins à eau est généralement comprise entre 1 et 3 m ; leur création s'accompagne de la construction de plusieurs types d'ouvrages hydrauliques :

- ouvrages de partition des débits en amont (seuils),
- canal d'amenée et de fuite sur lequel est implanté le moulin (bief),
- déversoir de trop plein et son canal de fuite.

Le Né est ainsi transformé en rivière à bras multiples, équipée de nombreux ouvrages de partition (voir figure 1).

Aujourd'hui les moulins sont pour la plupart transformés en résidences secondaires quand ils ne sont pas disparus ou à l'abandon. Le plus souvent, les chutes n'actionnent plus d'ouvrages moteurs et les ouvrages et réseaux sont dans un état plus ou moins dégradé.

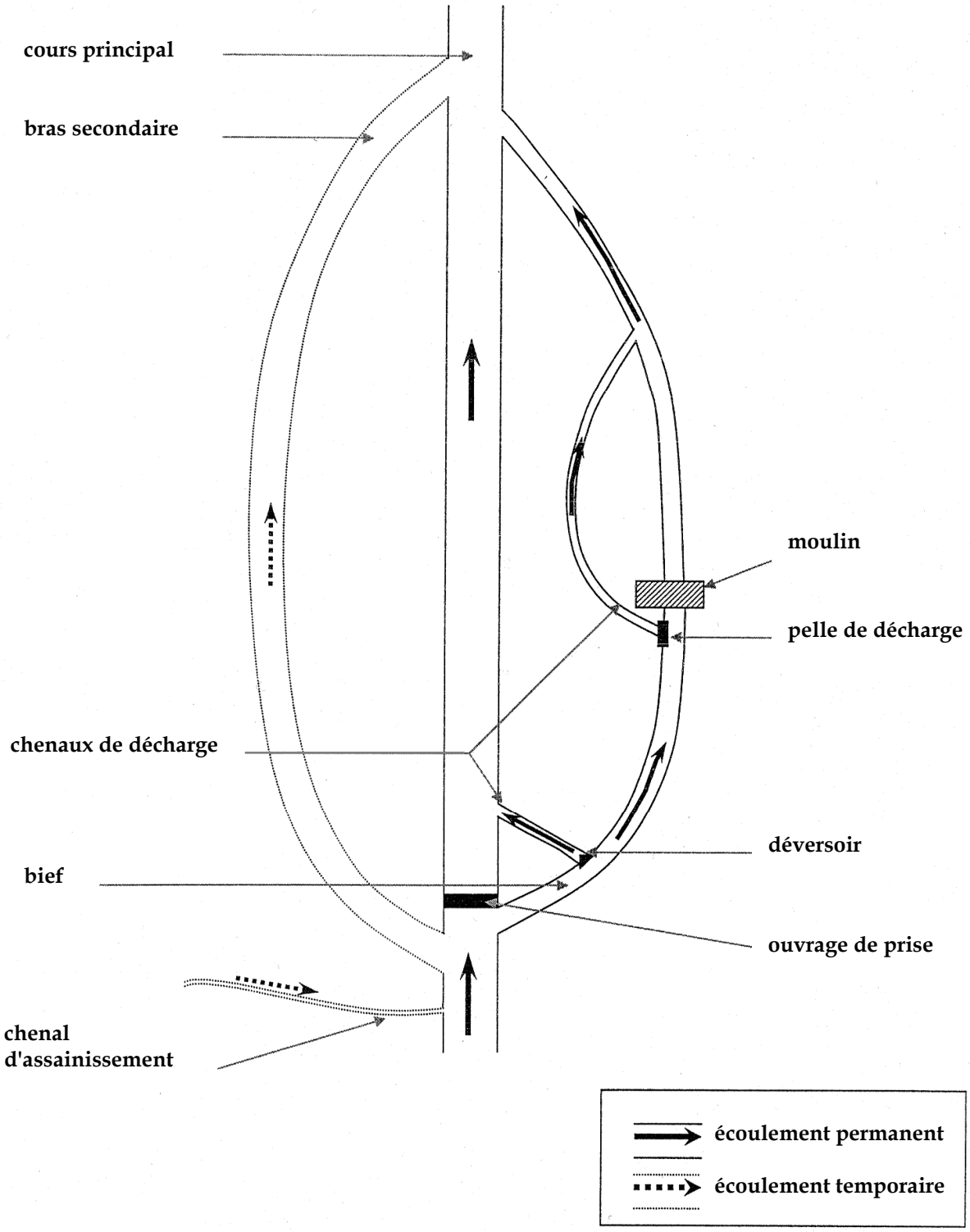

Figure 1 : Schéma type du fonctionnement hydraulique du Né

III.2.2. LA VALORISATION AGRICOLE DU LIT MAJEUR

A partir des années 1960, le développement de l'agriculture a conduit la collectivité à lancer un programme de mise en valeur hydro-agricole du lit majeur du Né et de ses affluents. En 1968, est créé le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né chargé dans un premier temps de la mise en œuvre de ce programme. Celui-ci s'est traduit par :

- le recalibrage du Né et de l'aval de ses affluents,
- la réfection ou l'amélioration des seuils,
- le drainage et l'assainissement de 4 500 ha de terres agricoles.

III.3. UNE POPULATION ATTACHEE A SA VALLEE

La vallée du Né, notamment dans ses parties moyenne et inférieure (en aval de Péreuil) constitue une unité paysagère bien distincte des coteaux alentours par ses composantes et son organisation spécifique :

- le diversité et la densité du réseau hydrographique, ainsi que les aménagements hydrauliques sont des éléments majeurs de l'identité de la vallée : la rivière principale, les bras dérivés, les biaux, les moulins, les ouvrages hydrauliques, les gués…
- les volumes végétaux (bois de frênes, peupleraies, haies denses, ripisylves, prairies,…) sont très présents et créent une alternance d'espaces agricoles ouverts, d'échelle petite à moyenne, et d'espaces boisés cloisonnés. C'est grâce à cette couverture arborescente que la vallée se distingue fortement des immenses étendues agricoles et viticoles des collines environnantes.

Cette ambiance paysagère spécifique, ainsi que les nombreux usages, anciens et actuels, liés à l'eau (moulins, pêche, promenade…), et la présence d'un bâti traditionnel souvent de qualité expliquent la liaison forte entre la population et la vallée.

IV. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET DEMOGRAPHIQUE, LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET LES UNITES FONCIERES

IV.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site de la Vallée du Né s'étend sur 57 communes, réparties sur dix cantons et deux départements, la Charente (52 communes concernées) et la Charente-Maritime (5 communes).

Huit Communautés de Communes sont impliquées, ainsi que trois Pays. La majorité des communes appartiennent au Pays Sud-Charente, hormis une dizaine qui font partie du Pays Ouest-Charente, tandis que les communes situées en Charente-Maritime adhèrent au Pays de la Haute Saintonge.

Le tableau 1 récapitule la répartition administrative des différentes communes du site.

Commune	Canton	Communauté de Communes	Pays	Département
Condéon	Baignes-Sainte-Radegonde	Les 3 B	Sud-Charente	Charente (16)
Reignac				
Angeduc	Barbezieux-Saint-Hilaire			
Barbezieux-Saint-Hilaire				
Berneuil				
Brie-sous-Barbezieux				
Challignac-Champagne				
Lachaise				
Ladiville				
Lagarde-sur-le-Né				
Saint-Aulais-la-Chapelle				
Saint-Bonnet				
Saint-Médard de Barbezieux				
Saint-Palais-du-Né				
Salles-de-Barbazieux				
Vignolles				
Brossac	Brossac			
Chatignac				
Chillac				
Passirac				
Sainte-Souline				
Aubeville	Blanzac-Porcheresse	Blanzacais		
Bécheresse				
Blanzac-Porcheresse				
Chadurie				
Champagne-Vigny				
Etriac				
Jurignac				
Mainfonds				
Péreuil				
Pérignac				
Saint-Léger				
Voulgezac				
Bessac				
Cressac-Saint-Genis				
Plassac-Rouffiac				
Aignes-et-Puypéroux	Montmoreau-Saint-Cybard	Montmorélien		
Deviat				
Nonac				
Bonneuil	Châteauneuf-sur-Charente	Région de Châteauneuf	Ouest-Charente	
Nonaville				
Touzac				
Viville				
Ars	Cognac-Sud	Cognac		
Gimeux				
Merpins				
Ambleville	Segonzac	Grande Champagne		
Criteuil-la-Magdeleine				
Lignières-Sonneville				
Saint-Fort-sur-le-Né				
Salles d'Angles				
Verrières				
Celles	Archiac	Haute Saintonge	Haute Saintonge	Charente Maritime (17)
Cierzac				
Germignac				
Saint-Martial-sur-Né				
Salignac-sur-Charente	Pons	Région de Pons		

Tableau 1 : Situation administrative des communes de la vallée du Né

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Vallée du Né

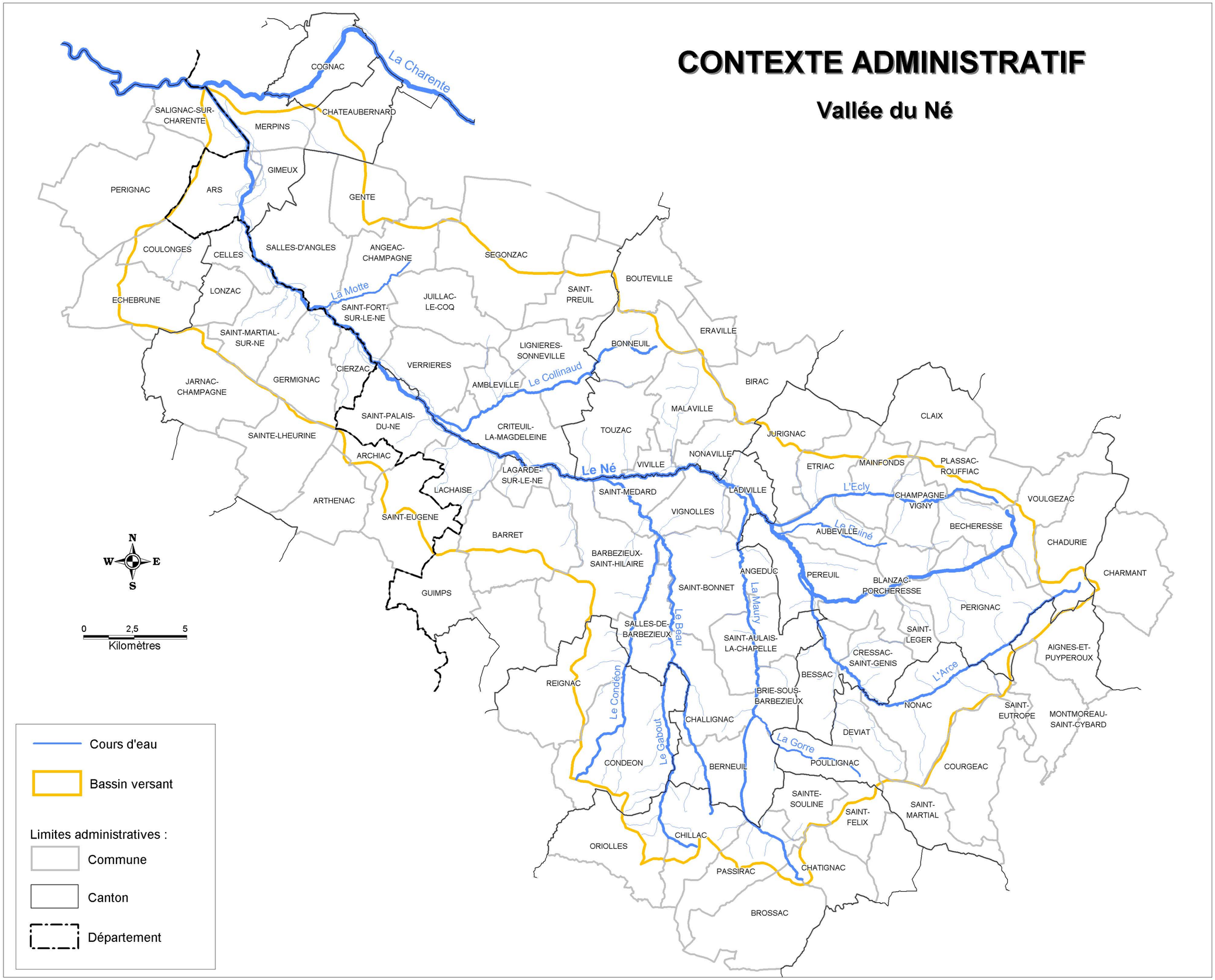

Atelier BKM (S. DUGAY) - Septembre 2006

Sources: IGN, DIREN Poitou-Charentes

IV.2. LA DEMOGRAPHIE

L'ensemble des communes regroupe une population totale de 24 170 habitants, en diminution entre les deux derniers recensements (1990-1999).

La densité moyenne est de 33 hab/km², mais ce paramètre varie fortement selon les communes, avec un minimum de 12 hab/km² pour Bessac et Chillac et un maximum de 182 hab/km² pour Barbezieux-Saint-Hilaire.

Cette commune est également la plus peuplée et se démarque nettement avec ses 4 819 habitants, en augmentation dans les années 1990. Hormis la commune de Salles d'Angles (1 127 habitants), les autres collectivités restent en dessous de la barre des 1 000 habitants, le minimum étant de 96 pour Angeduc. Plus de la moitié comptent moins de 300 habitants et le secteur se compose donc essentiellement de petites communes rurales, dont la démographie a évolué de manière variable au cours du temps.

IV.3. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

IV.3.1. LA PROTECTION AU TITRE DES SITES

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

Un site classé concerne la zone d'étude, sur le ruisseau de Marjerac, petit affluent de l'Arce (commune de Déviat) : Domaine de la Faye, avec son château, son étang et ses douves.

Parmi les sites inscrits présents dans le bassin versant du Né, un seul concerne la vallée proprement dite. Localisé sur la commune de Pérignac, en bordure de l'Arce, il s'agit du Domaine de Lerse, dont le petit château fortifié fut bâti au XIIIème siècle.

IV.3.2. LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)

La Z.P.P.A.U.P. est une servitude d'utilité publique permettant de mieux identifier et gérer le patrimoine local.

La commune de Barbezieux présente une ZPPAUP, qui se répartit en plusieurs secteurs du territoire communal. Le site Natura 2000 est ainsi concerné sur une

portion d'environ 4 km le long du Condéon (entre Salles de Barbezieux et « le Maine Merle »), d'environ 3 km sur la rive gauche du Né en limite nord de la commune, et d'environ 3 km le long du ruisseau de Chez Mathé.

IV.3.3. LES DOCUMENTS D'URBANISME

La plupart des communes concernées ne sont pas dotées de document d'urbanisme et les règles en matière de constructibilité sont donc liées à l'application du Règlement National d'Urbanisme.

Une dizaine de communes sont couvertes par une carte communale approuvée ou en cours d'élaboration : Champagne-Vigny, Jurignac, Lagarde-sur-le-Né, Pérignac, Touzac, Viville, Celles, Cierzac, Germinac, Saint-Martial-sur-Né, Salignac-sur-Charente ; quelques unes possèdent un Plan d'Occupation des Sols (Ars, Barbezieux-Saint-Hilaire, Gimeux, Salles d'Angles) ou un Plan Local d'Urbanisme (Merpins, Brossac en cours d'élaboration).

Dans ces documents, les terrains situés à proximité des cours d'eau sont classés en zones inconstructibles à vocation naturelle (ND ou N).

IV.4. LES UNITES FONCIERES

La zone Natura 2000 ne comprend que très peu de terrains communaux et ceux-ci sont généralement de faible superficie (quelques ares à quelques hectares), comme par exemple à Blanzac-Porcheresse, Criteuil, Déviat, Lignières-Sonneville, Salles-de-Barbezieux. A noter que les communes d'Ars et Gimeux poursuivent une démarche d'acquisition foncière qui leur permet d'étendre progressivement les surfaces communales dans le site.

Le foncier reste donc principalement privé et est généralement très morcelé. Quelques plantations de peupliers supérieures à 5 ha sont présentes mais les grandes propriétés privées sont rares dans le périmètre, hormis quelques exceptions telles que les domaines rattachés à des châteaux, qui peuvent atteindre plusieurs centaines d'hectares : domaine de la Faye à Déviat, château de Chillac… (une partie seulement dans le site).

B. DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

I. METHODOLOGIE

I.1. AIRE D'ETUDE

Afin de prendre en considération l'ensemble du réseau hydrographique du bassin du Né, l'aire d'étude a été élargie à l'ensemble des cours d'eau, ruisseaux et fossés affluents du Né, en incluant leur lit majeur. La superficie de l'aire d'étude est donc passée de 4 600 ha à environ 8 000 ha. Dans un premier temps, ce calage du périmètre d'étude a été réalisé selon des critères géographiques et d'occupation du sol, à partir des scans 25 de l'IGN et des ortho-photos. Il a ensuite été affiné sur le terrain en fonction de la nature et de la délimitation des habitats présents.

L'ensemble du diagnostic a été réalisé au sein du périmètre agrandi.

En outre, des prospections spécifiques sur les versants abrupts des vallées, en dehors du strict périmètre d'étude, ont été réalisées afin de rechercher les pelouses et landes calcicoles.

I.2. INVENTAIRES BIOLOGIQUES

I.2.1. HABITATS NATURELS / FLORE

Cette étude comprend la détermination et la cartographie précise des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (annexes I, II et IV de la directive Habitats, 92/43/CEE du 21 mai 1992 et annexe I de la directive Oiseaux 79/409/CEE du 21 avril 1979).

Ces derniers sont caractérisés en terme de groupements végétaux en se basant sur la typologie scientifique des habitats européens (Code Corine Biotopes et Code Natura 2000 pour les habitats d'intérêt communautaire).

La première étape consiste à réaliser une photo-interprétation à l'aide de photographies aériennes qui permettent de définir la nature de l'occupation du sol. Cette étude est complétée par des relevés sur le terrain qui serviront à l'élaboration d'une cartographie précise des habitats naturels.

Le travail d'inventaires floristiques, qui ne s'effectue qu'en période favorable au développement végétal (mars à septembre), consiste à réaliser des relevés de végétation dans l'ensemble des différents milieux identifiés. Pour chaque inventaire,

on détermine les espèces dominantes, la structure de la végétation, et on précise le stade d'évolution de l'habitat ainsi que son état général.

La nature des espèces floristiques composant chaque unité permet de déterminer des associations végétales dont les caractéristiques définissent les habitats.

I.2.2. FAUNE

- ***Les principes généraux***

De nombreux travaux d'écologie fondamentale ont permis de mettre au point, depuis plus de 20 ans, des méthodes de description et d'analyse des milieux naturels terrestres (notion de "diagnostic écologique" de J. Blondel - 1979).

Bien sûr, il est impossible de réaliser l'inventaire exhaustif de la faune d'un lieu donné. Néanmoins, les connaissances acquises permettent d'identifier, dans différents groupes d'animaux, vertébrés notamment, des espèces dites "bio-indicatrices", qui donnent au site étudié ses caractères biologiques essentiels.

- ***La méthode***

Chaque groupe a été étudié selon la méthodologie en vigueur :

⇨ <u>Mammifères :</u>

- Observations visuelles (affûts matinaux et crépusculaires)
- Recherches de traces, fèces et reliefs de repas
- Analyse de pelotes de rejection des rapaces nocturnes
- Détection acoustique des chiroptères (détecteur Pettersson D-240x)

Remarque : Un diagnostic spécifique sur le vison d'Europe a été réalisé dans le cadre de ce document d'objet du fait du caractère particulièrement sensible de cette espèce.

⇨ <u>Oiseaux :</u>

- Observation visuelle
- Détection par points d'écoute

⇨ <u>Reptiles et amphibiens :</u>

- Observation directe (visuelle et par capture / relâché dans le cas des amphibiens)
- Détection par points d'écoute (pour les anoures uniquement)

⇨ <u>Odonates :</u>

- Observation directe
- Capture au filet si nécessaire pour identification, avec relâché sur place
- Récolte d'exuvies

⇨ <u>Lépidoptères :</u>

- Observation directe

- Capture au filet si nécessaire pour identification, avec relâché sur place

⇨ Coléoptères :

- Observation directe

Les espèces inscrites aux annexes II et IV de la directive « Habitats » et à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ont fait l'objet de recherches approfondies.

Les sorties de terrain ont été réalisées lors des périodes favorables, en fonction de la météorologie et de la biologie des espèces recherchées, entre janvier et septembre 2005.

Toutes les captures ont été réalisées par des détenteurs d'autorisation préfectorale pour les espèces protégées.

Enfin, toutes les connaissances antérieures sur le site ont été mises à profit, et l'analyse bibliographique a été réalisée.

I.3. CARTOGRAPHIE ET BANQUE DE DONNEES

Les données recueillies sont saisies numériquement sous SIG MapInfo 7.8. Le travail comprend :

- la saisie cartographique des informations recueillies dans le cadre du diagnostic socio-économique, ainsi que les données sur les habitats, la faune et la flore ; elle est réalisée au minimum à l'échelle du 1/5000ème.
- la mise en place de la base de données conformément à la demande du service SIG de la DIREN (voir doc en annexe).

II. LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE

II.1. LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La vallée du Né et de ses affluents présente une grande variété de biotopes, puisque 20 habitats « naturels » ont été recensés, dont 8 d'intérêt communautaire (voir le tableau ci-dessous). Leur répartition varie d'amont en aval, selon la nature et les conditions d'hydrométrie du sol.

CC	CN	Désignation	Superficie (ha)	% de l'aire d'étude
24.4	3260	Végétation immergée des rivières (*Ranunculion fluiantis*)	Habitat ponctuel	
37.1	6430	Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne (communautés à reine des prés et communautés associées)	13 ha	0,1 %
37.71	6430	Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces (voiles des cours d'eau)	92 ha	0,7 %
44.4	91F0	Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	622 ha + 450 km linéaires	4,9 % + 75 % du linéaire
44.3	91 E0*	Forêt de frênes et d'aulnes des grands fleuves médio-européens	0,4 ha + 0,6 km linéaire	0,003 % + 0,1 % du linéaire
34.322	6210	Pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus* (hors périmètre)	5 ha	0,04 %
31.88	5130	Fruticée à Genévriers communs (hors périmètre)	0,3 ha	0,002 %
31.12	4020*	Landes humides atlantiques à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	0,7 ha	0,006 %

CC : Code Corine Biotopes
CN : Code Natura 2000
* : Habitat communautaire prioritaire

Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein, ou en limite de l'aire d'étude

Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens

Annexe I de la directive Habitat
Habitat prioritaire
Code Corine Biotopes : 44.3
Code Natura 2000 : 91E0

Surface : 0,4 ha et 0,6 km linéaire.

Structure et répartition :

Cet habitat est essentiellement localisé sur de faibles surfaces, en tête de bassin hydrographique du Né et de l'Arce. Il est présent lorsque le sol est relativement engorgé et reste donc cantonné aux zones de sources ou à proximité des ruisseaux dont le débit et la vitesse sont variables.
Les peuplements observés sont de faibles étendues constituant, le long de ces cours d'eau, des formations étroites et linéaires installées sur les berges. Au niveau des résurgences d'eau et lorsque la topologie le permet, l'étendue peut être plus importante.

Sur le territoire étudié, l'habitat est dominé par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), principalement installé dans les parties basses, auquel est associé le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) qui se retrouve tant sur les banquettes alluviales inférieures que sur les parties hautes.

La strate herbacée varie en fonction de la structure de l'habitat elle peut être dense au niveau des boisements les plus étendus ou parfois absente lorsque l'aulnaie-frênaie est limitée à une fine bande ripicole. Elle se caractérise notamment par la Salicaire (*Lythrum salicaria*) la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Berce commune (*Heracleum spondylium*), le Gouet d'Italie (*Arum italicum*), le Gaillet des marais (*Galium palustre*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum)* et la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*).

La strate arbustive quant à elle, est par endroits fortement diversifiée, ce qui traduit l'influence de la frênaie-ormaie, formation prédominante sur le reste du bassin hydrographique. Elle est composée du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), de l'Erable champêtre (*Acer campestre*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), du Noisetier (*Corylus avellana*) et du Prunellier (*Prunus spinosa*).

Etat de conservation et dynamique d'évolution.

Etant principalement liée à un gradient hydrique élevé, l'aulnaie-frênaie disparaît lorsque les variations saisonnières trop importantes entraînent une exondation

prolongée du système racinaire. Lorsque les conditions du milieu sont modifiées, l'aulnaie-frênaie peut être remplacée par la frênaie-ormaie plus résistante à une faible hydrométrie.

La gestion hydraulique, l'entretien des cours d'eau et l'occupation du sol adjacente peuvent aussi être responsables de sa disparition ainsi que les maladies affectant les Aulnes.
En outre, les boisements observés sont menacés par l'extension des zones agricoles (cultures ou prairies) jusqu'en bordure de berges et par un entretien trop drastique de la ripisylve. Par ailleurs, les modifications hydrauliques (recalibrage, rectification, curage, des cours d'eau) peuvent entraîner un abaissement de la nappe. Il est donc indispensable de prévoir des mesures de gestion adaptées afin de préserver cet habitat.

Intérêt patrimonial :

Sur le plan végétal cet habitat caractérise une association de faible étendue spatiale et dont la surface est en nette régression, tant au niveau du site qu'au niveau national ou européen. Il contribue de plus à la diversité des habitats et des paysages de la vallée.
A plus grande échelle, il est à mettre en relation avec un ensemble complexe d'habitats en interaction, constituant une véritable mosaïque de milieux qui offre une multitude de niches écologiques pour la faune.
Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Mammifères* : vison d'Europe, loutre, chauves-souris (barbastelle, murin de Natterer, noctule commune, noctule de Leisler)
- *Oiseaux* : milan noir
- *Invertébrés* : rosalie des Alpes, lucane cerf-volant

Habitats associés :

L'aulnaie frênaie est associée à plusieurs autres habitats :

- Les pâtures mésophiles (38.1)
- Les prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Les mégaphorbaies eutrophes des eaux douces (voiles des cours d'eau : 37.71)
- Les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (communautés à reine des prés et communautés associées : 37.1)
- La forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves (44.4)

Végétation immergée des rivières
(*Ranunculion fluiantis*)

Annexe I de la directive Habitat
Code Corine Biotopes : 24.4
Code Natura 2000 : 3260

Surface : habitat ponctuel

Structure et répartition :

Cet habitat est constitué d'espèces végétales fluviatiles des eaux courantes (hydrophytes), donc de plantes en général immergées ou flottantes, telle que la renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*).
Un seul secteur très ponctuel a été localisé dans la partie aval du Né au lieu-dit les Levades (commune de Gimeux) à proximité du passage à gué.

Etat de conservation et dynamique d'évolution :

La très faible proportion de cet habitat à l'échelle du bassin versant est probablement liée à la qualité passable de l'eau. La pollution agricole diffuse et la présence d'espèces invasives (jussie) étant défavorables à cette formation végétale.

Intérêt patrimonial :

La sensibilité de la renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) à la pollution des eaux, fait de cette plante aquatique une espèce assez rare à l'échelle du territoire national.
La végétation immergée constitue une source de nourriture et d'abri pour la faune aquatique et contribue à la diversification des habitats, donc des communautés d'invertébrés et de poissons associés.
Etant étroitement associé aux cours d'eau, cet habitat est fréquenté par les espèces inféodées à la présence de milieux aquatiques :

- *Mammifères* : vison d'Europe, loutre, murin de Daubenton
- *Oiseaux* : martin pêcheur
- *Invertébrés* : agrion de Mercure, cordulie à corps fin, gomphe de Graslin

Habitats associés :

- Lit des rivières 24.1

Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne
(communautés à reine des prés et communautés associées)

Annexe I de la directive Habitat
Code Corine Biotopes : 37.1
Code Natura 2000 : 6430-1

Surface : 13 ha

Structure et répartition :

Cet habitat est observé de manière sporadique et ne constitue pas le type de mégaphorbiaie dominant. Il est présent sur le Né ainsi que sur ses affluents au lit majeur large (le Beau, la Maury…), soumis à un régime de crues. Ces mégaphorbiaies s'expriment au niveau de stations relativement pauvres en azote où le gradient hydrique est élevé. Leur extension est variable au sein des boisements humides ; elles sont fortement développées en zone de clairière ou parfois limitées aux lisières.

Au niveau du cours aval du Né, elles occupent souvent de vastes surfaces succédant généralement à une coupe forestière effectuée sur des parcelles gérées de manière extensive, sans amendements importants. A l'amont, elles sont surtout présentes sous forme de « taches » dans les boisements alluviaux, en bordure du cours d'eau.

Ces formations sont principalement composées par la Reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), l'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), l'Euphorbe velue (*Euphorbia villosa*), auxquelles sont associés l'Iris des marais (*Iris pseudacorus*), le Populage des marais (*Caltha palustris*) dans les zones de plus forte hydrométrie.

Etat de conservation et dynamique d'évolution :

Dérivant généralement de la destruction des forêts alluviales ou de l'abandon des activités agro-pastorales, ces formations sont dites de transition.

Naturellement en lien avec la dynamique forestière, elles peuvent être colonisées par des espèces ligneuses pour laisser place à des fruticées ou à des saulaies et finalement aboutir à un boisement alluvial. Ces mégaphorbiaies sont susceptibles de se régénérer à l'issue de perturbations engendrées au cours de fortes crues.
Le plus souvent, les activités anthropiques viennent rompre cette dynamique et permettent ainsi le maintien de ce stade ouvert. Ceci s'observe notamment au niveau des plantations de peupliers lorsqu'il s'y effectue un entretien par fauche.

Il s'agit donc souvent d'un habitat lié à l'exploitation sylvicole, se rapprochant toutefois de l'association naturelle.

Cet habitat est menacé par la mise en culture ainsi que par toute action sur les cours d'eau qui pourraient entraîner un abaissement de la nappe ou diminuer l'expansion des crues. De plus, un apport excessif en azote en provenance du bassin versant entraîne une modification du cortège floristique, remplaçant la mégaphorbiaie mésotrophe par une mégaphorbiaie eutrophe voire hyper eutrophe (forme dégradée). L'aggravation de l'eutrophisation de l'eau des cours d'eau est aussi responsable de l'évolution vers la mégaphorbiaie eutrophe.

Intérêt patrimonial :

Sur le plan écologique, ce milieu possède des intérêts majeurs. Il fait notamment partie du complexe d'habitats fréquentés par le vison d'Europe ainsi que par un grand nombre d'insectes. Il constitue de plus une formation herbacée caractéristique de la dynamique naturelle des milieux alluviaux, dont la surface est en nette diminution.
Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Mammifères* : vison d'Europe, loutre, petit rhinolophe
- *Invertébrés* : damier de la succise

Habitats associés :

- Les pâtures mésophiles (38.1)
- Les prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Les mégaphorbaies eutrophes des eaux douces (voiles des cours d'eau : 37.71)
- Les prairies humides eutrophes (37.2)
- La forêt mixte de chênes, d'ormes, et de frênes des grands fleuves (44.4)
- La peupleraie (83.321)

Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces
(voiles des cours d'eau)

Annexe I de la directive Habitat
Code Corine Biotopes : 37.71
Code Natura 2000 : 6430-4

Surface : 92 ha

Structure et répartition :

Cet habitat est d'avantage représenté sur l'ensemble du bassin versant que les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes. Il se développe à la suite de coupes forestières ou au niveau des clairières, sur des sols relativement humides, eutrophisés et riches en azote.
Son extension est variable, mais il n'est par rare d'en observer d'importantes superficies, tant à proximité de cours d'eau en bordure des prairies, qu'en lisières forestières ou à l'intérieur de certains boisements (plantations de peupliers notamment). Lorsque la mise en culture des terres est importante, la présence de ce type de mégaphorbiaie est limitée (ce qui s'observe sur l'Ecly).

Ce type de mégaphorbiaie est principalement constitué par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), associées à l'Alliaire officinale (*Alliara petiolata*), le Houblon (*Humulus lupulus*), l'Iris faux-açore (*Iris pseudacorus*), la Barbarée vulgaire (*Barbarea vulgaris*), la Ronce bleuâtre (*Rubus caesius*)… Ce type de formation peut être dominée par la baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), en particulier dans les stations à fortes oscillations de la nappe.

Les différentes espèces citées précédemment constituent une strate herbacée dense et haute. En fonction des caractères stationnels, l'habitat est dominé par une ou plusieurs espèces ce qui permet de déterminer le degré d'eutrophisation lorsqu'il s'agit d'espèces nitrophiles.

Etat de conservation et dynamique d'évolution :

Ce groupement constitue un stade transitoire entrant dans la dynamique des boisements. Il peut donc se régénérer à la suite de coupes forestières ou de manière plus naturelle sur des zones remaniées par les crues.

Suite à une eutrophisation accentuée par les apports du cours d'eau ou par des amendements dans les peupleraies, elles peuvent se substituer aux mégaphorbiaies mésotrophes.

Lorsque l'apport en azote est trop conséquent, elles évoluent vers la mégaphorbiaie très eutrophe dite dégradée, où l'ortie dioïque et le liseron des haies sont les espèces dominantes. Ceci s'observe surtout sur le cours aval du Né, au niveau de certaines peupleraies.

L'eutrophisation générale des cours d'eau entraîne une augmentation de la surface occupée par cet habitat au détriment de la mégaphorbiaie mésotrophe.
Cette association ne peut se maintenir que si le drainage est limité et si le cours d'eau ne subit pas de perturbations hydrauliques majeures (rectification, recalibrage, curage…).

Intérêt patrimonial :

Ce milieu possède un intérêt certain du point de vue écologique et paysager. Il fait notamment partie du complexe d'habitats fréquentés par le vison d'Europe. Il constitue de plus des formations herbacées qui jouent un rôle dans la dynamique naturelle des forêts riveraines de la vallée.
Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Mammifères* : vison d'Europe, loutre, petit rhinolophe
- *Invertébrés* : damier de la succise

Habitats associés :

- Les pâtures mésophiles (38.1)
- Les prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Les prairies humides eutrophes (37.2)
- Les mégaphorbaies mésotrophes collinéennes (communautés à reine des prés et communautés associées : 37.1)
- La forêt mixte de chênes, d'ormes, et de frênes des grands fleuves (44.4)
- Les peupleraies (83.321)

Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves

Annexe I de la directive Habitat
Code Corine Biotopes : 44.4
Code Natura 2000 : 91F0

Surface : 622 ha et 450 km linéaires

Structure et répartition :

Cet habitat est réparti sur l'intégralité du bassin versant de manière assez homogène. Il est présent le long du Né et de l'ensemble de ses affluents. Il constitue l'habitat forestier naturel dominant des fonds de vallon. L'extension des peuplements est variable. Il peut être restreint aux berges où il constitue une étroite bande linéaire ripicole ou occupe par endroits des surfaces plus importantes qui s'étendent sur le lit majeur des cours d'eau.

Au niveau de la zone d'étude, cette unité est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), auquel s'ajoutent l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

La strate arbustive très diversifiée, caractéristique de ce groupement végétal, est principalement composée par le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène commun (*Ligustrum vulgare*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) et le Noisetier (*Corylus avellana*).

La strate herbacée est aussi riche et recouvrante avec des espèces typiquement forestières telles que le Gouet d'Italie (*Arum italicum*), la Ficaire fausse renoncule (*Ranunculus ficaria*), le houblon (*Humulus lupulus*), la Clématite (*Clematis vitalba*), auxquelles s'associes des espèces de la mégaphorbiaie dans les stations les plus humides : Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*).

Etat de conservation et dynamique d'évolution :

Cet habitat est dans l'ensemble bien conservé et se rencontre par endroits sur de vastes surfaces. On observe régulièrement des boisements de bonne composition avec une strate arbustive équilibrée et bien structurée. L'Orme champêtre est plus ou moins bien représenté étant par endroits très peu présent, sans doute en lien avec les maladies affectant l'espèce.

Il est aussi primordial de souligner l'importante régénération naturelle qui s'effectue tout aussi bien à partir d'anciennes prairies abandonnées, de mégaphorbiaies non

fauchées ou au sein de peupleraies lorsque l'entretien est effectué de manière « douce » de telle sorte qu'un couvert végétal est conservé en sous bois.

Certaines menaces sont toutefois identifiées comme la déforestation au profit des peupleraies ou la conduite monospécifique des boisements de peupliers en éliminant systématiquement les jeunes pousses de frênes et autres ligneux.

Intérêt patrimonial :

Ces formations représentant les forêts alluviales les plus évoluées sont devenus rares à l'échelle européenne. Elles possèdent un intérêt patrimonial majeur tant au niveau floristique (diversité des strates et des espèces) que faunistique (habitat favorable au Vison d'Europe).
Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Mammifères* : vison d'Europe, loutre, chauves-souris (barbastelle, murin de Natterer, noctule commune, noctule de Leisler)
- *Oiseaux* : milan noir
- *Invertébrés* : rosalie des Alpes, lucane cerf-volant

Habitats associées :

- Les pâtures mésophiles (38.1)
- Les prairies de fauche de basse altitude (38.2)
- Les prairies humides eutrophes (37.2)
- Les mégaphorbaies eutrophes des eaux douces (communautés à reine des prés et communautés associées : 37.71)
- Les mégaphorbiaie mésotrophes collinéennes (voiles des cours d'eau : 37.1)
- Les peupleraies (83.321)

Pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus* (hors périmètre)

Annexe I de la directive habitat
Code Corine Biotopes : 34.322
Code Natura 2000 : 6210

Surface : 5 ha

Structure et répartition :

Cet habitat est représenté par des formations herbacées rases à mi-hautes typiquement associées à un voile de Genévriers communs (*Juniperus communis*), principalement localisé en tête de bassin. Ces pelouses sont observées au niveau des coteaux surplombant le Né, l'Arce, l'Ecly et la Maury sur des sols issus d'une roche mère calcaire et dont les caractéristiques topographiques présentent des pentes variant entre 0 et 30%, fréquemment exposées au sud, sud-ouest.

Elles sont principalement constituées par le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Globulaire vulgaire (*Globularia vulgaris*), la Laîche printannière (*Carex caryophyllea*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Un grand nombre d'espèces d'orchidées y trouve aussi refuge avec notamment, l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), l'Orchis brûlée (*Orchis ustulata*), l'Ophrys bécasse (*Ophrys scolopax*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)…

Etat de conservation et dynamique d'évolution :
La plupart des pelouses recensées sont concernées par une forte diminution de l'activité pastorale qui maintenait ces milieux ouverts en maîtrisant la colonisation par les ligneux.
Suite au déclin de cette pratique, la plupart des prairies laisse place à la reconstitution forestière ou à la mise en culture dans les zones les moins pentues et ne subsiste qu'à l'état relictuel. On observe souvent une densification du voile de genévrier commun (*Juniperus communis*) (Code UE : 5130), ce qui constitue un stade transitoire dans la dynamique du milieu. Certaines cependant sont encore pâturées et sont donc conservées en l'état. Il est important de mettre rapidement en place sur des zones ciblées, des mesures de gestion adaptées afin de conserver ces milieux riches et typiques des flancs de coteaux présents dans la vallée.

Intérêt patrimonial :
L'intérêt est majeur tant au niveau écologique que paysager. En effet ces formations possèdent une bonne diversité floristique et abritent un nombre important d'espèces patrimoniales dont de nombreuses orchidées.
D'un point de vue paysager, elles forment des zones ouvertes sur les versants des coteaux, visibles de loin, constituant un témoignage des activités pastorales.

Les orchidées d'intérêt patrimonial présentes dans cet habitat sont : l'Ophrys scolopax (espèce en cours de reclassement), l'Orchis militaris (déterminante en Charente-maritime, en cours de reclassement en Charente), le Serapias lingua (en cours de reclassement en Charente, déterminante dans les Deux-Sèvres et la Vienne).
D'un point de vue faunistique elles hébergent une grande diversité entomologique (orthoptères et lépidoptères notamment), de reptiles et d'oiseaux.
Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Oiseaux* : Circaète jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu.

Habitats associés :

- Les fruticées à Genévriers communs (31.88)

Fruticées à genévriers communs (hors périmètre)

Annexe I de la Directive Habitat
Code Corine Biotopes : 31.88
Code Natura 2000 : 5130

Surface : 0,3 ha

Structure et répartition :
Les formations de genévriers communs sont en étroite relation avec les pelouses mésophiles calcaires auxquelles elles succèdent. Cet habitat occupe des zones où la déprise des activités agro-pastorales est importante (Né, Ecly), entraînant une évolution naturelle des pelouses vers la reconstitution forestière. La formation apparaît dès que le sol devient plus épais et que la pelouse se ferme.

Elle est constituée par une strate arbustive typique dominée par le Genévrier commun (*Juniperus communis*), auquel est associé plusieurs espèces de la fruticée comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) et le rosier des chiens (Rosa canina).

La strate herbacée est plus ou moins diversifiée en rapport avec le degré de recouvrement par les espèces ligneuses. Elle est fréquemment composée par le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Millepertuis commun (*Hypericum perforatum*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*).

Etat de conservation et dynamique d'évolution :
Actuellement, la surface occupée par ce groupement est en augmentation au détriment des pelouses calcicoles. Cependant cet habitat n'étant qu'une transition vers le stade forestier, l'évolution aura tendance à s'inverser au profit de la chênaie. Afin d'éviter une disparition totale de cette formation, une action humaine peut être envisagée en vue de stopper une trop forte colonisation par les essences forestières. Ces opérations doivent être cohérentes avec celles nécessaires pour la restauration des pelouses.

Intérêt patrimonial :
Cet habitat participe à la diversité biologique et paysagère de la vallée. Il s'inscrit de plus dans une mosaïque très riche constituée par les pelouses calcaires, les fruticées et les chênaies sèches présentes à flanc de coteaux. Il est régulièrement fréquenté par des espèces animales patrimoniales au même titre que les pelouses.

Habitats associés :
- Les pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus* (34.322).

Landes humides atlantiques à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

Annexe I de la Directive Habitat
Habitat prioritaire
Code Corine Biotopes : 31.12
Code Natura 2000 : 4020

Surface : 0,7 ha

Structure et répartition :

Les landes humides atlantiques se développent ici dans les fonds de vallons caractérisés par des sols très acides et gorgés d'eau du fait d'une nappe alluviale proche de la surface. Sur l'aire d'étude, une seule observation a été réalisée au sud des étangs de la Rode, en tête du sous-bassin hydrographique du Gabout (nommé « la Gourdine » dans sa partie amont).

Elles se caractérisent par la présence de deux bruyères hygrophiles : la bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). La présence de sphaignes (*Sphagnum sp.*) et du piment royal *(Myrica gale*), espèce protégée en Poitou-Charentes et déterminante en Charente et Charente-Maritime, indique le caractère para-tourbeux de ces landes humides (un assèchement temporaire des sols peut apparaître), ce qui accroît d'autant leur intérêt patrimonial.
A ces espèces caractéristiques de la lande humide, se mêlent également la molinie (*Molinia caerulea*) ainsi que des espèces communes avec la lande sèche : brande (*Erica scorparia*), ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*).

Etat de conservation et dynamique d'évolution :

Cet habitat dépend étroitement des conditions hydriques du sol. L'engorgement en eau permet en effet le maintien des espèces hygrophiles caractéristiques de cet habitat. Néanmoins, il subit une dynamique progressive de colonisation par les ligneux. Il évolue alors vers des fourrés à bourdaines (*Frangula alnus*) ou à saules (*Salix sp.*), et peut même se voir, à terme, colonisé par le pin maritime (*Pinus pinaster*). Des modes de gestion adaptées (fauche, pâturage, écobuage) peuvent bloquer cette évolution et maintenir cet habitat dans son bon état de conservation actuel.

Intérêt patrimonial :

Cet habitat participe à la diversité biologique et paysagère de la vallée. Il abrite en outre des communautés animales et végétales souvent rares et menacées, spécialisées, adaptées à des contraintes environnementales pouvant être fortes (acidité, humidité élevée pouvant contraster avec des phases de sécheresse).

Les espèces d'intérêt patrimonial européen fréquentant particulièrement cet habitat sont :

- *Oiseaux* : busard Saint-Martin, busard cendré, circaète Jean-le-blanc, fauvette pitchou
- *Insectes* : fadet des laîches, damier de la succise

Habitats associés :

- Plantations de conifères 83.31
- Chênaie acidiphile 41.5
- Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex* 31.23

II.2. LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- **Lit des rivières (24.1)**

Les cours d'eau constituent des milieux indispensables à la présence des **mammifères semi-aquatiques** : loutre et vison d'Europe dont de nombreux indices de présence et / ou captures ont été observés sur le bassin du Né. En outre, les milieux aquatiques déterminent la présence de plusieurs autres espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » ou de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » : **chauves-souris** (murin de Daubenton), **odonates** (agrion de Mercure, cordulie à corps fin, gomphe de Graslin), **oiseaux** (martin pêcheur d'Europe).

- **Plans d'eau douce stagnante (22.1)**

Les plans d'eau douce stagnante qui ponctuent l'ensemble de l'aire d'étude, sont favorables d'une part, aux **mammifères semi-aquatiques** (loutre et vison d'Europe), et d'autre part à certains **amphibiens / reptiles** inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats (sonneur à ventre jaune dans les ornières forestières et cistude d'Europe dans les plans d'eau, en tête de bassin).

- **Prairies humides eutrophes (37.2), pâtures mésophiles (38.1) et communautés à grandes laîches (53.2)**

Les prairies humides et pâtures mésophiles de la vallée du Né et de ses affluents sont fréquentées par trois espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : le vison d'Europe, le petit rhinolophe et le damier de la succise.

- **Prairies de fauche de basse altitude (38.2)**

Cet habitat se caractérise par une formation herbacée mésophile riche en espèces végétales, au recouvrement homogène qui s'épanouit au niveau du lit majeur des cours d'eau. En règle générale, ces prairies font l'objet d'ensemencements et d'amendements plus ou moins réguliers, ainsi que de fauches souvent précoces. Elles ne relèvent donc pas de l'habitat naturel typique, d'intérêt communautaire.

Les prairies de fauche constituent une formation abritant une grande diversité biologique notamment au niveau de l'entomofaune et sont de ce fait fréquentées par un nombre important d'espèces patrimoniales qui y trouvent une source de nourriture abondante, en particulier pour : le vison d'Europe, le petit rhinolophe, le busard Saint-Martin, le busard cendré, la pie-grièche écorcheur, le damier de la succise.

- **Boisements humides : formations riveraines de Saules (44.1) et bois marécageux d'Aulnes (44.91)**

L'ensemble des boisements humides est fréquenté par les **mammifères semi-aquatiques** : vison d'Europe et loutre. Les feuillus sont en outre favorables à plusieurs autres espèces d'intérêt communautaire :

- chauves-souris, en particulier la barbastelle inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats ainsi que le murin de Naterrer, la noctule commune, la noctule de Leisler, espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats ;

- insectes : la rosalie des alpes (inféodée aux boisements humides), le lucane cerf volant, espèces de l'annexe II de la Directive Habitats ;

- **oiseaux** : le milan noir, inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

- **Peupleraies avec mégaphorbiaies (83.3211) ou frênaies-ormaies (83.3212)**

Lorsqu'elles sont gérées de manière extensive, les peupleraies voient leur sous-bois colonisé par des habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes – 37.1, mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces – 37.71 et frênaie-ormaie – 44.4). Celles-ci sont alors fréquentées par le vison d'Europe.

- **Boisements caducifoliés : chênaies-charmaies (41.2) et chênaies acidiphiles (41.5)**

Ces habitats peuvent être fréquentés par diverses espèces d'intérêt communautaire, notamment le lucane cerf-volant et la barbastelle (inscrites à l'annexe II de la directive Habitat), la noctule commune, la noctule de Leisler, la pipistrelle commune et l'oreillard roux (chauves-souris inscrites à l'annexe IV de la directive Habitats) ou encore la bondrée apivore (inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux).

II.3. LES AUTRES HABITATS

- Plantations de conifères (83.31)
- Cultures (82)
- Terrains en friche et terrains vagues (87)
- Vignobles (83.21)

- Vergers de hautes tiges (83.1)
- Plantations de Peupliers (83.321)
- Plantations d'arbres feuillus (83.32)
- Plantations de conifères (83.31)
- Parcs urbains et grands jardins (85)
- Villes, villages et sites industriels (86)
- Carrières (86.41)

III. LA FAUNE

Sont présentées ici toutes les espèces observées au cours des prospections de 2005, ainsi que celles recensées au cours des 10 dernières années par les naturalistes de l'association Charente Nature.

En tout, 314 espèces animales ont été observées dans la vallée du Né, dont 55 d'intérêt communautaire (inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive « Habitats » ou à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux ») et 68 inscrites sur la liste rouge nationale et/ou régionale.

III.1. LES ESPECES RENCONTREES SUR LE SITE

III.1.1.LES MAMMIFERES

41 espèces de mammifères sauvages ont été observées sur la zone d'étude. Parmi elles, on notera la présence de la Loutre (*Lutra lutra*) sur la quasi totalité du réseau, et celle du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), ainsi que 10 espèces de chauves-souris. La Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), la Genette (*Genetta genetta*) et la Martre des pins (*Martes martes*), rares en Poitou-Charentes, sont également présents dans la vallée du Né.

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Barbastelle	*Barbastella Barbastellus*	X	II, IV	V	X
Belette	*Mustela nivalis*			S	
Blaireau	*Meles meles*			S	
Campagnol agreste	*Microtus agrestis*				
Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*			I	X
Campagnol des champs	*Microtus arvalis*				
Campagnol roussâtre	*Clethrionomys glareolus*				
Chevreuil	*Capreolus capreolus*				
Crocidure des jardins	*Crocidura suaveolens*				
Crocidure musette	*Crocidura russula*				
Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*	X		S	
Fouine	*Martes foina*				
Genette	*Genetta genetta*	X		I	X
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	X			
Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*				
Lérot	*Eliomys quercinus*				
Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*			I	
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	X	II, IV	D	X
Martre des pins	*Martes martes*			S	X
Mulot sylvestre	*Apodemus sylvaticus*				
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*	X	IV	S	X
Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	X	IV	S	X
Musaraigne aquatique	*Neomys fodiens*	X		I	X

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Musaraigne couronnée	*Sorex coronatus*				
Musaraigne pygmée	*Sorex minutus*				
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	X	IV	V	X
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	X	IV	V	X
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	X	IV	S	X
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	X	II, IV	V	X
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	X	IV	S	
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*	X	IV	S	X
Putois	*Mustela putorius*			I	
Ragondin	*Myocastor coypus*				
Rat des moissons	*Micromys minutus*				
Rat musqué	*Ondatra zibethicus*				
Rat surmulot	*Rattus norvegicus*				
Renard roux	*Vulpes vulpes*				
Sanglier	*Sus scrofa*				
Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	X	IV	S	
Taupe d'Europe	*Talpa europaea*				
Vison d'Europe	*Mustela lutreola*	X	II, IV	D	X

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller
LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

Tableau 3 : Liste des mammifères recensés sur la Vallée du Né et de ses affluents

III.1.2.LES OISEAUX

145 espèces d'oiseaux ont été observées sur la zone d'étude, parmi lesquelles 81 sont nicheuses de façon certaine ou probable. Les autres espèces recensées fréquentent le site régulièrement lors des passages migratoires ou utilisent la vallée comme territoire de chasse. Plusieurs espèces y passent l'hiver, mais les effectifs restent peu importants pour les espèces grégaires. 26 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ont été inventoriées dans la vallée au cours des 10 dernières années, et 7 d'entre elles y nichent. Le Râle des genêts (*Crex crex*), espèce menacée d'extinction, a été recherché dans toutes les prairies favorables du secteur aval, de Ladiville à Merpins, sans succès.

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Accenteur mouchet	*Prunella modularis*	X				N
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	X	I		S	P
Alouette des champs	*Alauda arvensis*				Déc	N/P
Alouette lulu	*Lullula arborea*	X	I		Déc	N
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	X			R	P
Bécasse des bois	*Scolopax rusticola*				V	P/H
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*			D		P/H
Bécassine sourde	*Lymnocryptes minimus*					P
Bergeronnette des ruisseaux	*Motacilla cinerea*	X				N
Bergeronnette grise	*Motacilla alba*	X				N
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*	X				P
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*	X	I	D	D	P/N ?
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	X	I		R	P/N ?

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Bouscarle de Cetti	*Cettia cetti*	X				N
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*	X				P/H
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*	X				N
Bruant zizi	*Emberiza cirlus*	X				N
Busard cendré	*Circus pygargus*	X	I		Déc	N ?
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*	X	I		R	P
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	X	I		S	N/H
Buse variable	*Buteo buteo*	X				N/P/H
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*	X	I	V	+	P
Canard chipeau	*Anas strepera*				V	P
Canard colvert	*Anas platyrhynchos*					N/P/H
Canard siffleur	*Anas penelope*					P
Canard souchet	*Anas clypeata*				D	P
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	X				N
Chevalier culblanc	*Tringa ochropus*					P
Chevalier gambette	*Tringa totanus*				R	P
Chevalier guignette	*Actitis hypoleucos*	X		R	D	P
Choucas des tours	*Corvus monedula*					N
Chouette chevêche	*Athene noctua*	X			Déc	N
Chouette hulotte	*Strix aluco*	X				N
Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*	X	I	V	V	P
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	X	I		V	N ?
Cisticole des joncs	*Cisticola juncidis*	X				N
Cochevis huppé	*Galerida cristata*	X			S	P
Combattant varié	*Philomachus pugnax*		I	D		P
Corbeau freux	*Corvus frugilegus*					N
Corneille noire	*Corvus corone corone*					N
Coucou gris	*Cuculus canorus*	X				N/P
Cygne tuberculé	*Cygnus olor*	X		R	R	P
Effraie des clochers	*Tyto alba*	X			S	N
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	X	I		S	N/P
Epervier d'Europe	*Accipiter nisus*	X				N
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*					N
Faisan de Colchide	*Phasianus colchicus*					N
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*	X			S	N/P/H
Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	X			R	N/P
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*	X				N/P
Fauvette des jardins	*Sylvia borin*	X				N/P
Fauvette grisette	*Sylvia communis*	X				N/P
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*	X	I		Déc	N
Foulque macroule	*Fulica atra*					P/H
Fuligule milouin	*Aythya ferina*				V	P
Gallinule poule d'eau	*Gallinula chloropus*					N/H
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*					N
Gobemouche gris	*Muscicapa striata*	X			S	N/P
Gobemouche noir	*Ficedula hypoleuca*	X			D	P
Goéland argenté	*Larus argentatus*					P
Goéland cendré	*Larus canus*	X		V		P
Goéland leucophée	*Larus cachinnans*					P
Grand cormoran	*Phalacrocorax carbo*	X	I			P/H
Grand gravelot	*Charadrius hiaticula*			V		P
Grèbe à cou noir	*Podiceps nigricollis*	X				P
Grèbe castagneux	*Tachybaptus ruficollis*	X			S	N/P/H
Grèbe huppé	*Podiceps cristatus*	X			R	P
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*	X				N
Grive draine	*Turdus viscivorus*					N

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Grive litorne	*Turdus pilaris*					P/H
Grive mauvis	*Turdus iliacus*					P/H
Grive musicienne	*Turdus philomelos*					N
Grosbec casse-noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*	X				P/H
Grue cendrée	*Grus grus*	X	I	V		P
Guifette moustac	*Chlidonias hybridus*	X	I			P
Guifette noire	*Chlidonias niger*	X	I	D	V	P
Héron bihoreau	*Nycticorax nicticorax*	X	I		D	P/N ?
Héron cendré	*Ardea cinerea*	X				N/H
Héron pourpré	*Ardea purpurea*	X	I		Déc	P
Hibou des marais	*Asio flammeus*	X	I	D	D	P
Hibou moyen-duc	*Asio otus*	X				N
Hirondelle de fenêtre	*Delichon urbica*	X				N/P
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	X			S	P
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	X			S	N/P
Huppe fasciée	*Upupa epops*	X			Déc	N/P
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*	X				N/P
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*	X				N
Locustelle tachetée	*Locustella naevia*	X			R	P
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*	X				N/P
Martinet noir	*Apus apus*	X				N/P
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	X	I		S	N
Merle à plastron	*Turdus torquatus*					P
Merle noir	*Turdus merula*					N
Mésange à longue queue	*Aegithalos caudatus*	X				N
Mésange bleue	*Parus caeruleus*	X				N
Mésange charbonnière	*Parus major*	X				N
Mésange nonnette	*Parus palustris*	X				N
Milan noir	*Milvus migrans*	X	I		S	N/P
Milan royal	*Milvus milvus*	X	I			P
Moineau domestique	*Passer domesticus*	X				N
Moineau friquet	*Passer montanus*	X			Déc	N
Moineau soulcie	*Petronia petronia*	X			Déc	N
Mouette rieuse	*Larus ridibundus*				V	P
Perdrix rouge	*Alectoris rufa*				I	N
Petit gravelot	*Charadrius dubius*				R	P
Phragmite des joncs	*Acrocephalus schoenobaenus*	X			V	P
Pic épeiche	*Dendrocopos major*	X				N
Pic épeichette	*Dendrocopos minor*	X				N
Pic vert	*Picus viridis*	X			S	N
Pie bavarde	*Pica pica*					N
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	X	I		S	N/P
Pigeon ramier	*Columba palumbus*					N/P
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*	X				N
Pinson du nord	*Fringilla montifringilla*	X				P/H
Pipit des arbres	*Anthus trivialis*	X				N/P
Pipit farlouse	*Anthus pratensis*	X			V	P/H
Pipit maritime	*Anthus petrosus*	X			V	P/H
Pipit spioncelle	*Anthus spinoletta*	X				P
Pluvier doré	*Pluvialis apricaria*		I			P
Pouillot de Bonelli	*Phylloscopus bonelli*	X				N/P
Pouillot fitis	*Phylloscopus trochilus*	X			V	P
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	X				P
Pouillot véloce	*Phylloscopus collybita*	X				N/P
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*					N
Roitelet triple-bandeau	*Regulus ignicapillus*	X				N

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Rossignol philomèle	*Luscinia megarhynchos*	X				N/P
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*	X				N
Rougequeue à front blanc	*Phoenicurus phoenicurus*	X			Déc	N/P
Rougequeue noir	*Phoenicurus ochruros*	X				N/P
Rousserolle effarvate	*Acrocephalus scirpaeus*	X				N/P
Sarcelle d'été	*Anas querquedula*				D	P
Sarcelle d'hiver	*Anas crecca*				D	P/H
Serin cini	*Serinus serinus*	X				N
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*	X				N
Sterne pierregarin	*Sterna hirundo*	X	I		R	P
Tarier des prés	*Saxicola rubretra*	X			V	P
Tarier pâtre	*Saxicola torquata*	X			S	N/P
Tarin des aulnes	*Carduelis spinus*	X		R		P/H
Torcol fourmilier	*Jynx torquilla*	X			D	N/P
Tourterelle des bois	*Streptopelia turtur*				Déc	N/P
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*					N
Traquet motteux	*Oenanthe oenanthe*	X			R	P
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*	X				N
Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*				S	P/H
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*	X				N

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare
+ = Disparu
S = Statut sur le site : N = Nicheur probable ou certain, N ? = Nicheur possible, P = Passage (en migration ou en chasse), H = Hivernage

Tableau 4 : Liste des oiseaux recensées sur la Vallée du né et de ses affluents

III.1.3.LES REPTILES ET LES AMPHIBIENS

6 espèces de reptiles ont été observées sur la zone d'étude. Seule la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitats », est rare dans la région Poitou-Charentes. Elle n'a été observée qu'au sud, dans des étangs situés en tête de bassin. Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) est bien réparti sur l'ensemble du site, et le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), bien qu'un peu moins fréquent, est lui aussi bien représenté. La Couleuvre verte et jaune semble, elle aussi assez commune.

12 espèces d'amphibiens ont été observées sur la zone d'étude. On notera surtout la présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive « Habitat ». La Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) atteint ici sa limite nord de répartition pour le département de la Charente. La Grenouille de Lesson (*Rana lessonae*), peu commune en Poitou-Charentes est présente au sud du site. La Grenouille rousse (Rana *temporaria*), rare en Poitou-Charentes, est présente sur la partie aval.

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
REPTILES					
Cistude d'Europe	*Emys orbicularis*	X	II, IV	V	X
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*	X		S	
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	X	IV	S	
Couleuvre vipérine	*Natrix maura*	X		S	
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	X	IV	S	
Lézard vert	*Lacerta bilineata*	X	IV	S	
AMPHIBIENS					
Crapaud commun	*Bufo bufo*	X		S	
Grenouille de Lesson	*Rana lessonae*	X	IV	S	X
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	X	IV	S	
Grenouille rieuse	*Rana ridibunda*	X		S	
Grenouille rousse	*Rana temporaria*				X
Grenouille verte	*Rana kl. Esculenta*				
Rainette méridionale	*Hyla meridionalis*	X	IV	S	X
Rainette verte	*Hyla arborea*	X	IV	V	X
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	X		S	
Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*	X	II, IV	V	X
Triton marbré	*Triturus marmoratus*	X	IV	V	X
Triton palmé	*Triturus helveticus*	X		S	

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
LRR = Liste rouge régionale
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Tableau 5 : Liste de reptiles et des amphibiens recensés sur la Vallée du Né et de ses affluents

III.1.4.LES POISSONS

Le Né est une rivière de 2ème catégorie piscicole du domaine privé sur la totalité de son cours. L'étude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs (EPTB Charente, Hyro-Invest, 2003), indiquait, pour le Né, les caractéristiques suivantes :

- « Rivière à peuplement mixte sur le cours supérieur et moyen, cyprino-ésocicole sur le cours inférieur.
- Très bonne représentation historique de l'anguille sur le bassin, cependant en très forte régression.
- Mauvais fonctionnement des frayères à brochets, suite au surcreusement du lit.
- Problème de gestion des débits d'étiage et d'assecs en amont de Saint-Fort sur le Né ».

Concernant les espèces migratrices, en plus de l'anguille, il est indiqué que des prises ponctuelles de grands migrateurs sont recensées sur le cours aval du Né. Elles concernent :

- La truite de mer, qui est capturée annuellement au niveau d'Ars/Gimeux, le niveau de colonisation historique se situant à Criteuil,
- La lamproie marine, dont le niveau de colonisation historique se trouve au niveau de Criteuil,
- La grande alose, qui a été recensée à plusieurs reprises en aval du clapet de Pérat, près à la confluence avec la Charente.

Le Né et ses affluents ne bénéficient pas de la présence de stations du Réseau Hydraulique et Piscicole. Les pêches électriques sont peu nombreuses, et sont toutes situées sur la partie amont du bassin : une pêche sur le Né à Brillac (commune de Blanzac, 1988), une pêche sur le Né et sur l'Arce au droit de leur traversée par la future LGV (2001).

Les espèces recensées figurent dans le tableau ci-dessous. On remarquera l'absence de l'espèce d'intérêt communautaire Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), pourtant citée dans le Formulaire Standard de Données. Plusieurs témoignages semblent indiquer la présence de l'espèce comme très probable sur le site (ONEMA, SIAH) ; elle devra être confirmée lors des études complémentaires à mener dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN
Anguille	*Anguilla anguilla*			V
Epinochète	*Pungitius pungitius*			
Gardon	*Rutilus rutilus*			
Goujon	*Gobio gobio*			
Loche franche	*Nemacheilus barbatulus*			
Truite fario	*Salmo trutta fario*	X		
Vairon	*Phoxinus phoxinus*			

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels) : destruction ou enlèvement des œufs, destruction, altération, dégradation des milieux et des lieux de reproduction désignés par arrêté préfectoral, interdits.
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Tableau 6 : Liste des poissons recensés par pêche électrique sur la Vallée du Né et de ses affluents

III.1.5.LES INVERTEBRES

- Les odonates

48 espèces d'odonates ont été observées sur la zone d'étude. Ce chiffre élevé (la région abrite 62 espèces) traduit une grande diversité de milieux aquatiques lentiques et lotiques. Parmi elles, on notera la présence de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) au niveau de la partie aval, et celle de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) sur une grande partie du réseau hydrographique. Le Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorroidalis*) est proche ici de sa limite nord de répartition charentaise. La Cordulie métallique (*Somathochlora metallica*), espèce rare en Poitou-Charentes, s'y reproduit,

au niveau du chevelu situé sur la commune d'Ars. L'Anax napolitain (*Anax parthenope*), espèce peu commune au niveau régional mais néanmoins bien présente sur le cours de la Charente, fréquente le Canal du Né. Enfin le Sympétrum vulgaire (*Sympetrum vulgatum*) est présent au niveau d'une ancienne carrière en eau sur la commune de Condéon, une des rares stations régionales pour cette espèce.

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Aeschne affine	*Aeshna affinis*				
Aeschne bleue	*Aeshna cyanea*				
Aeschne mixte	*Aeshna mixta*				
Aeschne paisible	*Boyeria irene*				
Aeschne printanière	*Brachytron pratense*				
Agrion à larges pattes	*Platycnemis pennipes*				
Agrion à longs cercoïdes	*Cercion lindenii*				
Agrion blanchâtre	*Platycnemis latipes*				
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	X	II	X	D
Agrion délicat	*Ceriagrion tenellum*				
Agrion élégant	*Ischnura elegans*				
Agrion gracieux	*Coenagrion pulchellum*			X	
Agrion jouvencelle	*Coenagrion puella*				
Agrion orangé	*Platycnemis acutipennis*				
Agrion porte-coupe	*Enallagma cyathigerum*				
Agrion vert	*Erythroma viridulum*				
Anax empereur	*Anax imperator*				
Anax napolitain	*Anax parthenope*			X	
Caloptéryx éclatant	*Calopteryx splendens*				
Caloptéryx hémorroïdal	*Calopteryx haemorroidalis*			X	
Caloptéryx vierge	*Calopteryx virgo*				
Cordulégastre annelé	*Cordulegaster boltonii*				
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	X	II, IV	X	V
Cordulie métallique	*Somathochlora metallica*			X	
Gomphe à crochets	*Onychogomphus uncatus*				
Gomphe à pinces	*Onychogomphus forcipatus*				
Gomphe de Graslin	*Gomphus graslinii*	X	II, IV	X	V
Gomphe gentil	*Gomphus pulchellus*				
Gomphe similaire	*Gomphus similimus*				
Gomphe très commun	*Gomphus vulgatissimus*				
Leste brun	*Sympecma fusca*				
Leste verdoyant	*Lestes virens*				
Leste vert	*Chalcolestes viridis*				
Libellule à quatre taches	*Libellula quadrimaculata*				
Libellule déprimée	*Libellula depressa*				
Libellule écarlate	*Crocothemis erytraea*				
Libellule fauve	*Libellula fulva*				
Orthétrum à stylets blancs	*Orthetrum albistylum*				
Orthétrum bleuissant	*Orthetrum coerulescens*				
Orthétrum brun	*Orthetrum brunneum*				
Orthétrum réticulé	*Orthetrum cancellatum*				
Petite nymphe au corps de feu	*Pyrrhosoma nymphula*				
Sympétrum à côtés striés	*Sympetrum striolatum*				
Sympétrum de Fonscolombe	*Sympetrum fonscolombi*				
Sympétrum méridional	*Sympetrum meridionale*				
Sympétrum rouge sang	*Sympetrum sanguineum*				
Sympétrum vulgaire	*Sympetrum vulgatum*			X	

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
LRR = Liste rouge régionale
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Tableau 7 : Liste des odonates recensées sur la Vallée du Né et ses affluents

- Les lépidoptères

43 espèces de lépidoptères ont été observées sur la zone d'étude. Parmi elles, on notera surtout la présence du Fadet des laîches (*Coenonympha oedippus*) et celle du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), espèces devenues rares en France, inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive « Habitats » ; ces 2 espèces sont très localisées sur le site. La plupart des autres espèces sont encore bien représentées dans le département. Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), espèce en régression inféodée aux prairies humides, a été recherché sans succès. Néanmoins certains secteurs de la vallée lui sont potentiellement favorables.

On notera que les lépidoptères nocturnes n'ont pas fait l'objet de recherches spécifiques.

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Amaryllis	*Pyronia tithonus*				
Argus bleu	*Polyommatus icarus*				
Argus brun	*Aricia agestis*				
Argus vert	*Callophrys rubi*				
Aurore	*Anthocharis cardamines*				
Azuré de la faucille	*Everes alcetas*				
Bel-argus	*Lysandra bellargus*				
Belle dame	*Vanessa cardui*				
Carte géographique	*Araschnia levana*				
Céphale	*Coenonympha arcania*				
Citron	*Gonopteryx rhamni*				
Cuivré commun	*Lycaena phlaeas*				
Cuivré fuligineux	*Lycaena tityrus*				
Damier de la succise	*Euphydryas aurinia*	X	II, IV	X	D
Demi-deuil	*Melanargia galathea*				
Fadet commun	*Coenonympha pamphilus*				
Fadet des laîches	*Coenonympha oedippus*	X	II, IV	X	D
Flambé	*Iphiclides podalirius*				
Fluoré	*Colias alfacariensis*				
Gazé	*Aporia crataegi*				
Grand nègre des bois	*Minois dryas*				
Grande tortue	*Nymphalis polychloros*				
Machaon	*Papilio machaon*				
Mégère	*Lasiommata megera*				
Miroir	*Heteropterus morpheus*				
Myrtil	*Maniola jurtina*				
Paon du jour	*Inachis io*				
Petit mars changeant	*Apatura ilia*				
Petit nacré	*Issoria lathonia*				
Petit sylvain	*Limenitis camilla*				
Petite tortue	*Aglais urticae*				
Piéride de la moutarde	*Leptidea sinapis*				

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Piéride du choux	*Pieris brassicae*				
Piéride du navet	*Pieris napi*				
Robert-le-diable	*Polygonia c-album*				
Silène	*Brintesia cirse*				
Souci	*Colias crocea*				
Sylvain azuré	*Limenitis reducta*				
Sylvaine	*Ochloes venatus*				
Tabac d'Espagne	*Argynnis paphia*				
Tircis	*Pararge aegeria*				
Vulcain	*Vanessa atalanta*				

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
LRR = Liste rouge régionale
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Tableau 8 : Liste des lépidoptères recensés sur la Vallée du Né et ses affluents

- Les autres invertébrés :

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
COLEOPTERES					
Cicindèle verte	*Cicindela campestris*				
Carabe des bois	*Carabus nemoralis*				
Carabe doré	*Carabus auratus*				
Petite biche	*Dorcus parallelopipedus*				
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*		II		
Copris lunaire	*Copris lunaris*				
Hanneton commun	*Melolontha melolontha*				
Cétoine dorée	*Cetonia aurata*				
ORTHOPTERES					
Grande sauterelle verte	*Tettigonia viridissima*				
Conocéphale gracieux	*Ruspolia nitidula*				
Decticelle cendrée	*Pholidoptera griseoatera*				
Ephippigère des vignes	*Ephippiger ephippiger*				
Grillon des champs	*Gryllus campestris*				
Grillon des bois	*Nemobius sylvestris*				
Courtilière	*Gryllotalpa gryllotalpa*				
HEMIPTERES					
Cigale rouge	*Tibicina haematodes*				
NEVROPTERES					
Ascalaphe souffré	*Libelloides coccajus*				X
MANTOPTERES					
Mante religieuse	*Mantis religiosa*				
Empuse pennée	*Empusa pennata*				X

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)
DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)
LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)
LRR = Liste rouge régionale
I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Tableau 9 : Liste des autres invertébrés recensés sur la Vallée du Né et ses affluents

III.2. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III.2.1.LES ESPECES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

LOUTRE D'EUROPE – *LUTRA LUTRA* **CODE : 1355**

La loutre est un mammifère qui était présent autrefois dans toute l'Europe. A la fin du 19ème siècle, elle était la cible de piégeurs encouragés par les primes offertes par les administrations. En France, c'est à partir des années 30 que sa régression va devenir très nette dans le nord, l'est et le sud-est, pour ne plus former aujourd'hui que deux noyaux de populations, une sur la façade atlantique et l'autre dans le Limousin. Cette espèce avait disparu de la vallée du Né jusqu'à la fin des années 80, mais on assiste actuellement à une recolonisation relativement rapide des rivières où elle avait disparu.

Ce mustélidé aux mœurs aquatiques semble être maintenant présent sur l'ensemble du réseau hydrographique du Né, où nous avons pu observer de nombreuses épreintes. Toutefois, les populations les plus importantes sont probablement situées sur la partie aval, du côté de Gimeux et Ars, où les marquages territoriaux sont les plus nombreux.

Cette espèce fragile est, comme le Vison d'Europe, prioritaire sur le site.

VISON D'EUROPE – *MUSTELA LUTREOLA* **CODE : 1356**

Cette espèce, parmi les plus vulnérables en Europe, fait l'objet d'un volet spécial dans ce DOCOB. La présence de ce mustélidé n'est confirmée que par la capture où la découverte de cadavres, les indices de présence ne pouvant pas être différenciés de façon certaine du Putois (*Mustela putorius*), lui aussi présent sur la zone d'étude.

PETIT RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS* **CODE : 1303**

Cette petite espèce est en régression alarmante en Europe. Avec 6% de la population française, la région Poitou-Charentes représente un refuge non négligeable pour cette chauve-souris.

Sur le site, elle est présente dans le secteur de Saint-Fort-sur-le-Né et Angles, dont l'église abrite une colonie de reproduction regroupant une vingtaine de femelles.

Lors de ses déplacements, le Petit rhinolophe évolue principalement en suivant des corridors boisés pour rejoindre ses terrains de chasse distants de quelques kilomètres

du gîte. Ses territoires de chasse se composent de linéaires arborés, prairies et zones humides. Il se nourrit de petits insectes nocturnes.

Cette espèce est considérée comme très sensible et le maintien de la colonie existante est une condition indispensable à sa survie dans le secteur.

BARBASTELLE – *BARBASTELLA BARBASTELLUS* **CODE : 1308**

La Barbastelle est l'un des chiroptères dont l'état des populations inspire le plus d'inquiétude. On assiste au déclin marqué de l'espèce dans une bonne partie du continent. En Poitou-Charentes, les contacts sont peu fréquents mais réguliers.

Cette chauve-souris a été contactée dans 4 secteurs différents : près de Gimeux et Celles, à l'aval du territoire étudié, près de Lagarde-sur-le-Né et du côté de Saint-Aulais la Chapelle. Les individus ont été contactés par détection acoustique et au repos sous des ponts.

C'est une espèce qui est liée à la végétation arborée où elle chasse de petits insectes, et qui utilise principalement les bâtiments comme gîtes de mise bas. On la trouve également régulièrement dans les anfractuosités des ponts.

L'état de conservation des populations sur le site est difficile à estimer, étant donné le peu de contacts établis avec l'espèce. Aucune colonie de reproduction n'a été découverte au cours des prospections, mais de nombreux bâtiments restent potentiellement favorables.

On peut cependant considérer ici que cette espèce est fragile, comme dans l'ensemble de son aire de répartition.

CISTUDE D'EUROPE – *EMYS ORBICULARIS* **CODE : 1220**

Cette tortue aux mœurs aquatiques fréquente les mares, étangs et cours d'eau lents présentant une importante végétation aquatique. Carnivore, elle se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques. La femelle pond en été une dizaine d'œufs dans des sols meubles et ensoleillés, sur des sites parfois éloignés d'une centaine de mètres de son milieu de vie. Les œufs éclosent en automne, donnant naissance à des jeunes mesurant quelques centimètres.

Cette espèce est en régression partout en Europe. En France, les populations les plus importantes sont situées en Brenne et dans les marais atlantiques, à Brouage notamment.

Elle n'est présente qu'à l'extrême sud du site, sur des étangs des communes d'Oriolles et de Condéon. Elle présente ici des populations faibles, sauf au niveau des étangs de la Rode, où une dizaine d'individus adultes ont été observés.

Cette espèce fragile est menacée sur la zone d'étude.

SONNEUR A VENTRE JAUNE – *BOMBINA VARIEGATA* **CODE : 1193**

Ce petit crapaud est inféodé aux ornières et mares temporaires situées dans des zones ensoleillées, dont il ne s'éloigne guère. La reproduction a lieu en mai et juin et la femelle pond une centaine d'œufs.

L'espèce est en nette régression en France et les populations du Poitou-Charentes sont limitées à la bordure est du département de la Charente, la plupart étant constituée d'un petit nombre d'individus.

Le sonneur n'est présent qu'à l'extrême est de la zone d'étude, sur les communes de Chadurie, Aignes-et-Puypéroux et Pérignac. Les populations observées sont faibles (quelques individus) et peuplent des ornières et suintements au niveau de la tête de bassin du Né. Un noyau de populations relativement important existe un peu plus à l'est sur la tête de bassin de la Tude. Les individus observés ici appartiennent probablement à ce noyau et toutes les stations existantes doivent être impérativement protégées.

Cette espèce est très sensible sur le site.

AGRION DE MERCURE – *COENAGRION MERCURIALE* **CODE : 1044**

Ce petit zygoptère bleu affectionne les cours d'eau ensoleillés, aux eaux courantes claires et bien oxygénées, présentant des herbiers aquatiques denses, où les larves se développent. Il est encore très répandu en Poitou-Charentes.

Cet agrion semble bien présent sur l'ensemble du réseau hydrographique du Né. Il n'a cependant pas été observé sur l'Arce, à l'extrémité est de la zone, ni au sud. Les populations observées peuvent être localement importantes et la reproduction a été constatée en plusieurs points.

Cette espèce n'est pas menacée sur le site.

CORDULIE A CORPS FIN – *OXYGASTRA CURTISII* **CODE : 1041**

Cet anisoptère de taille moyenne se distingue par un thorax entièrement vert métallique, un abdomen étroit noirâtre avec des taches jaunes dorsales bien visibles. Il est inféodé aux cours d'eau de taille moyenne à grande, bordés d'une abondante végétation aquatique et rivulaire. Après la métamorphose, les jeunes imagos quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaires à la maturation sexuelle. Ils se tiennent alors parfois très éloignés des cours d'eau. Cette libellule est relativement répandue en Poitou-Charentes, notamment tout le long du fleuve Charente.

Elle semble n'être présente que sur la partie aval du site, de Saint-Médard à Merpins, où elle a été observée à plusieurs endroits et où des exuvies ont été récoltées. Un mâle adulte a été observé à Chillac, mais il s'agissait probablement d'un individu en phase de maturation car les milieux aquatiques présents ne conviennent pas à l'espèce.

La Cordulie à corps fin ne semble pas être menacée sur le site, là où les habitats correspondent à la biologie de l'espèce.

GOMPHE DE GRASLIN – *GOMPHUS GRASLINII* **CODE : 1046**

Cette libellule de taille moyenne est caractérisée par un corps jaune strié de noir, les cercoïdes du mâle présentant une forte dent latérale. Elle fréquente les grands cours d'eau lents bordés de végétation dense, notamment le fleuve Charente où elle est relativement abondante.

Cette espèce n'a été observée qu'à deux endroits dans la vallée du Né, près de la confluence avec le fleuve Charente. Des exuvies ont été récoltées sur le Canal du Né, sur la commune de Merpins. Cette libellule a été recherchée plus en amont, sans succès.

FADET DES LAICHES – *COENONYMPHA OEDIPPUS* **CODE : 1071**

Ce petit papillon est inféodé aux landes humides où se développe sa plante hôte, la molinie bleue. La durée de vie des adultes est courte, environ une semaine en mai et juin. Ils ne s'éloignent guère des milieux qui les ont vu naître, et sont facilement identifiables à leur vol sautillant.

Ce papillon est considéré comme le plus menacé d'Europe. En France, il n'est présent que dans quelques départements, presque toujours sous forme de populations relictuelles.

Il n'a été observé que sur le site de l'ancienne carrière des Pérelles, sur la commune de Condéon, au sud de la zone d'étude. Les effectifs ne semblent pas importants, puisque seulement trois individus y ont été observés.

Cette espèce est très fragile sur la zone d'étude.

DAMIER DE LA SUCCISE – *EUPHYDRYAS AURINIA* **CODE : 1065**

Ce papillon est inféodé aux prairies humides, landes et tourbières. La chenille se développe principalement sur la succise des prés. Les adultes sont visibles d'avril à juin.

Cette espèce est en régression dans toute l'Europe, suite à la disparition des zones humides. En Poitou-Charentes, elle est encore fréquemment rencontrée, mais son statut est probablement précaire.

Ce damier n'a été contacté que sur la commune de Chadurie, où un seul individu a été observé. Cela nous amène à penser que l'espèce est très fragile sur le site.

LUCANE CERF-VOLANT – *LUCANUS CERVUS* **CODE : 1083**

Essentiellement lié aux feuillus, et notamment aux chênes, ce grand coléoptère est présent principalement en bordure des boisements. L'activité crépusculaire des adultes est relativement courte (de juin à juillet). Les larves se développent dans le bois mort des souches. Même si l'espèce est encore très commune dans la région, elle reste néanmoins en forte régression dans les pays nordiques, ce qui explique son statut européen de protection.

Il a été observé à plusieurs reprises sur la zone d'étude, où il ne semble pas menacé. De plus les données anciennes confirment sa présence sur l'ensemble du site.

ROSALIE DES ALPES – *ROSALIA ALPINA* **CODE : 1087***

En France, cette espèce est présente dans les Alpes, le Massif central et les Pyrénées où on la rencontre dans les hêtraies-sapinières. Les populations de plaines sont principalement observées dans l'ouest, où la rosalie fréquente les boisements alluviaux.

Les larves, dont le développement dure de deux à trois ans, sont xylophages et se nourrissent de bois mort (frênes et saules principalement). Les adultes sont visibles en juillet et août et ont une activité diurne.

Ce coléoptère n'a pas été observé sur la vallée du Né. Cependant, des milieux favorables à l'espèce existent dans la partie aval du site, notamment près de Merpins. Il est de plus présent dans la vallée de la Charente, à proximité de la zone d'étude.

Si des populations existent sur le site, elles sont probablement faibles et fragmentaires.

III.2.2.LES ESPECES DE L'ANNEXE IV DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

MURIN DE DAUBENTON – *MYOTIS DAUBENTONI*

Cette espèce est nettement inféodée aux milieux aquatiques, au-dessus desquels elle chasse de petits insectes en volant à quelques centimètres de la surface de l'eau. Les

colonies de reproduction sont souvent installées sous les ponts, entre les disjointements et les joints de dilatation.

Sur le site, elle a été contactée à plusieurs reprises dans la partie aval, entre Lachaise et Merpins.

MURIN DE NATTERER – *MYOTIS NATTERERI*

Les observations sur le comportement de chasse de cette espèce montrent une grande capacité à louvoyer dans les milieux encombrés par la végétation, grâce à un vol lent et papillonnant. Elle se nourrit de petits insectes, notamment des diptères. Les colonies s'installent généralement dans les cavités arboricoles, mais également sous les ponts.

Cette espèce discrète n'a été observée que sur la commune de Saint-Palais du Né, où un individu était présent dans une fissure sous un pont.

SEROTINE COMMUNE – *EPTESICUS SEROTINUS*

Comme les pipistrelles, cette chauve-souris est une adepte des zones urbaines, où elle profite des éclairages publics qui attirent de nombreux insectes. Les colonies sont installées dans les bâtiments, modernes ou anciens.

Cette grande espèce relativement commune en Poitou-Charentes a été contactée à plusieurs reprises sur la zone d'étude.

NOCTULE COMMUNE – *NYCTALUS NOCTULA*

Cette espèce fréquente à la fois les zones forestières et urbaines, où elle capture ses proies en volant assez haut, d'un vol rapide, à la manière des martinets. Les colonies sont installées dans des cavités arboricoles ou dans le bâti humain.

Cette grande chauve-souris à été contactée à deux reprises, dans la partie aval près de Gimeux, et à l'extrême est, sur la commune de Chadurie.

NOCTULE DE LEISLER – *NYCTALUS LEISLERI*

La biologie de cette espèce est proche de celle de la Noctule commune, même si elle semble toutefois plus inféodée aux zones boisées.

Sur le site, cette chauve-souris n'a été contactée que sur la commune de Saint-Palais du Né.

PIPISTRELLE COMMUNE – *PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS*

Cette petite espèce opportuniste fréquente tous les milieux riches en insectes, aussi bien dans les villes et villages qu'en forêt et au-dessus de l'eau. Les colonies sont installées principalement dans les constructions humaines, mais aussi dans les cavités arboricoles.

Cette petite chauve-souris est l'espèce la plus fréquemment rencontrée sur le site. Elle semble être répartie sur l'ensemble du réseau hydrographique du Né, avec des populations parfois importantes, notamment près des villes et des secteurs urbanisés.

PIPISTRELLE DE KUHL – *PIPISTRELLUS KUHLI*

Cette espèce est souvent associée à la Pipistrelle commune, avec qui elle partage ses terrains de chasse. Les colonies sont le plus souvent installées dans les bâtiments.

Moins présente que sa cousine la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl n'à été contactée qu'à deux reprises, sur la partie amont du site. Cette espèce semble être plus urbaine que la Pipistrelle commune.

OREILLARD ROUX – *PLECOTUS AURITUS*

Cette espèce discrète est principalement inféodée aux milieux boisés, où les colonies sont généralement installées dans des cavités arboricoles, mais elle fréquente également les ponts. Elle chasse de petits insectes dans la végétation dense, où son vol lent lui permet d'évoluer facilement.

Cette chauve-souris a été observée à 2 reprises dans des fissures sous des ponts, dans la partie aval du site.

LEZARD VERT – *LACERTA BILINEATA*

Ce lézard de grande taille affectionne particulièrement les milieux ensoleillés proches d'un couvert végétal dense, comme les lisières, les haies, les talus, où il s'expose une grande partie de la journée. Très agile, il se déplace rapidement et peut grimper dans la végétation.

Cette espèce a été observée à de nombreuses reprises sur l'ensemble du réseau hydrographique, où elle semble être relativement commune.

LEZARD DES MURAILLES – *PODARCIS MURALIS*

Ce lézard fréquente les mêmes milieux que le Lézard vert, avec une préférence pour les lieux pierreux, les vieux murs et les habitations. Il se nourrit de petits invertébrés.

Cette espèce, encore très commune partout en France, est présente elle aussi sur l'ensemble du site, avec des effectifs parfois très importants.

COULEUVRE VERTE ET JAUNE – *HIEROPHIS VIRIDIFLAVUS*

Cette couleuvre de grande taille fréquente généralement les lieux secs et broussailleux, mais on la trouve également dans des zones plus humides, comme c'est le cas ici. Elle se nourrit principalement de micromammifères, mais consomme aussi des amphibiens, reptiles et oisillons, qu'elle capture dans les arbres, où elle monte fréquemment.

Cette espèce plutôt discrète a été observée plusieurs fois, sur l'ensemble du site. Ce serpent fait partie des espèces de reptiles les plus fréquemment observées dans le département.

TRITON MARBRE – *TRITURUS MARMORATUS*

Ce grand triton fréquente les milieux aquatiques stagnants de février à mai, durant la période de reproduction. Le reste de l'année, on le trouve dans les milieux frais (sous-bois, haies…) et son activité est alors essentiellement nocturne. Il se nourrit de petits invertébrés.

Ce bel amphibien semble ici fréquenter plutôt les têtes de bassin, où il a été observé dans des mares. Les effectifs observés sont faibles.

RAINETTE VERTE – *HYLA ARBOREA*

Arboricole, cette espèce fréquente les zones humides riches en végétation arbustive. Son activité est principalement nocturne et elle se nourrit de petits invertébrés. La période de reproduction s'étend d'avril à fin juin.

Ce petit amphibien n'a été observé que dans le marais d'Ars, dans la partie aval du site, où les populations de mâles chanteurs sont relativement importantes.

RAINETTE MERIDIONALE – *HYLA MERIDIONALIS*

La biologie de cette rainette est semblable à celle de sa cousine, la Rainette verte, dont elle se différencie par l'absence de bande noire dans la partie lombaire et par un

chant différent. Leur aire de répartition est également différente, et la Charente fait partie des départements où les deux espèces cohabitent.

Cette rainette atteint ici sa limite nord de répartition. Elle a été observée sur plusieurs sites, dans la partie amont de la vallée du Né.

GRENOUILLE AGILE – *RANA DALMATINA*

Cette grenouille fréquente les milieux forestiers et les prairies, où elle se nourrit de petits invertébrés. La période de reproduction est très précoce (de février à mars), dans des milieux aquatiques stagnants.

Cette espèce, encore très commune dans le département, est présente sur l'ensemble de la zone d'étude, avec des populations parfois importantes.

GRENOUILLE DE LESSON – *RANA LESSONAE*

Cette petite espèce fréquente les mares et les eaux stagnantes diverses présentant une importante végétation aquatique, dont elle ne s'éloigne guère. Elle se nourrit de petits invertébrés.

Cette grenouille verte rare en Charente n'a été observée qu'à l'extrême sud du site, où elle fréquente les mares et étangs acides du massif de la Double, avec des effectifs peu importants.

III.2.3.LES ESPECES DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

- ***Oiseaux nicheurs***

BUSARD SAINT-MARTIN – *CIRCUS CYANEUS*

Observé çà et là en chasse, notamment sur les prairies de la partie aval du Né, ce busard est paradoxalement nicheur surtout dans la partie amont du bassin, où la population est sans doute plus importante. Probablement 5 à 10 couples sont présents sur l'ensemble du site (100 à 150 dans le département).

BUSARD CENDRE – *CIRCUS PYGARGUS*

Il a été observé seulement entre Ars et Merpins, avec un couple probable. L'espèce est actuellement en déclin dans la région comme dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest.

MILAN NOIR – *MILVUS MIGRANS*

Cette espèce actuellement bien présente dans le département (150 à 200 couples nicheurs), affectionne les vallées et leur ripisylve comme site de reproduction. Au moins une dizaine de couples exploitent le bassin du Né, avec une répartition assez régulière.

BONDREE APIVORE – *PERNIS APIVORUS*

Il s'agit d'une espèce rare sur le site, qui ne correspond pas à son habitat de prédilection (boisements variés et bocage dense). En dehors de quelques observations éparses d'oiseaux en migration, seuls deux couples cantonnés ont été recensés, près de Cierzac et en amont de Ladiville. Mais cette espèce discrète en période de reproduction a été observée il y a quelques années vers Déviat, Pérignac, Condéon, Oriolles…Néanmoins, si la vallée est exploitée pour l'alimentation, elle reste peu utilisée pour la nidification.

CIRCAETE JEAN-LE-BLANC – *CIRCAETUS GALLICUS*

Espèce rare en Charente (18 à 25 couples nicheurs), le Circaète a été noté à plusieurs reprises en amont de Blanzac et près de Châtignac en période de reproduction, en chasse dans la vallée. Des individus en migration ont aussi été observés, au printemps et à l'automne çà et là sur le site.

ENGOULEVENT D'EUROPE – *CAPRIMULGUS EUROPAEUS*

Espèce peu présente sur le site, qui ne présente pas les habitats les plus favorables (clairières de boisements thermophiles notamment). Néanmoins l'engoulevent a été contacté notamment près de Berneuil et de Condéon, et d'autres indices plus anciens existent vers Blanzac, Déviat, Pérignac.

MARTIN PECHEUR D'EUROPE – *ALCEDO ATTHIS*

Avec probablement plus de 300 couples nicheurs, le département de la Charente possède encore une population importante de martins pêcheurs. Cette espèce strictement inféodée aux milieux aquatiques est bien présente sur le bassin du Né, où une quinzaine de couples a été recensée en 2005. La densité est plus importante sur la partie aval du bassin, où la quantité et la diversité des proies, en raison de la taille du cours d'eau, sont plus importantes.

ALOUETTE LULU – *LULLULA ARBOREA*

Cette petite alouette liée aux zones boisées et bocagères a été observée en amont du site, essentiellement dans les secteurs de Blanzac et Nonac. Elle reste rare dans les zones alluviales.

PIE-GRIECHE ECORCHEUR – *LANIUS COLLURIO*

Un seul couple de ce passereau aux allures de rapace, en amont de Blanzac. Mais les populations de cette espèce sont fluctuantes et les données anciennes la signalent aussi dans les zones alluviales vers Saint-Aulais, Déviat, Condéon.

FAUVETTE PITCHOU – *SYLVIA UNDATA*

Seulement deux contacts de cette espèce inféodée aux landes siliceuses de la région, dans des habitats favorables près des têtes de bassin sud, à côté d'Oriolles et de Condéon.

- ***Autres espèces nicheuses recherchées***

BIHOREAU GRIS – *NYCTICORAX NYCTICORAX*

Ce héron irrégulier dans la région a cependant été noté régulièrement sur la vallée du Né vers Ars, Gimeux et Merpins. Aucune preuve directe de reproduction, mais la présence de l'espèce en période favorable, l'observation d'immatures, laissent penser que des cas de nidification, sans doute irréguliers, existent dans cette zone favorable. L'espèce n'a pas été observée en 2005.

BLONGIOS NAIN – *IXOBRYCHUS MINUTUS*

Quelques données au cours des dix dernières années entre St-Fort sur le Né et Merpins permettent de penser que cette espèce très discrète peut se reproduire dans les zones les plus végétalisées de ce secteur du site.

RALE DES GENETS – *CREX CREX*

A chaque enquête (1983, 1992, 1998, 2000 notamment), cette espèce inféodée, dans la région, aux prairies alluviales, a été recherchée, comme cette année, dans tous les secteurs prairiaux de Ladiville à Gimeux. Aucun contact. Espèce en forte régression.

BRUANT ORTOLAN – *EMBERIZA HORTULANA*

Espèce potentiellement présente dans les zones bocagères les plus larges de la vallée, en aval de Saint-Fort notamment. Recherchée en 2005, sans aucune observation.

- ***La migration et l'hivernage***

De nombreuses espèces stationnent en migration pré-ou post-nuptiale sur la zone d'étude qui, comme toute vallée située dans le vaste couloir migratoire ouest européen, est potentiellement favorable, notamment aux passereaux.

Néanmoins, aucun stationnement de transit important n'existe sur le site, ni aucune longue durée de pose, et seuls des individus isolés, ou en petits groupes, sont observés sur des périodes très courtes.

Les oiseaux d'eau stricts (ardéidés, anatidés, limicoles, laridés notamment) sont peu présents.

En conclusion, le site du bassin du Né, avec ses affluents, ne constitue pas un site majeur pour la migration et l'hivernage des oiseaux. Néanmoins, la qualité des milieux, eu égard à la longueur totale du linéaire concerné (plusieurs centaines de kilomètres de vallée) reste une zone de transit migratoire secondaire non négligeable, notamment pour de nombreux passereaux, qu'il s'agisse d'espèces communautaires ou non.

IV. DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE

IV.1. INTRODUCTION

La vallée du Né est l'un des sites au sein duquel ont été recensés plusieurs individus de vison d'Europe dans le cadre du plan national de restauration, assuré par la Mission Vison d'Europe. Celui-ci s'est déroulé sur 5 ans, de 1999 à 2004.

Une étude spécifique sur ce petit mammifère aquatique a donc été menée dans le cadre de cette étude, afin de s'assurer de la meilleure prise en compte possible de la problématique « Vison d'Europe » dans le Document d'Objectifs Natura 2000.

L'objectif est d'une part, de localiser les secteurs particulièrement favorables au vison d'Europe en fonction des habitats présents et de leur état de conservation, et d'autre part, d'identifier les facteurs susceptibles d'avoir un effet défavorable sur cette espèce.

Cette partie a été réalisée à partir du Guide méthodologique pour la prise en compte du vison d'Europe dans les documents d'objectifs Natura 2000 (réalisé par la SFEPM – Mission Vison d'Europe, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine, pour le compte de la DIREN Aquitaine, 2004).

IV.2. LA POPULATION DE VISON D'EUROPE DE LA VALLEE DU NE

Un suivi de la répartition de *Mustela lutreola* dans le Grand Sud-Ouest a été réalisé dans le cadre de la Mission Vison d'Europe entre 1999 et 2004. Aucun indice de présence caractéristique du vison d'Europe ne pouvant être utilisé, cinq cessions de piégeage standardisé ont été organisées à cette fin, ceci dans les 7 départements de présence de l'espèce : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-atlantiques), et sur l'ensemble du réseau hydrographique.

Les résultats de ces campagnes montrent que l'espèce est encore bien présente dans le sud-ouest du département de la Charente. En outre, le bassin du Né est concerné par une population particulièrement intéressante, où les densités d'individus sont relativement importantes.

Néanmoins, la comparaison des données recueillies au cours des différentes années fait apparaître une évolution plutôt critique de l'aire de présence de l'espèce. En effet, la régression se poursuit dans la partie sud-est de son aire de répartition et il apparaît une fragmentation de la population au cœur même de son aire.

Ainsi, malgré la présence d'un bon noyau de population sur le bassin du Né, la situation du vison d'Europe reste très préoccupante avec une population de plus en plus fragmentée qui ne montre aucun signe d'amélioration. La diminution de la superficie des habitats qui lui sont favorables et une certaine mortalité d'individus sont des facteurs explicatifs de cette régression. L'espèce est principalement affectée par les causes de mortalité suivantes :

- les collisions avec les véhicules (plus grande majorité des cas)
- la prédation par d'autres carnivores,
- le piégeage accidentel.

Par ailleurs, la présence du vison d'Amérique constitue probablement un élément défavorable au développement des populations de vison d'Europe. En outre, les maladies (maladie aléoutienne, maladie de Carré, leptospirose, parasites) pourraient constituer un facteur aggravant sur la population en déclin.

IV.3. LA ZONE POTENTIELLE D'ACTIVITE DU VISON D'EUROPE

Le vison d'Europe est susceptible de se déplacer dans l'ensemble du lit majeur des cours d'eau, quelle que soit la nature de l'occupation du sol.

Sur la Vallée du Né, la zone potentielle d'activité correspond donc au périmètre du site Natura 2000 étendu aux limites des lits majeurs des cours d'eau et à l'ensemble des affluents de la rivière. En effet, même un petit fossé au milieu de cultures à priori sans intérêt biologique, peut constituer le seul habitat favorable à l'espèce lors de ces déplacements.

IV.4. LES HABITATS PREFERENTIELS DU VISON D'EUROPE

Il s'agit ici d'identifier les biotopes qui présentent des potentialités particulièrement fortes pour le développement du vison d'Europe, permettant d'assurer les différentes étapes de son cycle biologique (zones de repos, de mise bas, de chasse, …).

D'une manière générale, le vison d'Europe recherche des milieux humides avec une bonne disponibilité en proies (batraciens, petits mammifères, poissons, oiseaux) et avec d'importantes possibilités de se mettre à l'abri des prédateurs (roselières, cariçaies, mégaphorbiaies, …). La présence d'une mosaïque de différents types de milieux humides est un facteur important pour le maintien de l'espèce car elle permet la diversification des proies et augmente la probabilité de trouver des ressources suffisantes à chacune des périodes de l'année.

Sur le site de la vallée du Né, 15 habitats préférentiels du vison d'Europe ont été identifiés. Ils se répartissent sur l'ensemble de la zone d'étude, à la fois sur le cours principal du Né et ses affluents. Il s'agit des habitats présentés dans le tableau suivant et identifiés sur la carte « Habitats préférentiels ».

Désignation de l'habitat	Code Corine	Code Natura
HABITATS DE LA DIRECTIVE		
Lande humide méridionale	31.12	4020
Lande atlantique à *Erica* et *Ulex*	31.23	4030-7
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne (communautés à reine des prés et communautés associées)	37.1	6430-1
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces (voiles des cours d'eau)	37.71	6430-4
Prairies de fauche de basse altitude	38.2	6510
Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	44.3	91 E0
Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	44.4	91 F0
AUTRES HABITATS		
Plan d'eau douce stagnante	22.1	-
Lit des rivières	24.1	-
Prairie humide eutrophe	37.2	-
Pâture mésophile	38.1	-
Communauté à grandes laîches	53.2	-
Formation riveraine de saules	44.1	-
Bois marécageux d'aulnes	44.91	-
Peupleraie (gérée de manière extensive)	83.321	-

Tableau 10 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe sur le site de la Vallée du Né

IV.5. LA QUALITE DES EAUX

Le Vison d'Europe fréquente essentiellement les milieux humides et, bien qu'il passe la plupart de son temps sur la terre ferme, il se déplace également dans l'eau, où il trouve aussi une partie de son alimentation. La pollution des eaux peut donc avoir des conséquences non négligeables sur l'espèce, du fait d'intoxications directes ou indirectes (phénomène d'accumulation par ingestion de proies contaminées) ou encore de réduction des ressources alimentaires (notamment piscicoles). Les polluants en cause sont essentiellement des biocides rémanents (métaux lourds,

polychlorobiphényls (PCB), pesticides,…) dont beaucoup entraînent une réduction de la capacité de reproduction des animaux et une baisse de la résistance aux maladies.

La qualité des eaux ne concernant pas uniquement le vison, elle fait l'objet d'un paragraphe particulier (Partie D, II. Une qualité des eaux à améliorer), mais nous pouvons d'ores et déjà dire que pour le Né et ses affluents elle reste globalement moyenne voire mauvaise. En aval du Beau, sont constatées de fortes dégradations concernant les matières organiques et oxydables, les matières azotées et les matières phosphorées. La pollution par les nitrates est signalée sur quasiment tout le réseau hydrographique. Enfin, les produits phytosanitaires se retrouvent également, avec des concentrations variables en fonction de la pluviométrie et des types de cours d'eau, plusieurs molécules dépassant régulièrement les seuils de potabilité. Ces différentes formes de pollution peuvent être dommageables pour la faune qui peuple le milieu aquatique et donc, de façon directe ou indirecte, pour le vison d'Europe. Elles représentent ainsi un risque supplémentaire pour l'espèce.

L'origine de ces pollutions sera également détaillée ultérieurement et nous ne citerons ici que les principales sources. Parmi elles, se trouvent les stations d'épuration (notamment celle de Barbezieux), les établissements d'élevage, l'assainissement individuel et l'activité agricole.

Malgré une qualité des eaux parfois médiocre pour certains critères, le Né et ses affluents présentent une ressource piscicole intéressante pour le vison d'Europe. En effet, on y trouve de nombreuses espèces de poissons pouvant être consommées par le vison, notamment des cyprinidés (carpes, tanches, gardons,…). Si cette ressource reste faible à l'amont, et d'autant plus dans les cours d'eau temporaires, elle augmente en allant vers l'aval, au fur et à mesure que le cours d'eau devient plus important. Toutefois ces potentialités sont limitées par différents facteurs, en plus des pollutions citées précédemment : surcreusement du lit, assèchement estival, régression des prairies inondables, présence de nombreux ouvrages, espèces invasives… Ce thème est abordé de façon plus précise dans les parties C (II.1. La pêche, un loisir contraint par le manque d'eau) et D (III. Un milieu aquatique perturbé).

IV.6. LA GESTION HYDRAULIQUE ET LES AMENAGEMENTS DES COURS D'EAU

La gestion des ouvrages hydrauliques et les aménagements des cours d'eau peuvent être à l'origine :

-- de la dégradation des habitats favorables au vison d'Europe par la baisse des niveaux d'eau donc la modification des conditions de milieux ;

-- de risques de mortalité accidentelle d'individus lors des travaux engagés le long des cours d'eau.

Gestion hydraulique

Plusieurs types d'aménagements sont présents sur le Né et ses affluents, notamment en liaison avec les nombreux moulins implantés le long des cours d'eau. La grande majorité des ouvrages ont été restaurés ou mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin du Né et sont placés sous sa compétence.

Les ouvrages mobiles gérés par le SIAH sont au nombre de 94 (en 2004). La majorité se trouve sur le Né (62), les autres se répartissant sur ses principaux affluents (12 pour le Collinaud, 9 pour l'Arce, 7 pour le Beau, 2 pour la Maury et 2 également pour le Gabout). Ils comptent deux catégories : les ouvrages principaux et les ouvrages secondaires. Les ouvrages principaux ou ouvrages de prise sont des clapets mobiles, destinés à répartir les eaux entre le cours d'eau et le bief du moulin, maintenir le niveau d'eau d'étiage en amont, assainir et limiter les débordements sur les terrains en amont lors des crues. Ils ont en général remplacé les anciens ouvrages d'alimentation des moulins. Les ouvrages secondaires sont des clapets mobiles ou des vannes situés sur les biefs des moulins. Ils sont destinés à décharger ces derniers des eaux excédentaires lors des crues ou à les vidanger pour l'entretien du bief ou du moulin. Ils ont en général remplacé les seuils de déverse ou les pelles de décharge des moulins.

Les ouvrages fixes, de types déversoirs (seuils) ou aiguilles de partition, sont moins nombreux mais le SIAH en compte tout de même 42 à sa charge. Là aussi le Né en concentre la majeure partie (27), quelques affluents comptant le reste (4 sur le Beau, 4 sur le Condéon, 3 sur la Maury, 2 sur le Collinaud, 1 sur l'Arce et également 1 sur le Regain). Les déversoirs principaux (sur le cours d'eau) ou secondaires (sur les biefs) peuvent être en palplanches, en béton ou en pierres. Ils sont destinés à alimenter les chenaux de crue et à évacuer les eaux excédentaires. Quant aux aiguilles de partition, il n'en reste actuellement qu'une seule. Cet ouvrage fixe ancien en pierres permet de répartir les eaux entre le Né et le bief d'un moulin.

Le SIAH gère les ouvrages hydrauliques de manière à maintenir, autant que possible, la présence d'eau dans l'ensemble des bras du Né. Ceci est donc favorable à la préservation du vison d'Europe dans le bassin.

Par ailleurs, le bassin versant du Né compte trois stations de pompage, mais elles ne concernent ni les cours d'eau ni leurs nappes d'accompagnement car il s'agit de captages réalisés en profondeur.

Aménagement et entretien des cours d'eau

L'entretien du réseau hydrographique du bassin du bassin du Né, cours d'eau non domanial, est à la charge des propriétaires. En réalité, l'entretien des berges et du lit est confié à des collectivités, pour les communes y adhérant. La plus grande superficie du bassin fait partie du domaine d'action du SIAH (Syndicat

Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) du Né. Côté Charente-Maritime, la Communauté de Communes de Haute Saintonge intervient sur les cours d'eau de Celles, Cierzac, Germignac et Saint-Martial-sur-Né.

- *L'action du SIAH du Bassin du Né*

Le SIAH a élaboré en 2004 un programme décennal de revalorisation du réseau hydraulique du Né et de ses affluents, en concertation avec la Mission Vison d'Europe. Les objectifs du programme décennal sont de traiter les dysfonctionnements hydrauliques rencontrés, de restaurer les qualités environnementales des rivières et de sécuriser leurs abords. Les travaux, qui s'étalent sur dix ans, ont été programmés par tronçons. Dans ce document, des précautions à prendre durant les travaux ont été énoncées afin de limiter et prévenir les perturbations sur le milieu, notamment sur le vison d'Europe :

- Traitement paysager des abords des ouvrages hydrauliques avec broyage sur place des rémanents afin d'éviter que le vison d'Europe n'ait le temps de se constituer un gîte dans des dépôts végétaux ayant vocation à disparaître ;
- Réalisation de l'essentiel des travaux en dehors de la période de reproduction de la faune, soit de septembre à avril ;
- Mise en place d'un dispositif de type barrage flottant en aval du chantier afin de contenir les éléments flottants issus des travaux ;
- Utilisation de techniques douces, manuelles, pour l'entretien de la végétation et l'enlèvement des embâcles ;
- Utilisation d'une huile biodégradable pour les tronçonneuses.

En 2006, des travaux sur la ripisylve sont prévus sur la partie amont du Né.

- *L'action de la Communauté de Communes de Haute Saintonge*

La Communauté de Communes intervient ponctuellement sur les cours d'eau, à la demande des communes ou des propriétaires afin d'entretenir le lit et les berges. Grâce à une équipe de 7 à 8 personnes, elle réalise essentiellement des travaux de débroussaillage, enlèvement des embâcles à l'aide de techniques essentiellement manuelles : usage de tronçonneuses et de débroussailleuses. Un tracteur est ponctuellement utilisé pour le dégagement des plus gros embâcles. Cela a notamment été le cas suite à la tempête de 1999 pour le dégagement des arbres tombés dans le cours d'eau.

Des actions d'entretien des cours d'eau sont prévus en 2006 sur les communes de Cierzac (ruisseau du Moulin Enragé), ainsi qu'à Saint-Martial-sur-Né et Germignac.

IV.7. LE RISQUE DE MORTALITE LIEE A LA LUTTE CONTRE LES ANIMAUX DEPREDATEURS

IV.7.1. LA REGLEMENTATION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Dans la vallée du Né, la lutte contre les nuisibles concerne essentiellement le ragondin. Cette espèce figure sur la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26 juin 1987 modifié), sur la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles (arrêté du 30 septembre 1988) et sur la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire sous certaines conditions (arrêté du 31 juillet 2000). Le ragondin peut donc être chassé et, lorsqu'il figure sur l'arrêté préfectoral établissant la liste annuelle des animaux nuisibles, être détruit dans le cadre de la lutte contre ces derniers.

La base juridique concernant la lutte contre le ragondin et le rat musqué repose essentiellement sur l'arrêté du 8 juillet 2003 et sur le décret n°2003-867 du 5 septembre 2003, dont l'application est précisée par la note de service DGAL/SDQP/N2003-8184 du 24 novembre 2003.

Au regard de ces textes, la lutte doit être fondée sur des méthodes curatives mais aussi préventives, en repérant puis en gênant l'installation de ces animaux (entretien des berges, rebouchage des terriers…). Un bilan annuel doit également être réalisé, comprenant un suivi des populations, la description des moyens de lutte et un suivi des résultats. Les différentes méthodes de lutte sont : le tir, le déterrage, le piégeage, et la lutte chimique par appâts empoisonnés. Le piégeage et la lutte chimique constituent les modes de lutte les plus à risque pour le vison d'Europe (voir les paragraphes suivants).

IV.7.2. LA NATURE DU RISQUE

- *lié à l'utilisation de la lutte chimique par appâts empoisonnés*

Le risque encouru par le vison d'Europe vis-à-vis de l'utilisation de produits chimiques, bromadiolone ou chlorophacinone, est l'intoxication secondaire. Ces anticoagulants ont une action retardée, les rongeurs ayant ingérés les appâts empoisonnés peuvent être consommés par des visons d'Europe, qui se trouvent à leur tour affaiblis. Ils sont alors très exposés aux diverses causes de mortalité : prédation, collisions routières, maladies, ….

La lutte chimique peut être autorisée par arrêté préfectoral, dans la limite du 30 septembre 2006 (arrêté interministériel du 8 juillet 2003). Cependant elle doit rester exceptionnelle et doit s'intégrer dans un programme départemental de lutte incluant d'autres méthodes, définissant un programme d'information et de formation des différents intervenants et préparant l'abandon de l'empoisonnement.

Les produits utilisés doivent être autorisés par le ministère chargé de l'agriculture (articles L.251-3 à L.251-21 du code rural) et répondre à des critères précis d'étiquetage (arrêté du 8 juillet 2003). Ils sont à base de bromadiolone ou scilliroside pour la destruction du ragondin et de chlorophacinone pour le rat musqué.

Seuls les groupements de défense contre les organismes nuisibles, leurs fédérations et les entreprises de dératisation agréées peuvent les utiliser en les obtenant auprès des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (articles L.254-1 et L.254-2 du code rural).

Quelle que soit la méthode de lutte, les cadavres doivent être collectés et éliminés. Les lots de 40 kg et plus doivent être confiés à l'équarrissage, les autres pouvant être enfouis sur décision du Maire après consultation de la DDASS et de la DDSV.

- *lié à l'utilisation des pièges*

L'usage des pièges tuants ou vulnérants n'est pas autorisé aux abords des cours d'eau, à l'intérieur d'une bande de 100 m de part et d'autre pour les cours d'eau ayant une largeur inférieure à 7,5 m, et de 200 m de part et d'autre pour les cours d'eau plus larges.

Seuls les pièges cages sont donc utilisés dans la vallée du Né. Ils permettent de relâcher les espèces dont la capture n'est pas souhaitée. Ils constituent cependant un risque notamment pour les visons d'Europe en période de mise bas et d'allaitement (de début mars à fin août) car les femelles sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs petits si elles ne sont pas relâchées tout de suite. C'est pourquoi, à défaut d'interrompre le piégeage pendant le printemps et l'été, les cages sont aujourd'hui équipées d'un trou (5 cm de côté) permettant la fuite du vison en cas de capture.

Le piégeage est un moyen de lutte fréquemment utilisé contre le ragondin et le rat musqué lorsqu'ils sont classés comme nuisibles. Il est possible toute l'année et est soumis à une déclaration préalable en mairie. L'utilisation de pièges doit être faite de telle façon qu'elle limite au maximum les risques pour les autres espèces (loutre, vison…). Les pièges doivent être visités au moins tous les matins par le piégeur qui doit le cas échéant mettre à mort l'animal sans souffrances et libérer les espèces non visées.

Les pièges cages peuvent être utilisés par n'importe qui et être placés en tous lieux. L'utilisation d'appelants vivants des espèces recherchées est autorisée (article R.228-8 du code de l'environnement et article 15 de l'arrêté du 23 mai 1984, modifié).

Les autres pièges, vulnérants ou tuants, sont soumis à homologation (arrêté du 23 mai 1984). Ceux-ci ne peuvent être utilisés que par des piégeurs agréés et des opérations collectives de lutte contre les organismes nuisibles. L'agrément ne peut être obtenu qu'après avoir effectué une formation auprès d'un organisme agréé par le Préfet. L'arrêté du 12 août 1988 modifié précise les conditions d'emploi de ces pièges (signalisation, distances à respecter par rapport aux habitations, voies d'accès et cours d'eau…).

IV.7.3. LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES SUR LE BASSIN DU NE

La lutte contre les organismes nuisibles, par l'utilisation de pièges cages ou de produits chimiques, fait intervenir différents acteurs :

- ***Le Service Chasse des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) :***

La DDAF délivre les agréments aux piégeurs et collecte les fiches de piégeage remplies par les piégeurs. Il y a environ 1500 piégeurs agréés dans le département de la Charente-Maritime dont 10 % d'actifs. En Charente, on compte 1272 piégeurs agréés dont 420 actifs. L'agrément est délivré à vie.

- ***Les Fédérations Départementales de Groupements de Défense contre les Nuisibles (FDGDON)***

Implantées dans chacun des départements concernés par la vallée du Né, ces fédérations regroupent les organisations de piégeurs locales (Groupements de Défense Contre les Ennemis des Cultures, voir ci-dessous).

La Fédération de Charente organise des campagnes de luttes collectives contre le ragondin ; elles s'appuient sur des équipes de piégeurs bénévoles, coordonnées par les techniciens salariés de la Fédération. Depuis 2003, la FDGDON organise la lutte contre les ragondins en favorisant le piégeage. La lutte chimique n'est utilisée qu'en cas d'extrême nécessité.

La FDGDON de Charente-Maritime n'a plus d'intervention sur la vallée du Né depuis 2 ans environ. Mais une campagne d'empoisonnement est prévu en 2006.

- ***Les Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures (GDEC)***

Les groupements sont organisés par cantons. La vallée du Né et ses affluents sont concernés par trois groupements principaux : Barbezieux-Saint-Hilaire, Blanzac et Segonzac. Quelques communes sont concernées par trois autres groupements : Montmoreau, Brossac et Chateauneuf.

Les groupements sont constitués de bénévoles, qui assurent un piégeage régulier et participent aux campagnes collectives de piégeage avec la fédération.

- ***Les Associations Départementales des Piégeurs Agréés (ADPA)***

Les ADPA réalisent une pression de piégeage permanente sur l'ensemble des départements de Charente et Charente-Maritime. Cette pression est basée sur l'action de bénévoles, en majorité des chasseurs, qui agissent individuellement ou à la demande, dans les poulaillers, les maisons, …

Ces associations utilisent exclusivement les pièges et non les produits chimiques pour lutter contre les nuisibles.

IV.7.4. LE PIEGEAGE

- *Situation en Charente*

La FDGDON a favorisé la pratique d'une lutte raisonnée contre les « nuisibles », c'est à dire lutte chimique et piégeage coordonnés, à partir de 1998. Depuis 2003, date de la prise de l'arrêté préfectoral, seul le piégeage a été utilisé dans la vallée du Né.

Les pièges utilisés sont exclusivement des pièges cages, équipés du trou laissant s'échapper le vison d'Europe (5 cm de côté). Les pièges tuants ne sont plus utilisés au sein de la vallée et de ses affluents (interdiction d'utilisation dans les zones humides).

Le piégeage est généralement réalisé chaque année, excepté au niveau du canton de Barbezieux, où la lutte chimique était privilégiée jusqu'en 2003 ; aucune action n'y a été engagée en 2004.

Une vaste campagne de piégeage collective a été organisée par la FDGDON sur une année, en 2005, dans le secteur sud/sud-ouest du département de la Charente, notamment la vallée du Né. Tous les groupements concernés par la vallée du Né et ses affluents y ont participé.

Le nombre de cages posées et le nombre de prises depuis 2003 sont résumés dans le tableau ci-après.

	2003	**2004**	**2005**
Barbezieux	Pas de piégeage	Pas de piégeage	Piégeage : *1094 cages posées* *706 prises*
Blanzac	Piégeage (avec lutte chimique) : *29 cages posées* *17 prises*	Pas de piégeage	Piégeage : *408 cages posées* *166 prises*
Segonzac	Piégeage : *346 cages* *350 prises*	Piégeage : *460 cages* *305 prises*	Piégeage : *530 cages* *301 prises*

Tableau 11 : Nombre de cages posées et nombre de prises depuis 2003 sur les cantons de Barbezieux, Blanzac et Segonzac

Le groupement le plus important en superficie et donc en nombre de cages posées est le groupement de Barbezieux.

- *Situation en Charente-Maritime*

En Charente-Maritime, la vallée du Né n'est pas concernée par des opérations coordonnées de piégeage. La FDGDON n'a plus d'action sur la vallée depuis deux ans environ ; essentiellement la lutte chimique a été utilisée.

Avant 2003, la Communauté de Communes de Haute Saintonge réalisait du piégeage sur son territoire, avec une équipe de 2 piégeurs, munis de 200 cages. Depuis la fermeture de l'abattoir qui prenait en charge les cadavres, plus rien n'est réalisé.

Seul un piégeage ponctuel et individuel (autour des habitations, des bâtiments d'élevage avicole, …) est effectué au sein de l'aire d'étude, par des particuliers, agréés ou non. L'utilisation des cages pièges n'est en effet soumise à aucun agrément.

Entre 2002 et 2005, la DDAF qui collecte les comptes-rendus de piégeage, a recensé deux piégeurs agréés sur la vallée du Né, côté Charente-Maritime : l'un à Saint-Martial sur Né (2002, 2004 et 2005), l'autre à Germignac (2003).

De même qu'en Charente, seuls les pièges cages sont utilisés dans les zones humides. Ils sont munis d'un trou de 5 cm de côté pour la fuite du vison.

IV.7.5. LA LUTTE CHIMIQUE

- *Situation en Charente*

La lutte chimique n'est actuellement plus utilisée, sauf en cas d'extrême nécessité, c'est-à-dire en cas de forte augmentation des populations de ragondins, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. En effet, les populations sont actuellement plutôt en déclin ; ceci peut être lié à la répétition de périodes de sécheresse depuis plusieurs années.

Des campagnes d'empoisonnement ont cependant été menées dans la vallée jusqu'en 2003. Cette année là, deux groupements ont été concernés par l'organisation d'une lutte chimique :

- Blanzac : 908 kg d'appâts empoisonnés déposés, couplé à la mise en place de 29 cages pièges.
- Barbezieux : 3 004 kg d'appâts empoisonnés déposés.

Le groupement de Barbezieux est celui qui a eu le plus recourt à l'utilisation de la lutte chimique jusqu'en 2003. Ceci s'explique notamment par la densité du réseau hydrographique qui le parcourt. Depuis 2005, Barbezieux, comme tous les autres groupements, s'est orienté vers le piégeage, avec la participation à la lutte collective coordonnée par la FDGDON.

Par ailleurs, trois élevages avicoles ont été recensés dans le département, sur les communes de Chadurie, Berneuil et Aignes-et-Puypérou. Ces élevages peuvent constituer un risque pour le vison d'Europe dans la mesure ou des appâts empoisonnés sont susceptibles d'être disposés autour des bâtiments d'élevage afin de lutter contre les animaux déprédateurs.

- *Situation en Charente-Maritime*

La commune de Salignac-sur-Charente détient l'autorisation (arrêté préfectoral) d'utiliser la bromadiolone sur son territoire pour lutter contre le ragondin.

Il y a déjà eu de telles actions au niveau de la vallée du Né et de ses affluents :

-- En 1999 : communes de Salignac, Germignac, Cierzac et Celles

-- En 2000 : 66 kg d'appâts déposés sur le territoire de Cierzac

-- Fin 2004 (dernière campagne) : 225 kg d'appâts déposés sur le territoire de Salignac

Une nouvelle campagne d'empoisonnement est prévue début 2006 sur la commune de Salignac.

A court terme, le secteur le plus sensible vis-à-vis du vison d'Europe se localise dans la partie aval du Né : la lutte chimique est en effet toujours pratiquée sur la commune de Salignac-sur-Charente (en Charente–Maritime) et il semble que les populations de ragondins sont en augmentation sur les communes d'Ars, Merpins et Gimeux malgré les campagnes de piégeage.

IV.8. LE RISQUE DE MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE

La collision avec des véhicules constitue une des causes majeures de mortalité du vison d'Europe. Elle résulte de la présence d'ouvrages hydrauliques inadaptés au cheminement du vison.

L'identification des zones à risque a été menée au sein de la zone potentielle d'activité du vison d'Europe, c'est à dire dans le lit majeur de l'ensemble des cours d'eau du réseau hydrographique du bassin versant du Né.

IV.8.1. METHODE UTILISEE

La méthode utilisée est inspirée de celle présentée dans le guide pour la prise en compte du vison d'Europe dans les Documents d'Objectifs Natura 2000.

- *Travail cartographique préalable et recueil de données*

Les ponts situés au niveau de chaque cours d'eau et ruisseau sont préalablement identifiés. Seuls, les ouvrages concernés par des routes départementales et nationales ont été retenus. En effet, les voies communales étant généralement marquées d'un faible trafic, on suppose que l'incidence potentielle sur le vison d'Europe est faible. Ceci permet de concentrer la pression d'observation sur les secteurs, a priori, plus sensibles vis-à-vis des collisions routières.

Par ailleurs, les trafics des routes départementales et nationales concernées par l'aire d'étude ont été recueillis auprès des CDES (Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité) de Charente et Charente-Maritime.

- *Travail de terrain complété par un travail cartographique*

Dans un premier temps, des observations permettent de compléter une fiche spécifique pour chaque ouvrage présent dans la zone d'étude. Les principaux critères étudiés sont : la transparence de l'ouvrage, le trafic routier, la taille du cours d'eau, la largeur de la zone préférentielle (c'est à dire le lit majeur) et des secteurs favorables (habitats préférentiels du vison).

Dans un deuxième temps, les données recueillies sur le terrain sont complétées par un travail cartographique sous SIG (MapInfo) afin de déterminer la largeur du lit majeur et des habitats préférentiels du vison éventuellement présents.

- *Synthèse des données et hiérarchisation*

Les données recueillies sont saisies dans une base de données.

Elle comprend les informations suivantes :

- Numéro du pont
- Numéro de la route
- Présence de protection empêchant le vison de traverser
- Type d'ouvrage
- Présence d'une berge de cheminement et nature de la berge
- Nom du cours d'eau
- Type de cours d'eau : **1** : cours d'eau tertiaire
  2 : cours d'eau secondaire
  3 : cours d'eau principal
- **Lm** : Largeur du lit majeur
- **Lh** : Largeur des habitats préférentiels
- **Lh / Lm** : rapport largeur des habitats préférentiels / largeur du lit majeur
- Transparence à l'étiage (**Te**)/ Transparence en crue (**Tc**) : **1** : oui
  2 : non
- **Tf** : Trafic routier journalier : 1 : < 1500 véhicules / jours
  2 : [1500 – 3000[véhicules / jours
  3 : > 3000 véhicules / jours

Le total des points attribués est alors réalisé de deux manières différentes en fonction de la largeur du lit majeur :

Pour une largeur de lit majeur < 80 m :

TOTAL = Lm + 3 x (Te + Tc) + C + Tf

Pour une largeur de lit majeur > 80 m :

TOTAL = Lm + 2 x (Rapport Lm / Lh) + 0,75 x (Te + Tc) + 2 x C + Tf

Ce calcul permet une classification relative des franchissements. Il permet de cibler les ponts où les actions sont prioritaires. Trois niveaux de hiérarchisation sont obtenus :

Si Total ≥ 16 : Priorité 1 – Risque élevé

Si 13 ≤ Total < 16 : Priorité 2 – Risque moyen

Si Total < 13 : Priorité 3 – Risque faible

IV.8.2. RESULTATS

Au terme de cette analyse, une hiérarchisation des ouvrages a pu être effectuée, de façon à repérer ceux qui présentent le plus de risques par rapport au vison d'Europe en terme de collision routière. Le tableau détaillé de l'analyse des ponts figure en annexe.

Il s'avère que sur les 179 ouvrages étudiés, 24 présentent un risque élevé et sont donc à traiter en priorité. Il s'agit de franchissements situés pour la plupart sur le Né (en aval de la confluence avec la Maury), deux seulement étant implantés sur le Beau (en aval de la confluence avec le Condéon). Ce sont des cours d'eau principaux dont le linéaire important est susceptible de contenir une vaste surface d'habitats favorables au vison et donc d'être fortement fréquentés par ce dernier. Le risque est également augmenté par la nature du trafic, jugé important sur plusieurs des axes concernés, ainsi que par l'absence de cheminement possible à l'étiage, pour plus de la moitié de ces ouvrages.

53 franchissements ont été répertoriés avec un risque moyen et une intervention nécessaire. Ce sont essentiellement des cours d'eau principaux qui sont concernés, le Né et certains de ses principaux affluents (Beau, Condéon, Gabout, Maury). Les axes routiers impliqués sont généralement peu fréquentés et les ouvrages sont mieux équipés en terme de transparence (deux-tiers d'entre eux avec un cheminement possible à l'étiage), d'où un risque moins élevé que précédemment.

Enfin, la majorité des ouvrages observés présente un risque faible et ne nécessite donc pas d'intervention rapide. Ces 102 franchissements concernent différents types de cours d'eau dont beaucoup sont classés comme secondaires ou tertiaires et sont

donc *a priori* moins fréquentés par le vison. Le trafic est également assez faible et plus de 80% des ouvrages sont transparents à l'étiage, ce qui contribue à faire diminuer le risque de collision. Ces ouvrages sont implantés tout le long du réseau hydrographique mais semblent toutefois moins nombreux en allant vers l'aval où les franchissements présentent plus de risques.

A noter que près des trois-quarts des ouvrages présentent un cheminement sous la structure permettant une transparence à l'étiage mais que seulement deux d'entre eux sont efficaces en temps de crue (RD47, en aval du Né).

IV.9. LE RISQUE D'ENVAHISSEMENT PAR LE VISON D'AMERIQUE

Le contrôle des populations de vison d'Amérique est important pour le maintien des populations de vison d'Europe, car cette espèce :

- occupe la même niche écologique que le vison d'Europe, entraînant un phénomène de compétition entre les deux espèces (territoire, gîtes, nourriture, …)
- véhicule des agents pathogènes pouvant être néfastes au vison d'Europe
- peut être facilement confondu avec le vison d'Amérique lors de campagne de régulation.

D'après le GREGE, le vison d'Amérique n'a, à l'heure actuelle, jamais été piégé au sein de l'aire d'étude. Il n'est donc pas connu au sein du bassin du Né.

Néanmoins, deux données récentes ont été observés le bassin de la Tude, proche de celui du Né, à hauteur de Chalais. Il faut donc veiller à ce que la population de l'espèce autochtone observé sur la vallée de la Tude ne colonise pas celle du Né.

IV.10. CONCLUSION

Le vison d'Europe est une espèce dont la situation est particulière sensible du fait d'une forte régression de son aire de répartition : plus de 50% en moins de 20 ans. La présence de milieux aquatiques et de zones humides de qualité constitue un facteur déterminant dans la répartition de l'espèce.

Les informations recueillies dans le cadre de ce diagnostic montrent que la vallée du Né est marquée par un noyau de population de visons d'Europe relativement important. La présence de biotopes naturels de qualité, favorables au vison d'Europe, sur de vastes superficies, est l'un des éléments déterminant cette répartition.

Les conditions de milieux de la partie aval du Né sont particulièrement favorables. Vaste plaine alluviale, imbrication de milieux humides variés (mégaphorbiaies, prairies plus ou moins hygrophiles, cariçaies, boisements alluviaux, …), potentialités piscicoles bonnes, sont autant d'éléments qui assurent au vison la présence de ressources trophiques variées et de qualité, ainsi que des zones de caches, d'abris.

C'est également dans ce secteur qu'une grande majorité de ponts particulièrement sensibles vis-à-vis du risque de collision routière a été recensée. Sur les 179 ouvrages étudiés, 24 présentent un risque élevé pour le vison d'Europe ; il convient de les traiter en priorité afin de réduire le risque de collision.

Par ailleurs, les milieux aquatiques sont marqués par des pollutions diffuses d'origines essentiellement agricoles et domestiques. Elles concernent l'ensemble du bassin hydrographique ; aucune zone à risque particulièrement élevé vis-à-vis des pollutions pouvant avoir des répercussions sur le vison d'Europe, n'a été mise en évidence.

Le réseau hydrographique est, dans sa grande majorité, géré par le SIAH du Né, qui a intégré les particularités liées au vison d'Europe dans son programme décennal. D'une manière générale, des techniques utilisées sont manuelles ; les engins hydrauliques lourds ne sont que très rarement employés. En outre, la grande majorité des ouvrages hydrauliques présents sur la vallée sont gérés par le SIAH de manière à assurer, autant que possible, le maintien d'une lame d'eau dans les différents affluents et bras du Né.

La lutte contre les rongeurs déprédateurs est, à l'heure actuelle, essentiellement réalisée à l'aide de pièges de type cages, équipées d'un trou pour la fuite du vison, ce qui limite les risques de mortalité pour l'espèce. Les produits chimiques se sont utilisés qu'à titre exceptionnel. Depuis 2003, seules des luttes par piégeage ont été engagées, excepté sur la commune de Salignac-sur- Charente où une campagne de lutte chimique a été réalisée en 2006, suivant un arrêté préfectoral. Il apparaît que l'usage exclusif de pièges nécessite une pression d'action très importante, particulièrement lorsque les effectifs des rongeurs sont en forte augmentation. Concernant la lutte chimique contre les carnivores déprédateurs aux abords des élevages, seuls trois exploitations de ce type ont été recensées.

Ainsi, le maintien, voire le renforcement de la population de visons d'Europe dans la vallée du Né passe par une surveillance et une amélioration de la qualité de l'eau, la résorption des risques de collisions routières au niveau des ponts, la poursuite des efforts engagés vis-à-vis du vison d'Europe dans la lutte contre les "organismes nuisibles", la préservation des biotopes naturels favorables au vison.

C. LES ACTIVITES ET LES USAGES : UN SECTEUR PRIMAIRE PREDOMINANT

I. UNE ECONOMIE STRUCTUREE PAR L'AGRICULTURE

En terme d'emplois et d'activités économiques, le territoire ne comprend pas de pôles réellement structurant. Le secteur secondaire est peu présent et se concentre essentiellement à Barbezieux (industries d'emballage, conditionnement, agro-alimentaire), qui constitue également le principal pôle d'emplois tertiaires, regroupant les activités commerciales, de services, et administratives.

Les activités touristiques sont en légère expansion, et s'avèrent profitables à d'autres secteurs d'activités (commerce, artisanat, agrotourisme,…) mais c'est toutefois l'activité agricole qui domine : les emplois, disséminés sur l'ensemble du territoire, sont en majorité liés à l'agriculture. Les conditions géographiques contrastées génèrent une assez grande diversité de productions agricoles.

I.1. LA PLACE PREPONDERANTE DES CULTURES DANS L'OCCUPATION AGRICOLE DU SOL

Les statistiques établies à partir de la PAC 2004 relatives aux surfaces rattachées aux sièges d'exploitation localisées dans les communes du bassin versant du Né montrent que l'occupation agricole du sol est très largement dominée par les surfaces cultivées ; parmi celles-ci, les cultures pérennes (vigne essentiellement) représentent presque un quart des surfaces agricoles ; les surfaces destinées à l'alimentation du cheptel ne représentent que 7 % des superficies agricoles.

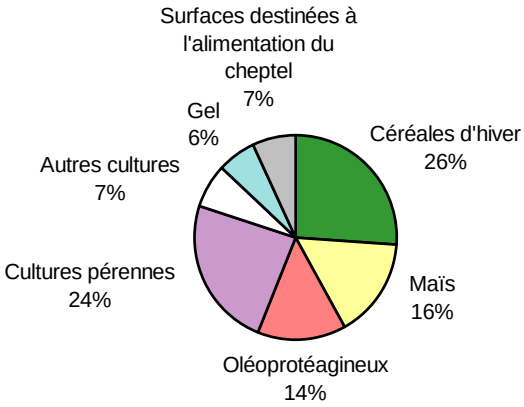

Figure 2 : Surfaces rattachées aux sièges d'exploitation localisées sur les communes du bassin versant du Né (GRAP Poitou-Charentes - 2004)

I.2. DES TENDANCES D'EVOLUTION SEMBLABLES A CELLES CONSTATEES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT

D'après le diagnostic territorial établi par la Chambre d'Agriculture sur la région du Sud Charente (2002), il apparaît que, malgré sa place prépondérante dans l'économie locale, l'agriculture du secteur est confrontée au même problème que sur l'ensemble de Poitou-Charentes, à savoir la régression de son activité.

Cette régression, qui se poursuivra dans les années à venir, est perceptible par :

- la baisse du nombre d'exploitations,
- la diminution du nombre d'installations,
- l'augmentation du nombre de chefs d'exploitation à titre secondaire.

Par ailleurs :

- la proportion d'entreprises de forme sociétaire augmente,
- les exploitations sont de plus en plus grandes,
- la proportion des terres en fermage augmente.

Des évolutions plus favorables tendent toutefois à valoriser la situation agricole locale, notamment sur les cantons de Blanzac et Barbezieux :

- les chefs d'exploitation sont plus jeunes qu'il y a 10 ans,
- les cessations d'activités diminuent,
- les actifs agricoles représentent une forte part de la population active,
- la région bénéficie d'une richesse et d'une diversité de ses productions agricoles locales : elle se distingue grâce à son patrimoine agricole local à partir duquel se créent des unités de production viables.

Sur les cantons de Segonzac, Cognac Sud, et Archiac, l'économie est très dépendante de celle du Cognac. Elle est actuellement sur une tendance positive marquée par la reprise des ventes, après une assez longue période de marasme.

A l'extrémité sud du bassin versant, le canton de Brossac paraît en situation moins favorable avec une plus forte baisse du nombre d'exploitations et plus de cessations d'activités que d'installations. Ce secteur risque de connaître une déprise agricole plus accentuée dans les années à venir

I.3. DEUX GRANDES REGIONS DE PRODUCTION

Le bassin versant du Né se répartit assez clairement en deux grandes « régions agricoles » :

I.3.1. A L'OUEST, LE COGNAÇAIS VITICOLE

La vigne, destinée à la production de Cognac et de Pineau (produits AOC) et aussi de vins de pays, est dominante sur la partie nord-ouest du bassin versant : elle représente 58 % de la SAU sur le canton de Segonzac, cœur du vignoble cognaçais (cru de la « Grande Champagne »), 37,5 % sur le canton de Cognac Sud, 36,9% sur celui d'Archiac (cru de la « Petite Champagne »).

Canton	SAU	STH	Surfaces fourragères	Maïs grain	Autres céréales	Oléagineux	Vigne
Segonzac	17 119	271	180	819	3 224	1 590	9 906
Cognac S	5 089	663	14	474	981	547	1 908
Archiac	15 454	510	757	1 422	4 748	1 854	5 695

Tableau 12 : Répartition de la SAU dans le Cognaçais en ha

Les superficies de vignoble subissent toutefois d'importantes fluctuations en fonction de l'état du marché : ainsi les surfaces sur l'ensemble de la région délimitée du Cognac sont elles passées de 82 000 ha en 1995 à 73 500 ha en 2004 du fait d'une chute des ventes ; celles-ci étant à nouveau en progression depuis deux ans, les arrachages n'ont plus lieu.

D'une manière générale, on assiste à une concentration des exploitations viticoles : diminution du nombre, et augmentation de la taille moyenne : 14 ha à l'heure actuelle contre 8 ha il y a 15 ans. ; la superficie moyenne est plus faible dans le Sud Charente (autour de 10 ha).

La vinification est complétée par une activité de distillation pour la production d'eau de vie. On distingue :

- le bouilleur de cru, viticulteur effectuant lui-même sa distillation,
- le bouilleur de profession, qui ne se consacre qu'à la distillation.

I.3.2. AU SUD, LE PAYS DU SUD CHARENTE, AUX PRODUCTIONS PLUS DIVERSIFIEES

Sur les cantons de Barbezieux, Blanzac, et Brossac, si la vigne est toujours présente on observe qu'elle cède peu à peu la place, en progressant vers l'est et le sud du territoire, à d'autres productions : cultures de céréales, oléagineux, fruits, productions animales ; en particulier on note une part sensiblement plus importante des surfaces consacrées aux productions animales sur les cantons de Blanzac et Brossac que partout ailleurs dans le bassin versant (voir tableau ci-dessous).

Canton	SAU	STH	Surfaces fourragères	Maïs grain	Autres céréales	Oléagineux	Vigne
Blanzac	15 491	1 336	1 171	3 336	3 597	2 463	1 751
Barbezieux	16 957	784	682	2 997	4 738	3 179	3 112
Brossac	7 266	1 502	1 128	1 089	1 510	1 046	385

Tableau 13 : Répartition de la SAU dans le Sud Charente en ha

Ce territoire est marqué par une diversification élevée de la production et des produits agricoles, avec un nombre important de petites productions : fromage, fruits à coque, volailles, viande bovine…On note en particulier la présence de plusieurs « cultures traditionnelles de terroir » qui participent à l'identité du secteur et font aujourd'hui l'objet d'une revalorisation : la culture des noix et noisettes, la production de la « poule de Barbezieux » (en cours de labellisation).

Les productions agricoles se répartissent ainsi en :

→ Cultures classiques :

- la vigne : AOC « Petite Champagne » et « Fins Bois » ;
- les céréales : le Sud Charente est le deuxième producteur de céréales de Charente, après le Ruffecois ; les exploitations sont marquées par leur taille importante (surface minimale d'installation de 100 ha), la prépondérance du maïs, l'absence de monoculture (les céréales sont associées à au moins une autre production) ; les cultures se font à sec (en majorité) ou par irrigation (à partir de pompages en rivière, forage profond ou dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau, ou encore à partir de retenues collinaires). Même en « culture sèche », cette production génère un revenu supérieur à celui des autres céréales et oléagineux, d'où sa prépondérance dans l'assolement ;
- les oléagineux : tournesol, colza…

→ Productions animales :

- bovins viande (label rouge Limousin) en élevage extensif ; l'élevage allaitant se développe en remplacement de l'élevage laitier suite à l'instauration des quotas laitiers,
- l'élevage laitier : cette activité est en régression ; elle est souvent associée à la viticulture et à la culture de céréales,
- l'élevage porcin : 15 établissements classés sont recensés dans le bassin versant dont 9 ont plus de 450 équivalents-animaux (seuil de l'autorisation) ; l'élevage porcin est souvent associé à au moins une autre production, en général des céréales ; les productions sont le plus souvent labellisées : IGP jambon de Bayonne, appellation Poitou-Charentes (certificat de Conformité Produits),

- élevages de lapins et de poulet label : élevage intensif hors sol complémentaire à d'autres productions présentes sur l'exploitation,

→ Productions « de terroir » :

- la poule de Barbezieux : élevage d'une race locale française préservée, redynamisé grâce à une association créée en 1997 (ASPOULA) et comprenant depuis 2001 quelques professionnels (5 dans le bassin versant du Né) ; la création d'un label AOC est en cours.
- la noix : production en progression, permettant une diversification des exploitations.

I.3.3. UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN PROGRESSION, MAIS ENCORE MARGINALE

L'agriculture biologique concerne principalement la viticulture et quelques élevages. A l'image de cette filière au niveau national, elle reste encore marginale en surfaces malgré une progression depuis quelques années : par exemple, sur la partie charentaise du bassin versant, 12 exploitations sont concernées, sur une surface de 584 ha, dont 108 ha en vigne, soit environ 1,1 % de la SAU des communes charentaises du bassin versant.

I.4. LA CULTURE DU MAÏS PREPONDERANTE DANS LES VALLEES

I.4.1. LA CULTURE DU MAÏS A PEU A PEU REMPLACE L'ELEVAGE

L'élevage a longtemps été la principale activité agricole de la vallée, les prairies étant utilisées notamment pour la nourriture des animaux utilisés dans les cultures. Avec le développement de la mécanisation, les prairies ont peu à peu cédé la place à des cultures de céréales et des plantations de peupliers. Le phénomène a été accentué par le programme d'aménagement hydro-agricole de la vallée. Ainsi, dans la plaine alluviale des communes d'Ars, Gimeux et Merpins, la superficie occupée par des prairies a diminué de moitié en 40 ans (1957-1997).

L'activité agricole dominante dans les vallées est aujourd'hui la culture du maïs. Elle est le fait en majorité d'exploitations qui exercent une activité de polyculture, associant, sur les plateaux, vigne, céréales, et oléagineux. La production de maïs peut aussi être associée à une activité d'élevage. La richesse et la teneur en eau élevée du sol des vallées autorisent de bons rendements pour le maïs, y compris en année de sécheresse, supérieurs à ceux obtenus sur les coteaux ; l'irrigation n'y est pas nécessaire. Sur la partie inférieure de la vallée, elle est toutefois contrainte par

l'inondabilité des terres qui rend certaines années l'accès aux parcelles difficile en période de semis et de récoltes.

I.4.2. L'ELEVAGE ENCORE PRESENT PAR « TACHES », MAIS A L'AVENIR INCERTAIN

Bien qu'en net recul, l'élevage est encore présent, par « taches », dans les vallées : on y trouve des exploitations produisant de la viande et d'autres du lait.

La production de viande bovine se fait par système de parcours extensif des troupeaux dans les parcelles de prairies. La plupart des éleveurs produisent des animaux de boucheries (vendus à 3 ans) ; on note aussi un élevage spécialisé dans la production de mâles reproducteurs. On recense 110 exploitations de ce type dans les 57 communes concernées par le site. C'est essentiellement dans le sud de la zone que l'activité est encore présente, notamment dans les cantons de Barbezieux-Saint-Hilaire, Brossac et Blanzac-Porcheresse.
Cette activité a un impact fort sur le paysage et la biodiversité puisqu'il permet le maintien de surfaces en prairies, intéressantes sur le plan environnemental.
Les exploitations, de moins en moins nombreuses, se concentrent en :

- élevages importants, de 50 têtes ou plus, plus ou moins spécialisés et performants, dont le maintien est possible si l'exploitant trouve un successeur,
- petits élevages, qui constituent une activité complémentaire d'une activité principale (céréales ou vigne), et dont l'avenir est beaucoup plus incertain, l'exploitant ou son successeur risquant d'abandonner cette activité contraignante.

Dans l'avenir le nombre d'exploitations risque donc de diminuer encore, les tailles de troupeaux devenant plus importantes. Toutefois, du fait des nouvelles réglementations sur l'éco-conditionnalité de la PAC, les superficies en prairies devraient en principe se maintenir.

La production de lait est le fait d'exploitations elles aussi de moins en moins nombreuses. Leur nombre est estimé à 64 sur les 57 communes concernées par le site Natura 2000.
L'impact environnemental de cette activité est plus faible que la précédente dans la mesure où les élevages sont surtout « hors sol », souvent associés à une production de céréales ; elles n'impliquent donc pas forcément le maintien des prairies. Du fait des fortes contraintes que cette activité génère, le nombre d'exploitations risque encore de diminuer dans les années à venir.

I.4.3. L'AGROTOURISME…

L'hébergement touristique au sein des exploitations agricoles représente une part non négligeable de l'offre proposée aux vacanciers. En effet, les deux campings situés dans la vallée sont des campings à la ferme. De plus, parmi la cinquantaine de gîtes présents, une dizaine porte la mention "Bienvenue à la ferme", sans compter les quelques chambres d'hôtes installées au cœur des fermes.

Les productions locales sont valorisées au travers des foires et marchés, mais aussi par le biais de la vente directe. De nombreuses exploitations présentent ce système et proposent notamment cognac, pineau et volaille.

II. LA PLACE IMPORTANTE DU PEUPLIER SUR LE NE AVAL

II.1. UNE FORET PRIVEE ET EMIETTEE, DES PEUPLEMENTS PLUS HETEROGENES QU'IL N'Y PARAIT

Les boisements occupent une place importante dans l'occupation du sol de la vallée. Il s'agit essentiellement de plantations de peupliers et de boisements alluviaux de frênes.

Les plantations de peupliers sont surtout représentées dans la partie inférieure de la vallée du Né, de Péreuil au confluent de la Charente : 477,6 ha, soit environ 11 % de la superficie du site Natura 2000. Leur étendue est moindre dans les vallées moins larges et moins humides du Né amont et de ses affluents.

A l'image de la forêt de Poitou-Charentes, il s'agit d'une forêt privée, à plus de 95 %, et très morcelée, ce qui constitue un handicap pour son exploitation. Elle appartient à un grand nombre de propriétaires, mais ceux-ci possèdent de petites surfaces, bien souvent de moins de 1 ha. Il existe cependant plusieurs propriétés importantes, de plus de 5 ha.

La production sylvicole est essentiellement consacrée à la culture du peuplier qui trouve des débouchés dans l'industrie. La valorisation du taillis de frênes pour le bois de chauffage est aujourd'hui quasiment abandonnée.

Le peuplier a toujours été présent dans la vallée et constituait une ressource d'appoint pour les propriétaires. Les plantations se sont développées à partir des années 60, avec le déclin de l'agriculture traditionnelle, notamment de l'élevage ; les propriétaires y ont vu une solution de substitution aux prairies, l'arbre étant bien adapté aux sols alluviaux, riches en matières minérales, avec une nappe phréatique peu profonde, et d'un bon rapport économique.

Depuis les années 90, récolte et vente de plants ne cessent de diminuer ; ainsi la surface totale en peupliers n'a que peu progressé au niveau de la région. Il en est de même dans la vallée du Né, où la surface de peupleraies devrait se maintenir dans les années à venir, sans connaître de progression ou diminution notables.

Si les peupleraies sont dominantes, la diversité des types de boisements reste assez élevée et s'exprime sous la forme d'une mosaïque de stations différentes, selon le mode d'entretien :

- peupleraies très entretenues, sur sol nu ou avec juste un couvert herbacé peu diversifié,
- peupleraies accompagnées d'un couvert de hautes herbes (mégaphorbiaies)
- peuplements mixtes peupleraies-frênaies, issues de peupleraies non entretenues, progressivement colonisées par le frêne, espèce à forte dynamique dans le secteur.

II.2. LA POPULICULTURE, UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE REGIONALE

La région Poitou-Charentes compte environ 20 000 ha de peupleraies présentes surtout dans les vallées. Cette production permet d'alimenter une économie locale et régionale et constitue une véritable richesse. La région est ainsi la cinquième de France productrice de peupliers et elle fournit 12 % de la récolte nationale de l'espèce ; les peupleraies de Poitou-Charentes fournissent 40 % de la récolte de bois d'œuvre de la région.

Ce bois alimente principalement l'industrie du contreplaqué, dont plus de 50 % de la production nationale est réalisée dans la région. Le bois de peuplier, après déroulage, est également utilisé pour la fabrication des bourriches d'huîtres, de caisses à fromages, et d'emballages pour les fruits et légumes. Les billes d'un diamètre plus important sont utilisées en sciage pour la fabrication de palettes de transport et de caisserie. Enfin, le petit bois part en papeterie ou en fabrication de panneaux agglomérés. De ce fait, la populiculture génère un nombre d'emplois important, surtout en milieu rural.

II.3. L'EXPLOITATION DU PEUPLIER DANS LA VALLEE DU NE

Dans les vallées charentaises, comme celle du Né, le peuplier bénéficie de sols adaptés, riches, et suffisamment alimentés en eau. Ces conditions permettent le développement d'une culture extensive, sans labours ; seuls le broyage et le fauchage sont nécessaires pour le développement des racines, les premières années.

Un large choix de clônes peut être employé en fonction de la station : Blanc du Poitou, Dorskamp, I 45-51, I 214…

Installée dans de bonnes conditions et suivie régulièrement, une peupleraie produit plus de 15 m^3/ha/an et peut être exploitable à partir de 15 ans.

La culture des peupleraies (peupleraies pures) s'effectue en général selon le modèle suivant :

- pas de labour préalable sauf si terrain à nappe profonde à l'étiage, broyage de la végétation,
- plantation de 150 à 200 peupliers par ha, un plant tous les 7 à 8 m,
- fertilisation éventuelle la première ou la deuxième année de plantation,
- entretien chimique localisé par an, les premières années,
- lutte curative ponctuelle éventuelle contre les insectes xylophages,
- broyage annuel de la végétation les premières années (jusqu'à 7-8 ans)
- une à deux tailles de formation ; trois élagages jusqu'à 6 m de haut,
- exploitation entre 15 et 20 m.

Les mélanges peupliers-taillis favorisent la diversité biologique, mais l'exploitation des peupliers est conditionnée par la maturité du taillis. Elle est donc plus tardive et les arbres produits sont plus âgés, plus gros, et moins recherchés ; la production est donc moins rentable.

Il existe également des plantations en alignement, généralement en bordure de zone agricole ou de cours d'eau (5 m sont préconisés entre la plantation et la berge).

A l'image des autres vallées productrices de peupliers, la populiculture de la vallée du Né est contrainte par :

- le grand morcellement du foncier,
- les difficultés d'accès aux parcelles (manque de chemins, ou chemins impraticables) ; le plus souvent, l'amélioration des accès ne peut être envisagé que lors d'un aménagement foncier ou à l'occasion de regroupement syndical de propriétaires,
- le degré d'implication variable des propriétaires.

La vallée du Né se caractérise enfin par l'absence d'une bonne partie des acteurs économiques de la filière. Contrairement à d'autres zones de production de la région, ne sont présents dans la vallée que les populiculteurs ; en revanche on ne recense aucun pépiniériste, scieur, ou industriel (les scieries étaient nombreuses mais ont disparu avec la mise aux normes des installations). La vallée ne tire donc pas complètement partie de son potentiel économique.

II.4. L'EXPLOITATION DES TAILLIS

Les taillis sont essentiellement constitués de frêne commun (*Fraxinus exelsior*) et de frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*).

Le frêne commun peut constituer une alternative intéressante au peuplier : son bois clair est recherché pour le placage, l'ébénisterie, et la fabrication de parquets. Malheureusement il a été remarqué que le frêne commun de la région présentait

souvent des défauts (veinage noir) dépréciant sa qualité. Le marché du frêne en bois d'œuvre dans la région est peu développé et les prix d'achats sont peu incitatifs.
Le frêne oxyphylle peut uniquement servir d'accompagnement pour la production de bois de chauffage.

Ainsi les taillis présentent une faible valeur marchande ; ils sont exclusivement exploités en bois de chauffage ou de trituration. Il n'existe pas localement d'entreprises susceptibles d'acheter ce type de bois, mais quelques particuliers sont à la recherche de coupes de bois de feu pour leur propre consommation.

D'après le CRPF (2003), à défaut de pouvoir produire du bois d'œuvre, les taillis de frêne doivent être conservés, voire restaurés, dans le but de :

- maintenir les berges,
- conserver une diversité biologique et paysagère,
- produire du bois de chauffage.

II.5. LE TRAUMATISME DE LA TEMPETE DE DECEMBRE 1999 ET LA RECONSTITUTION DES BOISEMENTS

La tempête du 27 décembre 1999 a fortement sinistré les forêts charentaises. Près de 40 % du volume sur pied ont été détruit, soit 4,4 millions de m^3 toutes essences confondues. Ce préjudice est estimé à l'équivalent de 15 années de récolte normale.

Les forêts alluviales n'ont pas été épargnées, et particulièrement les peupleraies les plus âgées : 300 000 m^3 de bois ont été couchés ou cassés, soit 40 % du volume de cette essence présent dans le département.

Dans la vallée du Né, ce sont surtout les plantations âgées qui ont été touchées, par la tempête de décembre 1999, ainsi que par un gros orage survenu à l'été 2000. Dans le secteur compris entre Lachaise et le confluent avec la Charente, les peupleraies âgées ont été détruites à plus de 60%.

Après la tempête, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a engagé un important travail en vue de la reconstitution des boisements : identification des zones sinistrées, inventaire des accès, regroupement des propriétaires au sein de l'Association Syndicale Libre (ASL) « Charente cognaçaise », créée en 2000. Ce regroupement s'est avéré nécessaire pour bénéficier des aides de l'Etat au nettoyage et reboisement, seuls les îlots de 1 ha d'un seul tenant pouvant bénéficier des aides.

Ce regroupement a permis d'exploiter et reconstituer une bonne partie des peupleraies sinistrées ; en revanche, peu de taillis de frênes ont été exploités. Le tableau 14 présente les projets de l'ASL subventionnés.

Les bénéficiaires des aides de l'Etat doivent respecter certaines obligations dans les opérations de reconstitution, notamment :

- bande de 5 m de recul entre la plantation et le cours d'eau,
- zone à vocation « environnementale » de 30 % de la surface productive en périphérie ou dans le secteur planté, souvent plantée en taillis de frênes.

L'ASL du Beau-Né a compétence plus en amont, de Péreuil à Lachaise, dans la vallée du Né, et dans la vallée du Beau aval. Créée en 1998, l'objectif était de favoriser le boisement d'anciennes terres agricoles par des plantations de peupliers (à plus de 80 %), ou de frênes et noyers en bénéficiant d'aides grâce au regroupement de propriétaires. Aujourd'hui 27 ha ont été plantés, au bénéfice de 11 propriétaires. Les peupleraies sont donc assez jeunes (moins de 10 ans) ; elles n'ont pas été concernées par la tempête.

Commune	**Lieu du regroupement**	**Superficie**
Salles d'Angles	Prairie du Pas de Celles	2,31 ha
Verrières	La rivière	2,67 ha
Verrières	La rivière	4,43 ha
Gimeux	L'île Frugier	1,24 ha
Ars	Pré Barraud	1,64 ha
Lachaise	Les îles du bourg	2,37 ha
Ars	La grande pré	14,63 ha
Ars	Les prés de la Combe	2,89 ha
Ars	Les Plantions	5,09 ha
Ars	Les gros prés	2,69 ha
Gimeux	Les levades	4,46 ha
Gimeux	Le communal	13 ha
Cierzac	Pré de Bergon	15 ha
Criteuil	Les prés des fontaines	4,66 ha
Verrières	La prairie de Grave	1,45 ha
Verrières	Les prés de Lafont	1,26 ha
Merpins	Le pont du Pérat	6,80 ha
	TOTAL	**86,60 ha**

Tableau 14 : Projets de l'ASL « Charente cognaçaise » subventionnés

III. LA VALLEE DU NE, UN ESPACE DE LOISIRS

III.1. LA PECHE, UN LOISIR CONTRAINT PAR LE MANQUE D'EAU

L'activité halieutique sur le Né est gérée par plusieurs Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :

- AAPPMA de la Couronne : de la source jusqu'à Péreuil,
- AAPPMA de Barbezieux : de Péreuil à Saint-Fort sur le Né,
- AAPPMA de Cognac : de Saint-Fort sur le Né à la confluence avec la Charente (dans le département de la Charente),
- AAPPMA de Pons, pour les communes de Charente-Maritime.

Malgré les aménagements qu'il a subi, le Né garde des potentialités halieutiques qui font d'elle une rivière appréciée par les pêcheurs. Ces potentialités reposent sur la présence de nombreux habitats différents pour les poissons : bancs de graviers, fosses, fossés secondaires, prairies inondables…

La rivière abrite ainsi une diversité d'espèces notable : brochet, sandre, black-bass, carpe, tanche, brème, vairon, goujon, ablette, chevesne, anguille, loche franche, alose ; en revanche il n'y a plus de reproduction naturelle de truite. Les espèces les plus pêchées sont le brochet et le vairon (forte tradition locale).

Cependant le milieu aquatique subit de nombreuses altérations qui ont des incidences sur l'intérêt piscicole et halieutique de la rivière :

- le manque d'eau naturel, amplifié par les prélèvements et la gestion des moulins, réduit l'intérêt de la rivière une bonne partie de l'année,
- les ouvrages hydrauliques sont une gêne à la libre circulation des poissons, et en particulier des migrateurs,
- la régression des prairies humides, l'absence d'entretien des fossés secondaires dans le lit majeur, la déconnexion des annexes hydrauliques du lit principal, réduisent le nombre et l'étendue des frayères, en particulier pour le brochet,
- la qualité des eaux médiocre pour certains paramètres, réduit les potentialités pour les espèces exigeantes ; les écrevisses introduites assurent une forte prédation sur les jeunes poissons.

La Fédération Départementale de Pêche de la Charente et les AAPPMA assurent des actions qui visent à améliorer la qualité du milieu aquatique :

- La Fédération Départementale a réalisé un Plan Départemental de Gestion des Ressources Piscicoles : l'enjeu principal pour le Né est la reconquête de son intérêt pour le brochet, pour lequel les potentialités sont fortes : le plan prévoit les actions à mettre en place pour reconquérir les habitats favorables à cette espèce (frayères, refuges…).

- Outre l'alevinage du cours d'eau, en truites et brochets notamment, les AAPPMA ont réalisé des petits aménagements qui améliorent la qualité du milieu : aménagement d'un seuil permettant de garder plus d'eau dans un bras secondaire du Né (commune de Gimeux), recreusement d'une fosse où le poisson peut se réfugier en période d'assec (lieu-dit « Pont à Brac »).

III.2. LA CHASSE

Le gros gibier, chevreuil et sanglier, fait l'objet d'un plan de chasse départemental qui fixe les effectifs à abattre sur chaque territoire selon un plan triennal. Aujourd'hui le sanglier n'est pas très abondant, tandis que le chevreuil est bien présent et que les prélèvements augmentent, recherchant un équilibre par rapport à l'accroissement de la population.

La vallée du Né étant située sur un axe migratoire privilégié, divers oiseaux sont également chassés (notamment palombe et grives) et des lâchers sont également effectués. Le tir se fait généralement à poste fixe et il existe ainsi une dizaine de palombières le long de la vallée. La population de palombes se maintient bien, tandis qu'on observe une diminution des effectifs de grives.
Un phénomène global d'augmentation de la nidification paraît se manifester.
La bécasse et la tourterelle des bois sont peu chassées sur le site, car peu présentes.

Les habitats les plus favorables au gibier semblent être les sous-bois des peupleraies, les frênaies et les mégaphorbiaies, qui apportent tranquillité et nourriture aux animaux.

Des contrats peuvent être passés avec des exploitants agricoles, principalement pour améliorer le gel PAC existant, avec la mise en place de jachères environnement – faune sauvage, dont le principe a fait l'objet d'une convention entre la Préfecture, la Chambre d'agriculture et la Fédération de chasse.

III.3. LA PROMENADE

Bien que plusieurs sentiers de grande randonnée passent à proximité du site (GR4 au nord, GR36 à l'est et GR360 à l'ouest), aucun ne traverse la zone Natura 2000.

Par contre, le Tour du Pays de Cognac suit et traverse des cours d'eau compris dans le site, notamment le Né et le Collinaud. Le Tour du Pays Sud-Charente (350 km balisés accessibles aux randonneurs et aux attelages) propose également différents circuits qui passent par la zone Natura 2000.

Un des nombreux chemins de Compostelle se situe également à l'est du site.

Des itinéraires de randonnées locaux ont aussi été aménagés par les communes et les communautés de communes, et on compte ainsi plus d'une vingtaine de circuits sillonnant le secteur, allant d'une dizaine à plus de 40 km, tant pour les piétons et VTTistes que pour les cavaliers.

III.4. LE TOURISME

III.4.1.LES SITES D'INTERET TOURISTIQUE

Le bassin versant du Né est riche d'un patrimoine bâti qui constitue un attrait touristique majeur.

L'art roman y est fortement présent, à travers les divers édifices religieux qui se répartissent sur tout le territoire. Citons notamment la chapelle des templiers à Cressac-Saint-Genis, l'abbaye de Puypéroux et l'église de Plassac-Rouffiac (classée monument historique).

Depuis le dolmen de Saint-Fort-sur-le-Né, jusqu'aux nombreux châteaux et logis de toutes époques, en passant par le site gallo-romain de Challignac, les traces de l'occupation passée du bassin du Né sont variées. A Champagne-Vigny, le manoir de Maine Giraud, un temps demeure du poète Alfred de Vigny, est ouvert au public, alors que la plupart des autres bâtisses ne sont pas visitables car privées.

Les moulins et le petit patrimoine (puits, fours, fontaines, lavoirs…) ne sont pas en reste et fourmillent sur l'ensemble de la zone.

Les musées et les ateliers des artisans d'art (poterie, sculpture et taille de pierre…) font également découvrir aux visiteurs les usages et savoirs-faire traditionnels.

III.4.2.LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

En plus des nombreux sentiers aménagés pour la randonnée, diverses infrastructures permettent la pratique des loisirs de plein air (baignade, équitation,…) dans les communes du bassin versant. Au sein du périmètre d'étude, on identifie deux terrains de motocross, sur les communes d'Aubeville et Salles-de-Barbezieux, ainsi que plusieurs stades de football.

La création d'un sentier de découverte est envisagée sur la commune de Criteuil-la-Magdeleine, ainsi que la mise en place d'une école de la nature et d'une école de la pêche.

III.4.3.LES HEBERGEMENTS

Les modes d'hébergement proposés dans la vallée sont variés. Si Barbezieux et Cierzac concentrent les trois hôtels du secteur, on recense une cinquantaine de gîtes ruraux, dont un gîte d'enfants/ferme pédagogique à Lagarde-sur-le-Né (Moulin de la Gravelle). A ceci s'ajoutent de nombreuses chambres d'hôtes, ainsi que deux campings à la ferme.

D. LE NE, UNE RIVIERE AUX NOMBREUSES PROBLEMATIQUES

I. UN MANQUE D'EAU CHRONIQUE

I.1. UN DEFICIT HYDRIQUE ESTIVAL MARQUE, DES CRUES HIVERNALES IRREGULIERES

Il existe une station de jaugeage sur le cours du Né à Salles d'Angles : station R4122523, bassin versant de 602 km².

Les débits caractéristiques sont les suivants (période 1970-2001) :

Module[1] (m³/s)	DMR[2] (m³/s)	QMNA[3] (m³/s)	DOE[4] (m³/s)	DCR[5] (m³/s)	Débit max (m³/s)
5,40	0,54	0,031	0,4	0,13	129

Tableau 15 : Débits caractéristiques du Né à Salles d'Angles

La courbe des débits moyens mensuels montre l'existence d'étiages très marqués (1/10 du module), de juillet à octobre, ainsi qu'une hydraulicité très variable (rapport entre le débit moyen mensuel et le module) et des débits hivernaux importants.

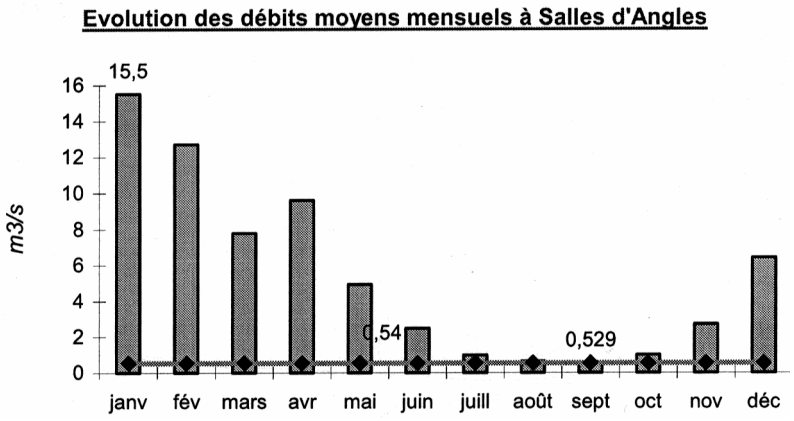

Figure 3 : Débits moyens mensuels à Salles d'Angles

En période de basses eaux, le Né présente un caractère d'écoulement temporaire et des assecs très fréquents et plus ou moins longs suivant les conditions

[1] Module : débit moyen annuel
[2] DMR : Débit Minimum Réservé (déterminé pour le maintien de la vie biologique dans un cours d'eau)
[3] QMNA : Moyenne annuelle des débits mensuels minimaux
[4] DOE : Débit Objectif d'Etiage (débit au dessus duquel sont assurés la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique)
[5] DCR : Débit de Crise (débit en dessous duquel sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces dans le milieu aquatique)

hydrologiques. Ces assecs ont principalement lieu entre Blanzac et Saint-Fort sur le Né. Pratiquement tous les affluents du Né sont également concernés. En année pluviométrique moyenne, on peut considérer que la moitié du cours du Né est en rupture de débit et le quart en assec. L'année 2005 a été une année particulièrement critique en raison du déficit pluviométrique : assec sur 130 km auxquels il convient d'ajouter 40 km d'eau stagnante ; les principales zones d'assec ont concerné le Né du Moulin de Lussié jusqu'à Saint-Fort sur le Né, et sur le « grand canal » en amont du confluent avec la Charente, ainsi que l'Ecly et la Maury. Sans la présence des ouvrages qui permettent de retenir l'eau, la zone asséchée aurait été plus longue encore.

Le Né connaît par ailleurs de fortes crues, en hiver surtout. Si les risques d'inondation ne sont pas un enjeu majeur sur le bassin versant, le Né aval, de Celles jusqu'à la confluence avec la Charente, connaît des inondations fréquentes et des zones inondées importantes. Aux causes naturelles (influence de la Charente, pente très faible) s'ajoutent les travaux de recalibrage et d'assainissement de la rivière qui ont accru les débits de crue en réduisant les zones d'épandage naturelles et l'effet de laminage correspondant.

I.2. DES ASSECS LIES A LA NATURE DU SOUS-SOL, AGGRAVES PAR L'INTENSITE DES PRELEVEMENTS ET PAR LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES PASSES

I.2.1. UN SUBSTRAT KARSTIQUE

Le Né connaît des pertes naturelles, principalement situées entre Péreuil et Viville, dues à la nature karstique de son substrat. Il en est de même pour ses affluents l'Ecly (secteurs d'Aubeville-Jurignac) et la Maury sur la partie inférieure de son cours. Les différents curages réalisés à l'occasion du programme de mise en valeur hydro-agricole de la vallée ont vraisemblablement accentué le phénomène naturel.

Ce phénomène naturel est la première raison du déficit estival des écoulements ; celui-ci se trouve aggravé par :

- l'importance des prélèvements,
- les aménagements hydrauliques de la vallée,
- le fonctionnement des moulins.

I.2.2. LES PRELEVEMENTS

On distingue :

- **l'alimentation en eau potable :** Il n'existe pas de prélèvement dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement pour l'alimentation en eau

LOCALISATION DES CAPTAGES AEP

Vallée du Né

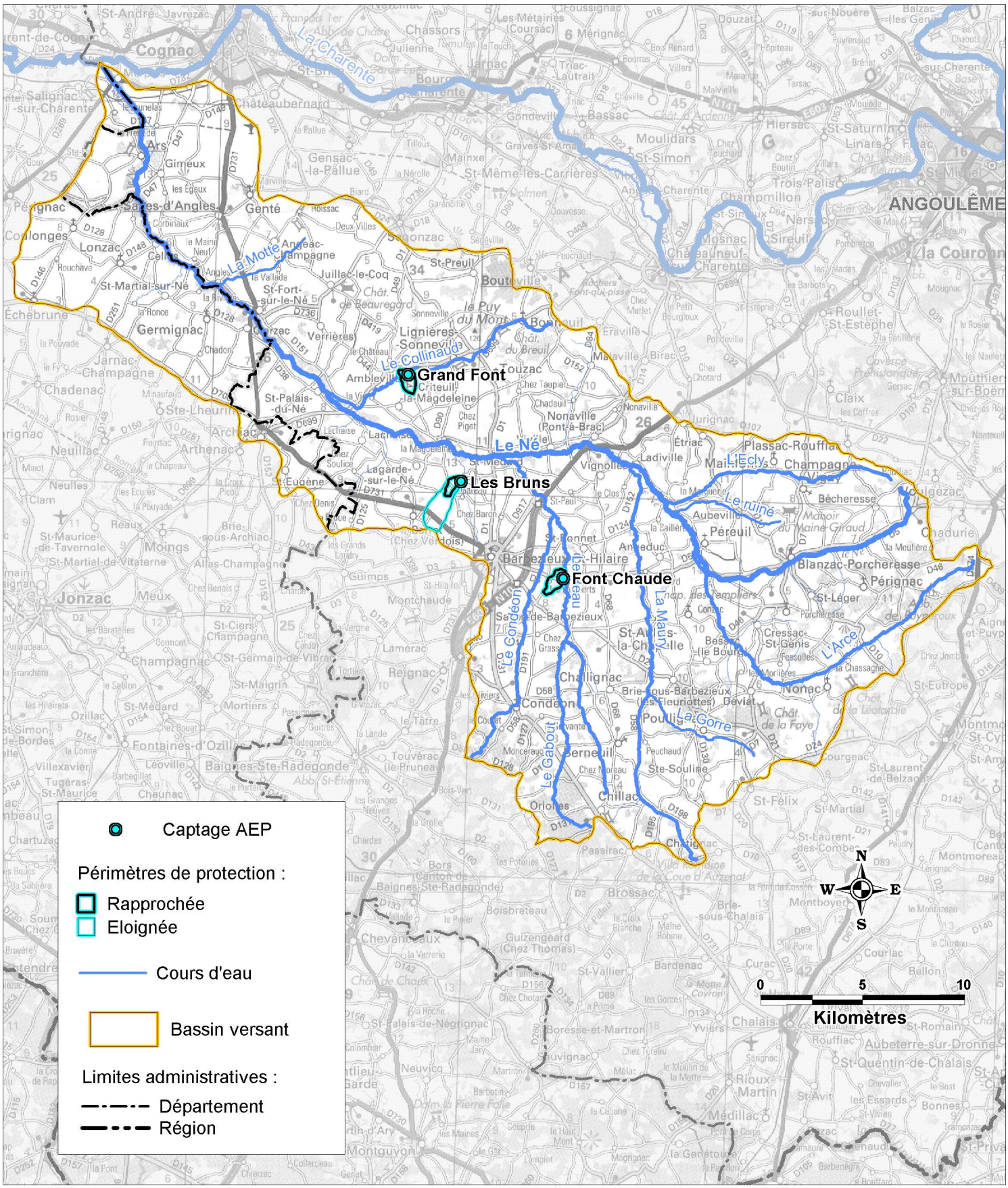

Atelier BKM - Août 2006

Sources: IGN, DIREN Poitou-Charentes, DDASS 16

potable. Le bassin versant comprend trois captages relativement profonds, qui sollicitent les nappes du Crétacé :

Captage	Localisation	Profondeur	Nappes captées	Périmètres de protection
Les Bruns	Barret	10 m	Coniacien et Turonien	Périmètres de protection rapprochée et éloignée. Avis de l'hydrogéologue remis
Grand Fond	Criteuil la Magdeleine	17 m	Turonien	Périmètre de protection rapprochée ; procédure de DUP terminée
Fontchaude	Salles de Barbezieux	20 m	Turonien	Périmètre de protection rapprochée ; procédure de DUP terminée

Tableau 16 : Les captages pour l'alimentation en eau potable dans le bassin versant du Né (source : DDASS de la Charente)

- **L'irrigation** constitue la principale source de prélèvement dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.

La consommation en eau est variable d'une année à l'autre et dépend du besoin agronomique de la plante et de la disponibilité de la ressource en eau. Les surfaces irriguées du bassin versant sont très largement dominées par le maïs (plus de 80 % du total), suivi du tournesol et des protéagineux.

En 2005, les surfaces irriguées autorisées s'élevaient à environ 1 400 ha (pour une SAU totale de 51 150 ha), répartis entre 99 irriguants ; les prélèvements autorisés étaient de 404000 m^3, soit un prélèvement de 289 m^3/ha, et le volume total finalement consommé se portait à 127000 m^3 ; il s'agit d'un des prélèvements les plus faibles du bassin de la Charente, qui s'explique par la nature des sols, argilo-calcaire, à bonne rétention en eau, et par l'importance du vignoble, non consommateur d'eau.

Le tableau 16 montre une tendance à la baisse des volumes prélevés entre 1999 et 2005 :

	1999	2000	2001	2002	2003	2005
Bassin du Né	729 138	888 162	665 010	638 804	633 221	404000

Tableau 17 : Evolution des volumes prélevés en m^3 pour l'irrigation du bassin du Né (sources : EPTB Charente, Plan de gestion des étiages, 2004; Chambre d'Agriculture 16)

Le tableau 17 montre que l'irrigation est réalisée principalement à partir de prélèvements directs dans la rivière et de retenues collinaires, et, à un degré moindre, à partir de forages profonds.

Type de ressource	Surface irriguée en 2001
Rivière	1 194 ha
Nappe d'accompagnement	5 ha
Nappe profonde	681 ha
Retenues collinaires	1 211 ha
TOTAL	**3 091 ha**

Tableau 18 : Surfaces irriguées en fonction du type de ressource en amont de Saint-Fort sur le Né, superficie du bassin versant : 602 km² (source : EPTB Charente, Plan de gestion des étiages, 2004)

Des mesures de restriction volumétrique sont définies par arrêté préfectoral au niveau de la station de jaugeage de Salles d'Angles.

	Alerte 1	Alerte 2	Alerte 3	Alerte 4
Restriction	- 15 %	- 30 %	- 50 %	- 100 %
Débit en l/s	450	360	270	180

Tableau 19 : Restrictions volumétriques des prélèvements à Salles d'Angles

L'alerte 4 correspond à l'arrêt des prélèvements en rivière. On constate toutefois un décalage entre le débit d'arrêt des prélèvements (180 l/s) et le débit réservé, déterminé pour le maintien de la vie biologique dans un cours d'eau (540 l/s). Le seuil d'alerte 1 est déjà inférieur au débit réservé. Il y a donc incompatibilité entre les débits fixés pour le maintien de la vie biologique et les seuils d'alerte.

Au total, même si les consommations pour l'irrigation sont moindres que dans d'autres bassins versants de la région, elles n'en sont pas moins problématiques car elles viennent aggraver une situation naturelle défavorable (pertes) et elles interviennent à une période où la ressource en eau est la plus critique (période d'étiage). En outre, l'aquifère des calcaires du Crétacé étant de productivité passable, le renouvellement de la ressource s'effectue de manière lente.

I.2.3. LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE LA VALLEE

Le cours du Né a fait l'objet d'un programme d'aménagement hydraulique à partir de 1974. La rivière est alors transformée en drain hydraulique, le but étant l'écoulement d'un « débit projet », généralement calculé en fonction de la crue annuelle, voire quinquennale.

Le lit, élargi et redressé, est devenu rectiligne et uniforme, avec des écoulements homogènes (absence de successions de courants rapides et de courants lents). L'aval et la partie médiane du Né présentent encore les marques de ces aménagements qui génèrent des soucis en terme d'entretien de la rivière : incision du lit qui provoque déstabilisation et érosion des berges, absence de courant en été entraînant l'eutrophisation des eaux. La partie amont du Né ainsi que la majorité des affluents ont été traités de façon moins « brutale » à partir des années 80.

En parallèle, l'avènement de l'agriculture intensive, à la même période, conduit à un assainissement du lit majeur : évacuation des eaux de ruissellement, drainage des zones humides, remplacement des prairies par des cultures. Le manque d'eau récurrent dans le lit principal et les bras secondaire provoque en maints endroits une déconnexion des annexes hydrauliques (fossés du lit majeur, « biaux ») du cours principal et un assèchement des zones humides, qui ne sont plus fonctionnelles.

La conséquence est l'évacuation rapide des eaux en période pluvieuse et la diminution des possibilités de rétention de la rivière, de ses annexes hydrauliques, et de son lit majeur.

I.2.4. LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DES MOULINS

151 ouvrages hydrauliques qui jalonnent le cours de la rivière (ouvrages à clapets), sont gérés par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Né. Ils ont pour but de :

- répartir les eaux entre le Né et les biefs de moulins,
- faciliter l'écoulement des eaux en période de crue,
- assurer une certaine retenue d'eau en période de décrue (afin de limiter les assecs l'été).

Toutefois, leur gestion devant concilier les besoins des différents usagers (agriculteurs, pêcheurs, propriétaires de moulins…), les possibilités de rétention de l'eau en décrue reste limitées.

Les moulins jouaient autrefois un rôle important dans le fonctionnement hydraulique du Né. Aujourd'hui, ce rôle est perturbé par les mutations d'usage qu'ils ont connues : les devoirs attachés à ces ouvrages (entretien et gestion des ouvrages, des prises, des pelles de décharge et des biefs, respect des droits d'eau) sont quasiment oubliés, faute de moyens ou d'intérêt. Deux types de problèmes se posent alors :

- les ouvrages n'étant pas régulés, il y a souvent trop d'eau dans les biefs, au détriment du cours principal,
- des fuites d'eau à cause de l'absence d'ouvrage hydraulique ou d'un ouvrage défectueux ne permettent pas de retenir l'eau.

II. UNE QUALITE DES EAUX A AMELIORER

Une partie du bassin versant est classée en zone vulnérable[6] au titre de la Directive européenne n°91/676 du 12 décembre 1991, dite « Nitrates » : toutes les communes de Charente-Maritime, et les communes de Merpins, Châteaubernard, Segonzac, Saint-Prieul, Jurignac, Plassac-Rouffiac, Voulgézac, Chadurie, en Charente (arrêté du préfet coordonateur de bassin du 29 novembre 2002).

L'ensemble du bassin versant est classé « zone sensible à l'eutrophisation[7] » au titre de la directive européenne n° 91/271 du 21 mai 1991.

Le Né et le Beau font partie des zones prioritaires du SDAGE pour la dépollution industrielle et domestique (mesures B8 et B15) : réduction significative des rejets des agglomérations, priorité pour la police de l'eau et l'inspection des installations classées).

Le bassin du Né est considéré comme une Zone d'Action Prioritaire pour la lutte contre les produits phytosanitaires par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'objectif de qualité du SDAGE est l'amélioration vers la qualité 1B (bonne).

II.1. DEUX PROBLEMATIQUES PRINCIPALES : LES TENEURS EN NITRATES ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les données sur la qualité physico-chimiques des eaux résultent de mesures effectuées en plusieurs points du bassin versant :

- station de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le Né à Criteuil la Magdeleine, à mi-bassin (station 11500 du RNB),
- stations du Conseil Général de la Charente (depuis 2000) sur le Né en amont de Blanzac, le Beau en amont de Berneuil, le Beau à Saint-Médard de Barbezieux, le Né à Ars,
- station du SIAH du bassin du Né, en partenariat avec le Conseil Général (depuis 2004) sur le Né à Péreuil et Ladiville, le Gabout, affluent du Beau à Salles de Barbezieux, le Condéon à Condéon et Barbezieux, le ruisseau des Neuf-Fonts, affluent du Beau, à Saint-Médard de Barbezieux.

[6] Zone vulnérable au titre de la Directive « Nitrates » : zone alimentant des eaux superficielles ou souterraines contenant ou risquent de contenir une concentration de nitrates supérieure à 50 mg/l (norme de potabilité de l'eau).

[7] Zone sensible au titre de la Directive du 21 mai 1991 : secteur particulièrement sensible aux pollutions, notamment à l'eutrophisation, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits.

LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Vallée du Né

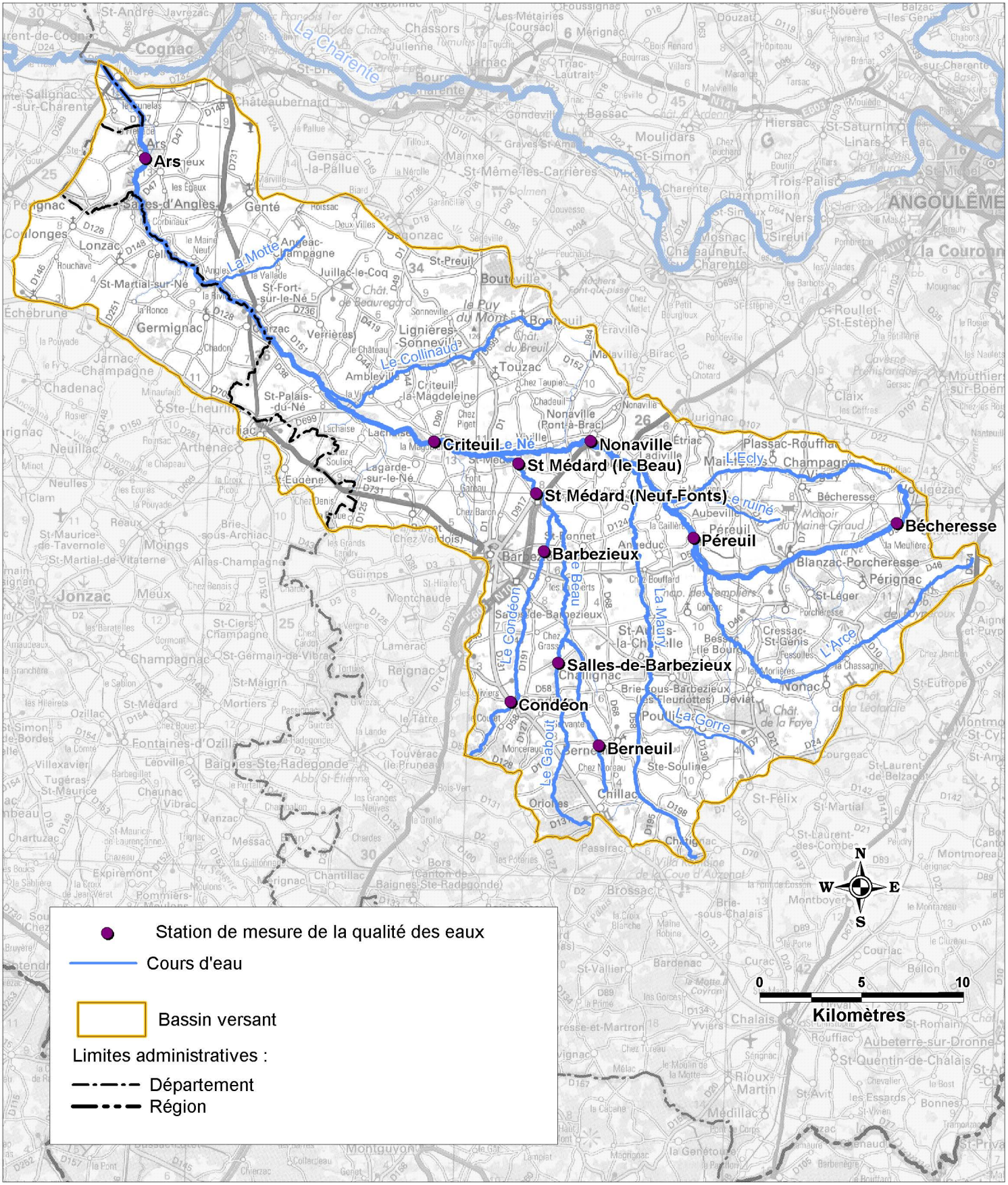

Atelier BKM - Septembre 2006

Sources: IGN, DIREN Poitou-Charentes, CG 16

II.1.1. DES TAUX ELEVES DE NITRATES

Les analyses soulignent l'importance de la pollution par les nitrates : qualité mauvaise sur tout le linéaire ; les pratiques agricoles sont intiment liées à cette dégradation généralisée qui peut avoir des effets sur l'eutrophisation du cours d'eau (Né aval) et la formation de matières azotées toxiques (nitrites, ammoniaque). Au droit des captages d'eau potable, les concentrations en nitrates sont compris entre 10 et 20 mg/l (norme de potabilité : 50 mg/l).

Le bassin du Né dans son ensemble, et notamment le sous-bassin du Beau, est affecté par des eaux de mauvaise qualité en MOX (matières organiques et oxydables) qui correspondent à la partie biodégradable de la pollution organique rejetée, sans doute liée à des rejets urbains. Les stations du ruisseau des Neuf-fonts et du Beau aval indiquent une importante pollution qui peut être imputée aux rejets insuffisamment traités de la station d'épuration de Barbezieux. Les qualités passables enregistrées sur les stations du Condéon et du Né amont indiquent la présence de foyers de pollutions organiques diffus dans la vallée ; pour le Condéon, la zone argileuse des carrières situées en amont d'un de ses affluents pourrait être à l'origine des valeurs élevées. Les faibles débits estivaux de ces rivières entraînent aussi une diminution de leur capacité de dilution des matières organiques et de l'oxygénation des eaux.
En 2004, on enregistre une amélioration de la situation sur le Né aval (stations de Criteuil et Ars), par rapport aux années précédentes.

Les matières azotées (hors nitrates), dont l'ammoniaque et les nitrites, présentent une qualité bonne à moyenne dans l'ensemble, mais médiocre en aval de Barbezieux. La mauvaise qualité du Beau est due à des rejets domestiques, (station d'épuration vétuste) auxquels pourraient s'ajouter des effluents d'élevage insuffisamment traités. En 2004, toutes les stations du Né présentaient une situation bonne.

La qualité très mauvaise en matières phosphorées à la station de Saint-Médard de Barbezieux montre que le Beau est très affecté par les rejets d'eaux usées, voire d'effluents d'élevage.

Le bassin du Beau est également affecté par la présence significative d'indicateurs fécaux liés au mauvais fonctionnement de la station d'épuration de Barbezieux et aussi à l'impact des rejets d'installations en assainissement non collectif ou d'élevages, dès l'amont du bassin.

	Matières organiques et oxydables	Matières azotées	Nitrates	Matières phosphorées	Micro-organismes (indicateurs fécaux)	IBGN
Bécheresse (Né)						
Péreuil (Né)						
Nonaville (Né)						
Criteuil (Né)						
Ars (Né)						
Berneuil (Beau)						
Salles de B. (Gabout)						
Condéon (Condéon)						
Barbezieux (Condéon)						
Saint-Médard (Neuf Fonts)						
Saint-Médard (Beau)						

Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité mauvaise	Très mauvaise qualité

Tableau 20 : Qualité des eaux superficielles du bassin du Né en 2004 (Conseil Général de la Charente)

II.1.2. LE NE, ZONE SENSIBLE POUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Du fait de l'importance de l'activité agricole dans le bassin versant, la rivière est également touchée par la pollution par les produits phytosanitaires. Le bassin versant a été déclaré Zone d'Action Prioritaire pour les produits phytosanitaires par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Deux stations du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du GRAP[8] sont situées sur le Né :

- station d'Ars, à l'exutoire du bassin, depuis novembre 1999,
- station de la Magdeleine, en aval du confluent du Beau, depuis mai 2004.

[8] GRAP : Groupe Régional d'Action contre la Pollution par les produits phytosanitaires

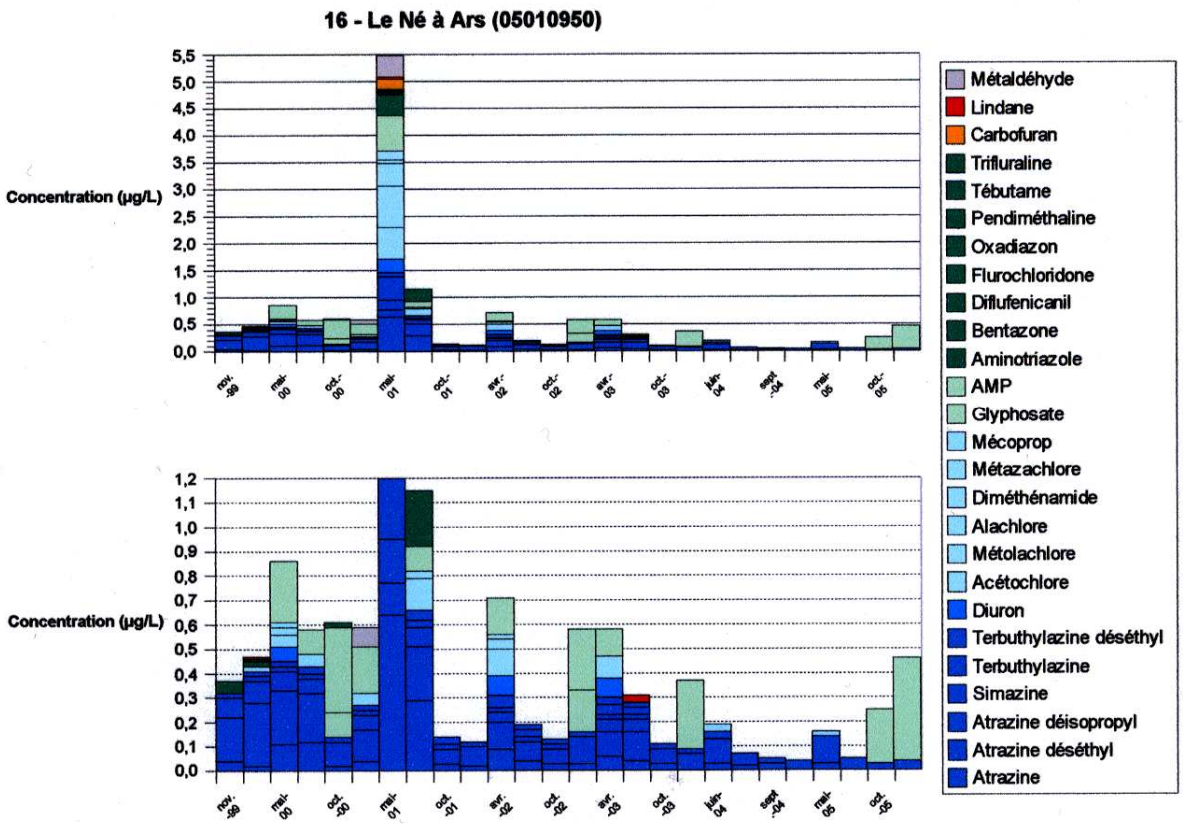

Figure 4 : Evolution des concentrations de produits phytosanitaires à Ars

Les données de concentrations des molécules montrent que certaines d'entre elles dépassent plus ou moins régulièrement le seuil de potabilité de 0,1µg/l : famille des triazines (malgré leur abandon depuis fin 2004), glyphosate, acétochlore. La baisse des concentrations depuis 2003 semble plutôt due à la faible pluviométrie de la période 2003-2005 et ne permet pas de conclure que la situation s'améliore.

L'interdiction d'utilisation des triazines se traduit par la consommation de nouvelles molécules, qui ne sont pas encore détectées dans les analyses, et par une augmentation de la consommation du glyphosate, qui représente aujourd'hui 1/3 des herbicides vendus.

Il est à noter que les concentrations peuvent être localement beaucoup plus élevées que celles constatées sur les deux stations ci-dessus, notamment dans les milieux récepteurs de dimension modeste, à faibles capacité de dilution (fossés, petits affluents), qui peuvent constituer des habitats pour certaines espèces animales. La toxicité de ces molécules est encore mal connue, notamment en ce qui concerne leurs effets sur la faune.

Un suivi des pratiques agricoles et de la qualité des eaux dans le bassin versant du Ruiné, affluent rive droite du Né, est effectué par le Cémagref depuis 1991. Il permet

d'évaluer les évolutions en terme de consommation et de flux annuels dans le milieu récepteur :

- les herbicides constituent de loin la principale famille de pesticides épandus (77 %),
- deux matières actives prédominaient en 2002 (plus du tiers des apports) : le glyphosate et l'atrazine,
- la dose moyenne à l'hectare a été diminuée par 2 en 10 ans (1,01 kg/ha en 1992 contre 0,52 kg/ha en 2002),
- la vigne est la première culture consommatrice de pesticides : la dose à l'hectare globale est 4 fois plus élevée que pour les céréales,
- la période d'utilisation des produits phytosanitaires s'étale de fin janvier à mi-septembre.

L'analyse des flux de pesticides dans les eaux montre que 50 à 80 % des flux annuels sont concentrés dans la période allant d'avril à juin. Si certaines molécules ne se retrouvent que lors d'épisodes pluvieux intenses survenant immédiatement après un traitement (diuron, isoproton, linuron), d'autres en revanche (famille des triazines) sont présentes tout au long de l'année : si le bruit de fond en atrazine et simazine est généralement inférieur à 0,15 µg/l, on peut atteindre plusieurs dizaines de µg/l à la suite d'orages.

D'une manière générale un effort important est fait pour diminuer les quantités apportées, depuis une dizaine d'années, sous l'effet notamment :

- des progrès de la part des industriels : produits plus sélectifs, matières actives moins dosées,
- d'une meilleure information des agriculteurs,
- de la mise aux normes du matériel et des locaux,
- d'une meilleure adaptation des doses épandues aux besoins des plantes.

II.2. DES POLLUTIONS POUR L'ESSENTIEL D'ORIGINES URBAINE ET AGRICOLE

II.2.1. LA POLLUTION DOMESTIQUE

Il existe seulement six stations d'épuration publiques dans le bassin versant du Né (auxquelles il faut ajouter la station du LEPA « Chez Fouquet » à Salles de Barbezieux »).
Par ailleurs les eaux usées de la commune de Merpins sont traitées à la station d'épuration Saint-Martin à Cognac, et celles de la commune de Saint-Bonnet le sont à celle de Blanzac.

Commune	Exutoire	Capacité nominale EH	Charge traitée EH 2004	Qualité 2004	Rment DBO5 2004	Rment DCO 2004	Rment P total 2004
Ars	Le Né	1 300	667	Satisfaisant	99,6 %	97,5 %	63,4 %
Barbezieux	Le Beau	4 000	3 798	Insuffisant	89,4 %	77,1 %	32,8 %
Blanzac	Le Né	1 400	713	Satisfaisant	98 %	92 %	58 %
Gimeux	Le Né	1 300	Station mise en service en janvier 2006				
Lignères S.	Le Collinaud	300	78	Insuffisant	75 %	66 %	29 %
Ségonzac	Ru. de Roinède	1 000	954	Insuffisant	93 %	82 %	39 %
Archiac	Le Font de Jaud	1 500	710	Satisfaisant	98,5 %	95,7 %	42,9 %

Tableau 21 : Caractéristiques des 6 stations d'épuration du bassin versant du Né

On constate que plusieurs stations d'épuration présentent un rendement épuratoire insuffisant :

- La mauvaise qualité des rejets de la station de Barbezieux est responsable de l'altération de la qualité du Beau, puis du Né. Toutefois une nouvelle station, en cours de construction, sera mise en service en 2007 avec un taux de raccordement d'environ 90%, ce qui devrait contribuer à améliorer la situation. Cependant les eaux pluviales ne seront toujours pas traitées.
- La station de Lignères-Sonneville n'a pas fait l'objet de bilan en 2004, les rendements épuratoires indiqués dans le tableau sont ceux de 2003 ; ils montrent un traitement insuffisant, notamment pour le phosphore. Une étude est en cours pour sa réhabilitation et son extension.
- A Ségonzac, la mauvaise qualité est due à un départ de boue et à un rejet important de cuivre ; une étude est en cours pour identifier la source de pollution.
- Les rejets de la station d'Archiac semblent conformes aux normes.

La plupart des autres communes disposent d'un schéma communal d'assainissement prévoyant un assainissement autonome, mais dont la mise en œuvre est loin d'être achevée. Il existe donc encore un nombre important de rejets d'eaux usées en provenance de bourgs et hameaux isolés, responsables d'une dégradation de la qualité des eaux superficielles.

Deux communes ont des projets d'assainissement collectif avec création d'une station d'épuration : Condéon (projet de station de 700 équivalents-habitants), et Salignac/Charente.

II.2.2. LA POLLUTION INDUSTRIELLE

L'agence de l'Eau Adour Garonne recense 47 sources de pollution industrielle dans le bassin versant du Né, réparties comme suit :

- 40 productions d'alcool et distilleries,
- 6 industries,
- 1 établissement hospitalier

Les distilleries (bouilleurs de profession et bouilleurs de cru), principalement situées en aval de Barbezieux, génèrent des rejets chargés en éléments organiques. Toutefois, les professionnels mettent progressivement aux normes leur activité, ce qui limite les rejets polluants :

- collecte des résidus, stockage dans des bassins, traitement par aération, épandage (en dehors de la période hivernale, et près des habitations et des cours d'eau),
- refroidissement de l'eau avant restitution au milieu naturel.

Il y a peu d'industries dans le bassin versant. Elles sont principalement situées dans les zones industrielles de Merpins et de Barbezieux. Les eaux de la zone industrielle de Merpins sont traitées à la station d'épuration de Saint-Martin de Cognac. Les établissements industriels de Barbezieux disposent d'une station d'épuration aux normes ou sont reliés à la station de Barbezieux. Toutefois, il est probable que des rejets de matières polluantes aient lieu, notamment de manière accidentelle, mais ceux-ci sont encore mal connus.

Les carrières d'argile sur les communes d'Oriolles et Condéon sont également susceptibles de rejeter des matières en suspension dans le Condéon, sans que ces éléments puissent être précisés à ce jour.

Le site de traitement des déchets ménagers de Poullignac a longtemps constitué une source de pollution d'un affluent de la Maury, la Gorre. Depuis la mise en place d'un système de traitement des lixiviats, la qualité du cours d'eau récepteur s'est améliorée.

Aujourd'hui, l'établissement, exploité par le Syndicat de Valorisation des Déchets Ménagers de la Charente, accueille les déchets d'une population 39 500 habitants du Sud Charente. Il comprend :
- Un centre de stockage de déchets ultimes qui a enfouit, en 2004, 9 000 tonnes de déchets ménagers et environ 4 600 tonnes de « tout venant de déchetteries », déchets industriels banaux, gravats ; les lixiviats transitent à travers une station de traitement (par osmose inverse) avant rejet dans le milieu naturel. Les rejets étaient conformes aux normes en 2004 avec toutefois des dépassements quelquefois observés sur le pH et les paramètres azotés, sans remettre en cause la qualité du système épuratoire en place. Les suivis montrent également une atténuation de la contamination des eaux souterraines lorsqu'on s'éloigne vers l'aval, en comparaison aux années antérieures.
- Une plate-forme de compostage de déchets verts (3 600 tonnes en 2004) et un centre de tri d'emballages ménagers (pas de pollution des eaux).

II.2.3. LA POLLUTION AGRICOLE

Elle comprend :

- la pollution diffuse issue de l'épandage de fertilisants et produits phytosanitaires sur les cultures (voir plus haut). Dans les zones viticoles s'ajoute une pollution organique due aux résidus de distillation et aux effluents du lavage du matériel (machine à vendanger, cuves, pressoirs…).
- les rejets des établissements agricoles classés.

Le bassin versant comprend en effet un certain nombre d'établissements agricoles classés ayant une activité d'élevage :

- 15 porcheries,
- 27 élevages de bovins,
- 3 élevages de volaille,
- 5 élevages de lapins.

Les porcheries les plus importantes (plus de 450 animaux-équivalents) se situent à : Berneuil, Brossac, Reignac, Saint-Bonnet (3 établissements), Saint-Médard de Barbezieux (2 établissements), Poullignac, et Saint-Palais du Né.
Un seul élevage de volailles présente plus de 30 000 animaux-équivalents (seuil d'établissement soumis à autorisation), localisé à Aignes et Puypéroux ; les deux autres (entre 5 000 et 30 000 animaux-équivalents) sont à Berneuil, et Chadurie.

Ces différentes activités sont soumises à un stockage des effluents et des plans d'épandages. Toutefois, la plus grande partie du bassin versant n'étant pas en « zone vulnérable nitrates », les élevages ne bénéficient pas des aides du deuxième Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, ou PMPOA 2, pour leur mise aux normes (sauf les plus importants, de plus de 90 Unités Gros Bétail (UGB)). Concrètement, on peut considérer que la plupart des petits élevages du bassin versant ne sont pas équipés de bâtiments et de bassins de stockage des effluents aux normes.

Il existe également un abattoir à Bécheresse, Berneuil, Brie sous Barbezieux, Cressac Saint-Genis, Lignères-Sonneville, et Salles d'Angles.

III. UN MILIEU AQUATIQUE PERTURBE

III.1. DES PHENOMENES D'EUTROPHISATION SUR LE COURS INFERIEUR DU NE

L'activité agricole engendre une pollution diffuse par les nitrates sur tout le cours du Né, ce qui provoque des phénomènes d'eutrophisation, accentués par les apports en phosphore provenant de rejets domestiques ; l'apport important de nutriments au cours d'eau (azote et phosphore) entraîne une prolifération végétale, notamment d'algues filamenteuses.

Les mesures de phytoplancton aux différentes stations du bassin, indicateur d'une certaine forme d'eutrophisation, montrent une détérioration rapide d'amont en aval sur le Né avec un passage d'une situation très bonne en amont de Blanzac à mauvaise à Péreuil, confirmée jusqu'à Ars.

D'après le SDAGE Adour-Garonne, le développement végétal est anormalement important de la confluence du Beau à la confluence avec la Charente. Le cours d'eau est classé « zone sensible à l'eutrophisation » par l'Agence de l'Eau (Directive européenne du 21 mai 1991, arrêté ministériel du 23 novembre 1993).

III.2. DES POTENTIALITES PISCICOLES ALTEREES PAR LE DEFICIT HYDRIQUE ESTIVAL ET LA DENSITE DES OUVRAGES

Le Né est une rivière de 2ème catégorie piscicole (large, profonde, à courant lent), qui ne fait l'objet, ni de réserve, ni de classement. Le peuplement piscicole est mixte sur le cours supérieur et moyen (chevesne, vairon, loche, goujon) et cyprino-ésocicole sur le cours inférieur, caractérisé par les carnassiers (brochet, perche, sandre) et les cyprinidés d'eau calme (carpe, tanche, gardon).

Le cours supérieur du Né présente de bonnes potentialités pour le vairon, dont les effectifs sont importants.
Les parties médiane et inférieure du Né sont surtout propices au brochet, avec les prairies latérales qui ont conservé leur caractère inondable, les bras de décharge, et les fossés ; les confluences avec les petits ruisseaux tels que le Beau et le Collinaud constituent aussi des zones de reproduction intéressantes pour l'espèce. Toutefois, les potentialités sont altérées par :

- le surcreusement du lit qui rend les frayères peu fonctionnelles,

- l'assèchement estival du cours médian du Né et de la plupart des affluents,
- la régression des prairies inondables au profit des cultures.

Le cours du Né constitue par ailleurs un axe migratoire qui intéresse surtout la truite de mer et l'anguille : le niveau de colonisation historique du cours d'eau par la truite de mer se situe à Criteuil la Magdeleine ; l'anguille est représentée sur l'ensemble du réseau hydrographique.
Cependant la densité des ouvrages et leur type (ouvrages à clapets) constituent une contrainte forte à la colonisation des têtes de bassin par les migrateurs, notamment l'anguille. Les températures élevées atteintes en été et les faibles teneurs en oxygène dissous sont par ailleurs loin d'être compatibles avec la biologie des espèces. On assiste ainsi à une forte régression des populations d'anguilles sur le bassin versant.

III.3. DES ESPECES INVASIVES EN EXPANSION

Comme beaucoup de milieux aquatiques, le cours du Né est marqué par le développement de plusieurs espèces exotiques invasives qui prolifèrent au détriment de la flore et de la faune locales, en entraînant une simplification des écosystèmes. Ces espèces posent souvent de gros problèmes de gestion du fait de l'effort qu'il est nécessaire de consentir pour contenir la progression des populations.

Le phénomène concerne plus particulièrement :

- **les jussies** (*Jussiaea repens*, *Jussiaea grandifolia*), plantes amphibies qui colonisent les milieux aquatiques d'eau stagnante ou peu courantes, bien éclairées, et qui peuvent se développer jusqu'à 3 m de profondeur ; elles sont capables de recouvrir rapidement une grande surface d'eau libre en éliminant la flore locale, réduisant les capacités d'accueil de la faune, et perturbant les activités humaines. Le Né aval, d'Ars-Gimeux (« les 3 pelles ») jusqu'à la confluence de la Charente, est atteint par cette perturbation depuis l'été 2003 (3 500 m² de recouvrement en 2005 d'après le SIAH du Né).
- **le ragondin** (*Myocastor coypus*) est présent sur l'ensemble du réseau hydrographique depuis de nombreuses années. Il a surtout pour effet de dégrader les berges par les galeries qu'il construit, consommer les cultures (maïs) et véhiculer une maladie, la leptospyrose. Le contrôle des populations fait l'objet d'une lutte organisée, sous l'égide d' « associations de défense contre les ennemis des cultures ».
- **l'écrevisse de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) et **l'écrevisse américaine** (*Orcoectes limonus*) sont présentes pratiquement sur l'ensemble du réseau hydrographique, la première depuis 2004, surtout en aval de Barbezieux. Les écrevisses américaines, et notamment l'écrevisse de Louisiane, en creusant de profonds terriers endommagent sérieusement les berges, pouvant provoquer l'effondrement de ces dernières. Par ailleurs, elles s'attaquent à la végétation mais aussi aux œufs de poissons, entraînant la

diminution de la production piscicole et un déséquilibre des écosystèmes. De plus, les écrevisses américaines sont porteurs sains d'un champignon parasitoïde, mortel pour les espèces autochtones, *l'Aphanomyces astaci*, qui provoque la peste des écrevisses.

IV. DES ACTEURS MOBILISES ET DE NOMBREUSES ACTIONS ENGAGEES

Face à ce constat, on assiste aujourd'hui à une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'eau pour améliorer la qualité de la rivière. Ainsi plusieurs programmes importants sont maintenant engagés en ce sens. Mais il manque encore une réflexion plus générale, sur l'ensemble des problématiques, à l'échelle du bassin versant qui pourrait déboucher sur un programme coordonné de gestion de l'eau et de l'hydrosystème.

IV.1. LES PROGRAMMES DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMENAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

L'Institution, crée en 1971, est un établissement public territorial de bassin (EPTB), composé des 4 départements composant le bassin de la Charente. Elle réalise, à l'échelle de l'ensemble du bassin, les études et les travaux permettant l'amélioration du régime hydraulique tant en crues qu'en étiages, le maintien ou la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la valorisation du fleuve et de ses affluents.

Son rôle est de permettre une harmonisation et une coordination des actions concernant la gestion des eaux superficielles du fleuve et de son bassin hydrographique.

Plusieurs actions en cours intéressent la vallée du Né :

IV.1.2. LE PLAN DE GESTION DES ETIAGES

Il a pour but de permettre la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques, notamment sur les cours d'eau déficitaires où de forts prélèvements estivaux sont observés. Validé par l'Etat, il n'est pas encore signé par tous les acteurs.
Les actions prévues concernent principalement :

- la maîtrise des prélèvements agricoles,
- les économies d'eaux potable et industrielles,
- la mise en place d'un réseau de contrôle et l'amélioration de la connaissance de la ressource,
- la création de ressources de substitution.

Le Né, du fait de ces déficits estivaux, est particulièrement concerné par ce plan.

IV.1.2. LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

L'objectif est ici de mettre en œuvre des principes de ralentissement dynamique des flux en période de crues afin de limiter les inondations qui ont lieu dans la partie inférieure du bassin (comme par exemple dans la zone de confluence entre le Né et la Charente). Cet objectif peut être atteint par :

- une restaurauration des zones d'expansion des crues et des anciennes zones humides,
- une reconnexion des annexes hydrauliques,
- une amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques.

Une étude est en cours sur l'ensemble du bassin, qui comprend notamment l'identification des zones d'expansion des crues à restaurer.

IV.1.3. L'ETUDE DES POTENTIALITES PISCICOLES DES BASSINS DE LA CHARENTE ET DE LA SEUDRE

Cette étude (2003), qui porte essentiellement sur la situation des poissons migrateurs, propose une série d'actions visant à améliorer les potentialités des cours d'eau pour ces espèces : aménagement d'ouvrages de franchissement, réhabilitation des habitats, gestion des débits, avec un calendrier de réalisation pluri-annuel.

Sur le Né, les actions proposées portent sur l'aménagement de 30 ouvrages afin de garantir la libre circulation des poissons : mise en place de passes à anguilles, substitution des clapets par des mini-seuils.
Des actions complémentaires visent à améliorer la qualité des habitats :

- restauration des débits d'étiage,
- amélioration de la qualité des eaux vis-à-vis des nitrates et des matières azotées,
- restauration de zones de frayères (à salmonidés), principalement en aval de Saint-Fort sur le Né.

IV.2. LE PROGRAMME DECENNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DU NE

Créé en 1968, le Syndicat est composé de 52 communes du bassin versant et assure la gestion d'environ 280 km de cours d'eau, qui comprennent les rivières principales et environ la moitié du linéaire de biefs de moulins. Il s'est longtemps consacré à

l'aménagement hydraulique de la vallée en recalibrant les cours d'eau et en créant ou restaurant les ouvrages de partition des eaux (grands travaux des années 70 et 80).

Aujourd'hui, le Syndicat se consacre principalement à :

-la gestion des débits, notamment en étiage, par le réglage des ouvrages hydrauliques, l'information des propriétaires de moulins,

- l'entretien et l'aménagement des berges,
- le suivi de la qualité des eaux et la connaissance des sources de pollution.

Il s'est engagé dans un programme décennal de travaux dont le but est de redonner à la rivière un faciès permettant de répondre aux exigences de ses différents usagers et de la protection de son patrimoine naturel (conformément aux objectifs du SDAGE).

Ces travaux, qui s'étalent sur la période 2005-2014 concernent principalement :

- **le traitement des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés** : entretien de la section d'écoulement des eaux dans le lit mineur (gestion de la végétation, des embâcles et atterrissements), protection des berges (pour éviter les déperditions d'eau ou les contournements d'ouvrage), entretien des ouvrages de répartition des eaux,
- **la restauration des qualités environnementales de la rivière** : limiter les assecs, préserver la qualité de l'eau, permettre les différents usages,
- **la sécurisation des abords de la rivière** : traitement de la ripisylve, sécurisation des voies sur berge et des gués.

Ces travaux répondent à un cahier des charges qui prend en compte les exigences écologiques des différentes espèces d'intérêt patrimonial de la vallée, notamment la principale d'entre elles, le vison d'Europe (*Mustela lutreola*).

IV.3. LES PROJETS DES COLLECTIVITES LOCALES

Deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ont élaboré et commencé de mettre en oeuvre des projets de réhabilitation et mise en valeur du Né et de son lit majeur :

IV.3.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COGNAC

Elle est porteuse d'un projet de réhabilitation du marais d'Ars-Gimeux-Merpins, qui correspond au lit majeur du Né, élargi et à pente longitudinale très plate, situé en amont de la confluence avec la Charente. Le lit majeur forme ici une vaste zone de 600 ha, autrefois très humide et parcourue par un réseau dense de petits fossés (ou « biaux ») et principalement occupée par des prairies et des boisements humides. Ce secteur a subit un assèchement notable qui se traduit par une déconnexion entre le lit

principal et ses milieux annexes, et une progression des surfaces cultivées au détriment des prairies.

L'objectif de ce plan, qui comporte un total de 43 actions, est notamment de :

- lutter contre l'assèchement du marais par une gestion concertée des quantités d'eau,
- restaurer et entretenir les milieux humides ouverts et les boisements alluviaux,
- améliorer les accès aux marais, pour sa découverte et pour favoriser l'entretien des boisements,
- encourager la restructuration foncière,
- sensibiliser la population sur l'intérêt de cet espace.

IV.3.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRANDE CHAMPAGNE

Cette collectivité a le projet d'aménager un site de découverte et d'observation de la nature, dans la vallée du Né, sur la commune de Criteuil la Magdeleine. Sur des terrains de la commune situés à l'intérieur du lit majeur, le projet comprendrait :

- la création d'un sentier de découverte de la nature, sur un chemin de randonnée existant, et de points d'observation de la faune et de la flore,
- l'aménagement d'une salle de travail pour les scolaires, et d'une salle d'exposition.

Ce projet, actuellement à l'étude, pourrait aussi intégrer la découverte des moulins et de leurs activités anciennes et l'initiation à la pratique de la pêche. Il est aussi envisagé un partenariat avec des équipements d'accueil du public existant sur les communes de Lagarde et Saint-Médard de Barbezieux (moulin et ferme pédagogique), et avec le projet de la Communauté de Communes de Cognac.

IV.4. LES PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA POLLUTION AGRICOLE

La profession agricole est aujourd'hui sensibilisée aux différentes problématiques environnementales de la vallée du Né. Ainsi sont engagés plusieurs programmes qui visent à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles.

IV.4.1. LA DIRECTIVE NITRATES ET LA MISE EN PLACE DES BANDES ENHERBEES LE LONG DES COURS D'EAU

L'ensemble de la zone d'étude est aujourd'hui concerné par la mise en place de bandes enherbées, qui a pour but de limiter les apports de fertilisants azotés (mais aussi des autres intrants agricoles), ainsi que les ruissellements en provenance du bassin versant, dans les cours d'eau récepteurs.

La règle est aujourd'hui la suivante :

- sur les communes situées en zone vulnérable au titre de la directive européenne n°91-676 dite « Nitrates », un arrêté préfectoral instaure un certain nombre de mesures en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation des eaux souterraines et superficielles ; en particulier, il rend obligatoire l'instauration d'une bande enherbée de 10 m de large le long des cours d'eau, plafonnée à 10 % de la SAU de l'exploitation, en Charente Maritime, et de 5 m de large en Charente (ou 3 m si bordure végétale d'arbres et d'arbustes).
- sur les autres communes, le nouveau règlement de la PAC (principe de l'écoconditionnalité) rend obligatoire l'instauration d'une bande enherbée de 5 m de large, le long des cours d'eau, dans une limite de 3 % de la surface cultivée en oléoprotagineux.

IV.4.2. LA CONNAISSANCE DE LA POLLUTION PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET LES STRATEGIES CORRECTIVES (LE GRAP)

Constitué en 1977, le groupe régional d'action contre les pollutions par les produits phytosanitaires en Poitou-Charentes (GRAP) a pour objectif l'observation des phénomènes de pollution, la compréhension des mécanismes mis en jeu, et la définition de stratégies préventives et correctives.
Il constitue ainsi une base de données essentielle pour la connaissance des niveaux de pollution dans chaque bassin versant, par substance active, grâce à son réseau de surveillance. Le GRAP propose en outre des voies d'amélioration à destination de la profession agricole, mais aussi du secteur non agricole (entretien des voies ferrées, routes, et espaces publics communaux), telles que des actions de formations et de communication, publications, suivis de bassin versant pilote, contrôle des pulvérisateurs…

IV.4.3. LA VERIFICATION DU MATERIEL AGRICOLE ET L'INFORMATION DES AGRICULTEURS (CHAMBRE D'AGRICULTURE, AGENCE DE L'EAU)

Dans l'optique de limiter les consommations d'intrants et d'eau, en minimisant les pertes, plusieurs démarches de vérification du matériel sont proposées à des agriculteurs volontaires.

LOCALISATION DES CAD

Vallée du Né

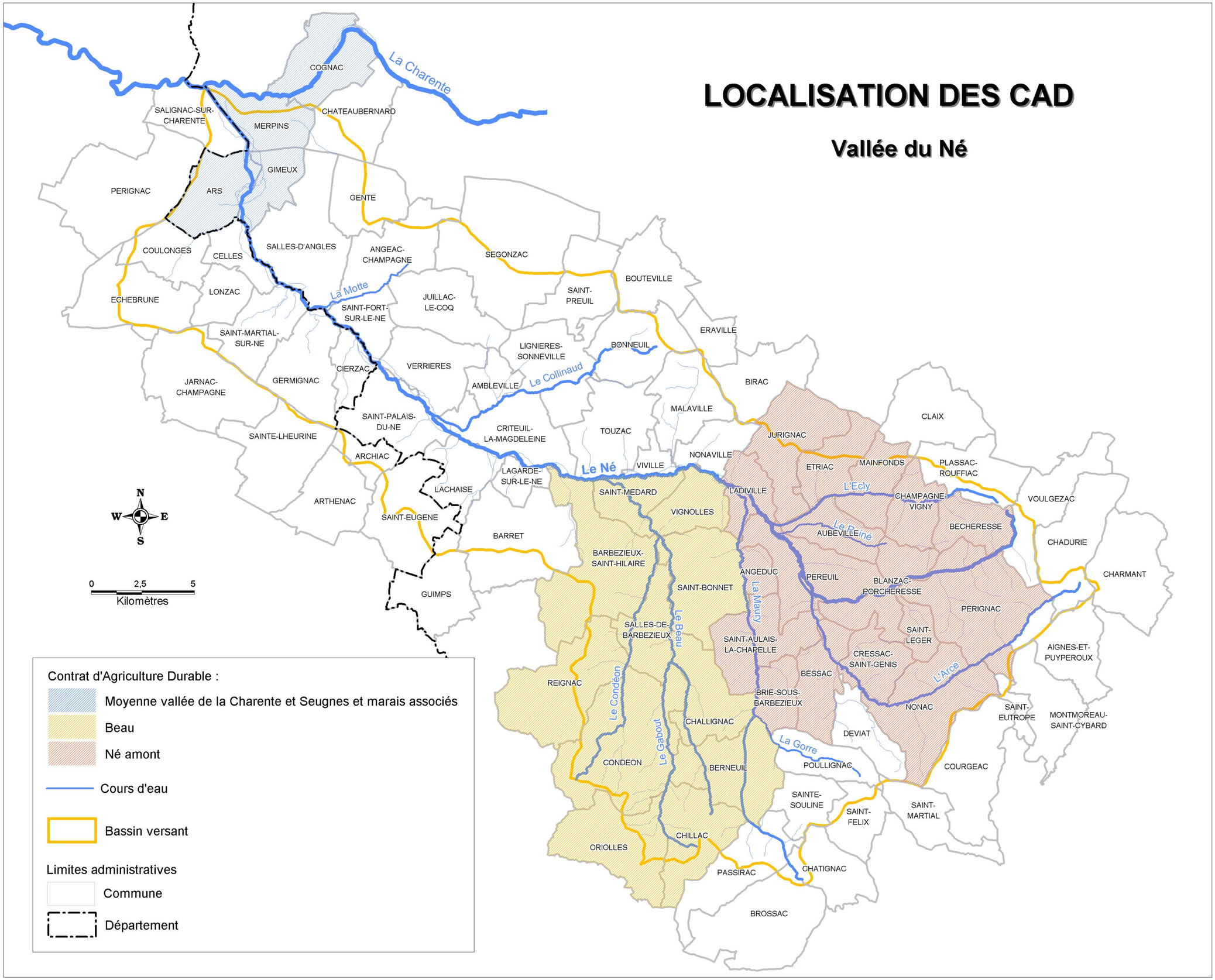

Atelier BKM - Septembre 2006

Sources: IGN, DIREN Poitou-Charentes

- ainsi, les viticulteurs peuvent bénéficier d'un diagnostic de leurs pulvérisateurs, effectué par un agent de la Chambre d'Agriculture, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : état des buses, conformité avec la réglementation. Un nombre croissant de viticulteurs adhère à la démarche (une centaine aujourd'hui) qui est pour l'instant réservée au bassin versant du Né.
- Un dispositif similaire existe pour les irrigants ; il consiste à vérifier l'état des enrouleurs (réglage, présence de fuites…),

IV.4.4. LES CONSEILS TECHNIQUES (CHAMBRE D'AGRICULTURE)

Plusieurs dispositifs de conseils techniques aident les agriculteurs volontaires à ajuster les doses d'intrants aux besoins des plantes :

- « Epiflash » est un système de modélisation des maladies du vignoble qui alerte toutes les semaines les viticulteurs sur l'état des maladies et permet d'adapter les doses de pesticides,
- le groupe « lutte raisonnée » de la Chambre d'Agriculture anime des sessions de réflexion hebdomadaires, sur la réduction des doses de produits phytosanitaires, (8 groupes, une centaine d'exploitants),
- les analyses de sols permettent de mieux connaître les quantités de fertilisants à épandre en fonction des besoins de la plante.

Pour l'irrigation, un système d'avertissement alerte chaque semaine les irrigants sur les quantités d'eau à apporter aux cultures, par petites régions agricoles, en fonction des données pluviométriques,

D'une manière générale, ces différents dispositifs ont permis de réduire les consommations. Il apparaît cependant aujourd'hui un besoin d'aides aux investissements en matière, par exemple de :

- mise aux normes réglementaire du matériel,
- aménagement de locaux de stockage des produits phytosanitaires,
- aménagement d'aires de lavage et de préparation des produits,
- systèmes de collecte, stockage, aération des effluents de vinification…

IV.4.5. LES CONTRATS D'AGRICULTURE DURABLE (CAD)

Le bassin du Né est intéressé par trois CAD territoriaux, qui permettent à un agriculteur de s'engager vers des pratiques respectueuses de l'environnement moyennant compensations financières :

- ***le CAD-type du bassin du Ruiné, étendu au Né amont***

Un Contrat d'Agriculture Durable (CAD) type « qualité des eaux dans le bassin du Ruiné » a été validé le 10 décembre 2003. Il s'inscrit dans un bassin versant qui fait l'objet d'un suivi des pratiques agricoles et de la qualité des eaux par le Cemagref

depuis 1991. Son objectif est « d'inciter les agriculteurs à améliorer leur pratique ou à réaliser des aménagements afin de limiter les risques de transfert de pollution par les produits phytopharmaceutiques » dans le cours d'eau.

Les mesures agri-environnentales proposées portent essentiellement sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, l'implantation de dispositifs enherbés, l'implantation de cultures intermédiaires en hiver, la mise en place d'un couvert herbacé sous les cultures ligneuses pérennes (vigne, verger)…

Début 2005, 54% de la SAU et 78 % du linéaire de cours d'eau sont engagés dans des mesures de protection de l'environnement : CAD-type (cf ci-dessus) ou anciens Contrats Territoriaux d'Exploitation, ou Mesures Agri-Environnementales (MAE).

Il a été décidé d'étendre le dispositif au bassin versant du Né amont, dont le CAD-type a été validé le 15 septembre 2005 (mesures analogues à celles du CAD Ruiné).

- ***Le CAD Beau***

Un contrat type territorial à finalité environnementale et économique pour le territoire du bassin du Beau a été validé fin 2004. Ce contrat vise « à inciter les agriculteurs à améliorer leurs pratiques ou à réaliser des aménagements afin de limiter les risques de transfert de pollution par les fertilisants et les produits phytopharmaceutiques vers les eaux superficielles ».

Les mesures prioritaires portent sur :

- l'implantation de dispositifs enherbés en bordure de points d'eau ou en périphérie de parcelle culturale,
- la plantation et l'entretien de haies paysagères,
- la mise en place d'un couvert herbacé et/ou l'entretien du couvert sous les cultures ligneuses pérennes,

Les mesures complémentaires concernent l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. En outre les agriculteurs ont la possibilité de demander des aides aux investissements afin de limiter les pollutions (amélioration du matériel, aménagement de locaux…).

Ce contrat-type semble rencontrer une bonne adhésion, puisque 22 agriculteurs ont contractualisé en une année.

- ***Le CAD « vallée de la Charente d'Angoulême à Cognac »***

Les communes de Merpins, Ars, et Gimeux sont concernées par le contrat type CAD du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et marais associés »,

dont l'enjeu prioritaire est la préservation de la biodiversité. Le contrat-type a été validé le 28 décembre 2005.

Les mesures prioritaires portent sur l'exploitation extensive des prairies de fauche et de pâture selon des pratiques favorables à la biodiversité ; les mesures complémentaires concernent notamment la réalisation de zones tampons herbeuses, l'utilisation tardive de la parcelle, la mise en place ou l'élargissement d'un couvert herbacé et/ou l'entretien du couvert sous les cultures pérennes.

IV.4.6. LES PROJETS « ZAP » ET « BASSIN-PILOTE »

La vallée du Né a été classée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en zone où l'objectif d'un bon état de l'eau en 2015 (directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000) risque de ne pas être atteint (2004), puis en « Zone d'Action Prioritaire » (ZAP) pour la lutte contre les produits phytosanitaires (2005). Dans ce cadre, un porteur de projet doit se porter candidat pour la mise en place d'un diagnostic de territoire concernant ces pollutions sur le bassin versant. Ce diagnostic permettra ensuite de dégager des actions prioritaires en faveur de la protection des eaux. La Chambre d'Agriculture de la Charente s'est portée candidate pour réaliser ce diagnostic et proposer un programme d'actions. Le diagnostic devrait être engagé mi-2006.
Parallèlement, le Conseil Général de la Charente s'est engagé dans une démarche pilote de définition des modalités d'une gestion intégrée de la qualité de l'eau, à l'échelle du bassin versant du Né ; cette démarche, sur un « bassin pilote », pourrait à la suite être appliqué aux autres bassins versants du département. Sur la base d'un état des lieux des milieux et des usages, le principe est de mettre en place un plan de gestion intégrée du bassin qui prenne en compte l'ensemble des problématiques de la qualité de l'eau, d'une manière concertée. Ces actions seront ensuite à mettre en œuvre par un porteur d'animation locale, qui reste à désigner. Le diagnostic préalable devrait être achevé fin 2006.

E. SYNTHESE ET ENJEUX

I. LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les activités présentes sur le site ont des impacts plus ou moins marqués sur les habitats et les espèces identifiés, comme le montre le tableau suivant.

L'**agriculture**, malgré des progrès importants, continue d'engendrer une pollution diffuse due à la fertilisation, à l'utilisation de produits phytosanitaires et aux effluents d'élevage. Ceci entraîne une diminution de la qualité de l'eau et peut donc être préjudiciable à des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

Toutefois, la pratique de l'élevage extensif favorise le maintien des prairies humides, habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

L'irrigation, essentiellement pour les cultures de maïs, participe à l'aggravation du déficit hydrique estival, principalement du à la nature géologique du sous-sol et à l'aménagement hydraulique passé de la vallée.

La **populiculture**, selon la manière dont les peuplements sont gérés, peut avoir des aspects positifs. Des habitats d'intérêt communautaire peuvent ainsi se développer dans le cas d'un entretien par fauche, ou lorsqu'on laisse pousser une végétation en sous-bois. Par contre, la conduite avec un entretien intensif du sous-bois présente peu d'intérêt.

Les **rejets domestiques** peuvent également être source de pollution, notamment en cas de non raccordement au réseau d'assainissement, de dysfonctionnement des stations d'épuration (collectives ou privées), et de non traitement des eaux pluviales. La qualité de l'eau s'en trouve donc dégradée, ce qui peut naturellement nuire aux habitats et aux espèces présents.

Les divers **loisirs** identifiés sur le site ne semblent pas avoir d'interactions particulières avec le milieu, que ce soit la pêche, la chasse, ou la randonnée.

Les **opérations de travaux et d'entretien** menées sur les cours d'eau et leurs berges ont pu être très dommageables par le passé. Aujourd'hui les programmes et plans de gestion mis en place visent à une amélioration du milieu et sont donc favorables au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cependant les particuliers ne sont pas toujours aussi sensibilisés (entretien drastique ou au contraire inexistant, plantations inadaptées…).

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Végétation flottante de Renoncules des rivières planitaires	[-] Pollution agricole diffuse (engrais, produits phytosanitaires, effluents…) défavorable à cet habitat			/	[-] Pollutions diverses (STEP, assainissement autonome, industries…) défavorables à ce milieu	/	/
		[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu					
Mégaphorbiaie mésotrophe collinéenne	/	[-] L'apport d'engrais et les effluents d'élevages favorisent l'eutrophisation des cours d'eau, entraînant une modification du cortège floristique vers la mégaphorbiaie eutrophe		[+] L'entretien par fauche permet de maintenir cet habitat de transition	[-] Participation à l'eutrophisation des cours d'eau, entraînant une modification du cortège floristique vers la mégaphorbiaie eutrophe	/	/
		[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu					
Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces	/	[-] L'apport d'engrais et les effluents d'élevages favorisent l'eutrophisation des cours d'eau, entraînant une modification du cortège floristique vers la mégaphorbiaie très eutrophe (dégradée)		[+] L'entretien par fauche permet de maintenir cet habitat de transition	[-] Participation à l'eutrophisation des cours d'eau, entraînant une modification du cortège floristique vers la mégaphorbiaie très eutrophe (dégradée)	/	/
		[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu					

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes	/	[-] L'extension des cultures et prairies jusqu'aux berges est préjudiciable à ce milieu, mais ce phénomène est limité par la mise en place de bandes enherbées		[+] L'entretien "doux" peut permettre le développement de ce milieu en sous-bois [-] La conduite monospécifique et l'utilisation de produits phytosanitaires empêchent cet habitat de se développer	/	/	[+] Programme d'entretien établit par le SIAH du Bassin du Né [-] Ces milieux peuvent être altérés si l'entretien est trop drastique (particuliers)
Aulnaie-frênaie	/	[-] L'extension des cultures et prairies jusqu'aux berges est préjudiciable à ce milieu, mais ce phénomène est limité par la mise en place de bandes enherbées		/	/	/	[+] Programme d'entretien établit par le SIAH du Bassin du Né [-] Ces milieux peuvent être altérés si l'entretien est trop drastique (particuliers)
		[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu					

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Prairies maigres de fauche de basse altitude	/	/	[+] La fauche permet de maintenir ce milieu [-] En cas d'amendements excessifs, de fauches précoces et/ou mal réparties, le milieu peut s'appauvrir	/	/	/	/
Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	/	/	[+] Des modes de gestion adaptés (fauche, pâturage, écobuage) peuvent empêcher la colonisation ligneuse	/	/	/	/

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Lit des rivières	[-] Pollution agricole diffuse (engrais, produits phytosanitaires, effluents…)			/	[-] Pollutions diverses (STEP, assainissement autonome, industries…)	/	[+] Programme d'entretien établit par le SIAH du Bassin du Né [+] Plan de gestion piscicole de la fédération départementale de pêche et aménagements de l'AAPPMA [+] Plan de gestion des étiages de l'EPTB Charente [-] Ouvrages des moulins souvent peu entretenus par les particuliers
		[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival					
Plans d'eau douce stagnante	[-] Pollution agricole diffuse (engrais, produits phytosanitaires, effluents…)			/	/	/	/

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Prairies humides eutrophes	/	[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu	[+] Le pâturage et la fauche permettent de maintenir ce milieu [-] En cas d'amendements excessifs, de pâturage inadapté, de fauches précoces et/ou mal réparties, le milieu peut s'appauvrir	/	/	/	/
Pâtures mésophiles	/	/	[+] Le pâturage et la fauche permettent de maintenir ce milieu [-] En cas d'amendements excessifs, de pâturage inadapté, de fauches précoces et/ou mal réparties, le milieu peut s'appauvrir	/	/	/	/

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Communautés à grandes laîches	/	[-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu	[+] Le pâturage et la fauche permettent de maintenir ce milieu [-] En cas d'amendements excessifs, de pâturage inadapté, de fauches précoces et/ou mal réparties, le milieu peut s'appauvrir	/	/	/	/
Boisements humides: formations riveraines de Saules et aulnaies	/	[-] L'extension des cultures et prairies jusqu'aux berges est préjudiciable à ce milieu, mais ce phénomène est limité par la mise en place de bandes enherbées [-] L'irrigation aggrave le déficit hydrique estival, défavorable à ce milieu		/	/	/	[+] Programme d'entretien établit par le SIAH du Bassin du Né [-] Ces milieux peuvent être altérés si l'entretien est trop drastique (particuliers)

	Viticulture	Cultures	Elevage	Populiculture	Rejets domestiques	Pêche, chasse, loisirs divers	Travaux et entretien
Peupleraies	/	/	/	[+] L'entretien "doux" peut permettre le développement d'habitats d'intérêt communautaire (Mégaphorbiaies, Frênaie-Ormaie) [-] La conduite monospécifique et l'utilisation de produits phytosanitaires sont préjudiciables à la biodiversité	/	/	/

Tableau 22 : Interactions entre les activités humaines et les habitats d'intérêt communautaire et d'espèces d'intérêt communautaire

II. LES ENJEUX

Au terme de ce diagnostic, différents enjeux ont pu être identifiés sur le territoire de la vallée du Né, suivant trois grandes thématiques :

- **Eau et hydrosystème**
  - + Un déficit hydrique estival marqué
  - + Une qualité des eaux dégradée
  - + Une continuité hydrologique amont-aval gênée par les nombreux ouvrages
  - + Des ruptures de connexions latérales dans la partie inférieure de la vallée
  - + Un risque d'instabilité et d'érosion des berges (en cours de traitement par le SIAH)

- **Biodiversité**
  - + Présence d'espèces animales d'intérêt communautaire, selon le degré de priorité* suivant:
    - Priorité 1: Vison d'Europe.
    - Priorité 2: Loutre, Petit rhinolophe, Barbastelle, Cistude d'Europe, Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Fadet des laîches, Damier de la succise, Rosalie des Alpes.
  - + Présence d'habitats d'intérêt communautaire: Végétation flottante de renoncules des rivières planitaires; Mégaphorbiaie mésotrophes collinéenne; Mégaphorbiaie eutrophe des eaux douces; Forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes; Aulnaie-frênaie; Prairies maigres de fauche de basse altitude; Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*.
  - + Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire: Lit des rivières; Plans d'eau douce stagnante; Prairies humides eutrophes; Communautés à grandes laîches; Boisements humides (formations riveraines de Saules et aulnaie).
  - + Présence d'espèces invasives : jussies, ragondin, écrevisse de Louisiane et écrevisse américaine.

- **Socio-économie**
  - + Une activité agricole dominante mais en régression, notamment au niveau de l'élevage, d'où une surface en prairies qui diminue
  - + Une activité agricole génératrice d'apports de fertilisants et de produits phytosanitaires
  - + Une populiculture fortement présente avec des modes de gestion variés pouvant être plus ou moins intéressants en terme de biodiversité
  - + Des systèmes d'assainissement parfois insuffisants qui concourent à la dégradation de la qualité des eaux
  - + Un espace de tranquillité dont la population locale souhaite préserver la qualité

* Degré de priorité estimé en fonction de l'intérêt national, régional et local de l'espèce (en plus de l'intérêt européen) et de sa vulnérabilité.

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

AGRICULTURE :

- **Chambre d'Agriculture:**
  - Charente, Service Environnement : Mme CHOLLET Agnès – entretien téléphonique le 09/09/2005
  - Charente, antenne de Cognac : M. DUQUESNE Laurent, rencontré le 27/09/2005
  - Charente, antenne de Chalais : Mme ENIQUE Muriel, rencontrée le 10/10/2005

- **Exploitants agricoles:**
  - M. BOURDIER Christian (Délégué "Eau – Environnement - Natura 2000" à la Chambre d'agriculture de la Charente, membre du bureau du syndicat des irriguants) – rencontré le 27/04/2006
  - M. DURAND (Viticulteur à Champagne-Vigny) – rencontré le 02/03/2006
  - M. LERISSON (Président de l'ASA de Condéon, élu à la Chambre d'agriculture) – rencontré le 02/03/2006
  - M. MERCIER Dominique (Éleveur de bovins viande et viticulteur à Lignières-Sonneville) – rencontré le 28/02/2006
  - M. NOLLEAU Michel (Éleveur de porcs à Poullignac) – rencontré le 02/03/2006

CHASSE :

- **Fédérations départementales des chasseurs:**
  - Charente : M. CABANTOUS (Directeur adjoint), M. LALIEVE (Agent de développement) – rencontrés le 20/04/2006
  - Charente-Maritime – Technicien – entretien téléphonique le 05/12/2005

- **Sociétés de chasse :**
  - Groupe de travail le 26/06/2006 à Salles d'Angles

COLLECTIVITES LOCALES ET EPCI :

- **Communautés de Communes:**
  - Haute Saintonge : M. GUIRAL (Responsable du service patrimoine naturel) – entretien téléphonique le 02/12/2005
  - Grande Champagne : M. VALTAU (Président), Mlle PERIN (Chargée de mission) – rencontrés le 16/03/2006

- **Communes:**
  - Aignes et Puypéroux : M. DADE Bernard (Maire) – rencontré le 15/06/2005

- Ambleville : Mme LE GOLVAN Noëlle (Maire), M. SIMON (Conseiller municipal, responsable local du réseau vison, membre du bureau du SIAH) – rencontrés le 04/07/2005
- Angeduc : M. LEGER Pascal (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Barbezieux : M. VIGNERIE René (Maire) – rencontré le 26/07/2005
- Berneuil : M. POITOU Raymond (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Blanzac-Porcheresse : M. ARNAUD Philippe (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Bonneuil : M. MERCERON Patrice (Maire) – rencontré le 04/07/2005
- Brie-sous-Barbezieux : M. ELION Jean-Pierre (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Brossac : M. PEYROT Claude (2ème adjoint) – rencontré le 06/07/2005
- Challignac : M. RULEAU Jean-Pierre (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Cierzac : M. LAMANT (Maire) – rencontré le 29/06/2005
- Condéon : M. CHAILLE DE NERE Jean (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Criteuil-la-Magdeleine : Mme THILLARD Dominique (Maire), M. GALLEY (Adjoint) – rencontrés le 04/07/2005
- Déviat : M. THOMAS Etienne (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Germignac : M. GUERIN (1er adjoint) – rencontré le 29/06/2005
- Ladiville : M. CHOLET Jack (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Lagarde sur le Né : M. VERNINE (Adjoint) – rencontré le 26/07/2005
- Lignières-Sonneville : M. FRUMHOLTZ Jean-Luc (Maire) – rencontré le 04/07/2005
- Passirac : M. de CASTELBAJAC Dominique (Maire) – rencontré le 06/07/2005
- Saint-Aulais-la-Chapelle : M. HUNEAU Patrick (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Saint-Bonnet : M. FOUGERET Maurice (Maire) – rencontré le 15/06/2005
- Saint-Fort-sur-le-Né : M. REBILLER Dominique (Maire) – rencontré le 01/07/2005
- Sainte-Souline : M. FAURE (1er adjoint) – rencontré la 06/07/2005
- Saint-Léger : Mme ROCHAIS Anne-Marie (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Saint-Martial-du-Né : M. MIOT (Maire) – rencontré le 29/06/2005
- Saint-Palais-du-Né : M. GERBIER Jean-Paul (Maire) – rencontré le 26/07/2005
- Salignac-sur-Charente : M. DESBOURDES (Maire), M. MARTINAUD (1er adjoint, agriculteur) – rencontrés le 29/06/2005
- Salles-d'Angles : M. CARTRAUD Maurice (Maire), M. BILLARD (Adjoint responsable "Natura 2000", Président de l'association de préservation de la vallée du Né) – rencontrés le 01/07/2005
- Salles-de-Barbezieux : M. NAU Jean-Louis (Maire) – rencontré le 22/06/2005
- Touzac : Mme HEMMERY (1ère adjointe) – rencontrée le 04/07/2005
- Verrières : M. DESAFIT Michel (Maire) – rencontré le 01/07/2005
- Viville : Mme BABIN Geneviève (Maire), M. GRENIER (Conseiller municipal) – rencontrés le 04/07/2005

- **Conseil général de la Charente (CG 16) :**
  - Service de gestion de la route : M. MOREAU Régis – contact téléphonique décembre 2005

EAU ET MILIEU AQUATIQUE

- **Agence de l'Eau Adour-Garonne :**
  - M. JUTAND Christophe (chargé de mission « Charente ») – entretien téléphonique le 08/09/2005

- **Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) :**
  - Barbezieux : M. BORDERON (Président) – rencontré le 02/08/2005
  - La Gaule Cognaçaise : M. GIRAUDEAU (Président) – rencontré le 02/08/2005

- **Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique :**
  - Charente : M. MILOT Franck – rencontré le 19/07/2005
  - Charente-Maritime : M. ROBIN Olivier – rencontré le 19/07/2005

- **Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents (ETPB Charente) :**
  - M. FILALI (Directeur), M. RETHORET (Ingénieur), Mlle CADIOU (Stagiaire) – rencontrés le 19/07/2005

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin du Né :**
  - M. TESTAUD (Président), M. PAULHAC (Technicien rivière) – rencontrés le 27/04/2005

- **Groupe Régional d'Actions contre les Phytosanitaires (GRAP) :**
  - Mme BARRE Florence – conversation téléphonique le le 09/09/2005

FORET

- **Association pour le Développement du Peuplier (ADEP) Poitou-Charentes et Vendée:**
  - M. ROUSSET (Animateur et technicien tempête sur la Charente-Maritime) – rencontré le 07/03/2006

- **Associations Syndicales Libres (ASL):**
  - Beau et Né : M. MOUNIER Michel (Président) – rencontré le 16/03/2006
  - Charente cognaçaise : M. MEUNIER (Président), M. LAURICHESSE Philippe (membre de l'ASL et du SIAH, Verrières), M. AMIAU Michel (membre de l'ASL, Ars) – rencontrés le 29/03/2006

- **Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) :**
  - M. MOUNIER Jean-Michel (Animateur Sud Charente) – rencontré le 16/03/2006

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES :

- **Associations Départementales des Piégeurs Agréés (ADPA) :**
  - Charente : M. BEGNIER – entretien téléphonique le 05/12/2005
  - Charente-Maritime : M. PIGNIE – entretien téléphonique le 14/12/2005

- **Fédérations Départementales des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) :**
  - Charente : Mme DEGORSE – rencontrée le 17/01/2006
  - Charente-Maritime : M. GUERET – entretien téléphonique le 05/12/2005

NATURALISTES ET GESTIONNAIRES DES MILIEUX NATURELS

- **Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) Poitou-Charentes :**
  - M. GABORIT Thibault – contact téléphonique

- **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) :**
  - M. LAVOUE Patrice – entretien téléphonique le 24/02/2006

- **Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE) :**
  - M. FOURNIER Pascal – contact téléphonique décembre 2005

- **Société Française d'Orchidophilie (SFO) :**
  - M. MATTE Jean-Michel – contact téléphonique décembre 2005

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

- **Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF):**
  - Charente, Service Chasse : Mme GUERIN Sandrine – entretien téléphonique le 05/12/2005
  - Charente-Maritime : Mme DUBOIS Sylvie – entretien téléphonique le 07/02/2005
  - Charente-Maritime, Service Chasse : M. GIREAU – entretien téléphonique le 05/12/2005

- **Direction Départementale de l'Equipement (DDE) :**
  - Cellule d'Exploitation et de Sécurité (CDES) : contact téléphonique décembre 2005